DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DEM COMMERCE DE CRÉTEIL
LE 22 AVR. 2002
SOUS LE N° 6356

PROJET DE

TRAITE DE FUSION PAR ABSORPTION

DE

LABORATOIRES KNOLL FRANCE S.A
("KNOLL FRANCE")

ET

MEDISENSE FRANCE ("MEDISENSE")

PAR

ABBOTT France S.A.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE **4**

I - PRESENTATION DES SOCIETES **4**
A - Présentation d'ABBOTT FRANCE (société absorbante) 4
B - Présentation de KNOLL FRANCE (société absorbée) 5
C - Présentation de MEDISENSE (société absorbée) 6
D - Liens des sociétés entre elles 7

II - MOTIFS ET BUT DE LA FUSION **7**

III - ARRÊTÉ DES COMPTES DES SOCIÉTÉS UTILISÉS POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPÉRATION **8**

IV - MÉTHODES D'EVALUATION DES APPORTS ET PARITÉ D'ECHANGE **9**

SECTION I - APPORT-FUSION **9**
I - CONSISTANCE DES APPORTS DE KNOLL FRANCE ET DE MEDISENSE **9**
A - Consistance des apports de KNOLL FRANCE 9
B - Consistance des apports de MEDISENSE 10
II - APPORTS FUSION DE KNOLL FRANCE ET DE MEDISENSE **11**
A - Apport Fusion de KNOLL FRANCE 11
B - Apport-Fusion de MEDISENSE 14
SECTION II - CONDITIONS GÉNÉRALES DES APPORTS **16**
I - PROPRIÉTÉ ET JOUISSANCE DES APPORTS-FUSION DE KNOLL FRANCE ET DE MEDISENSE **16**
II - CHARGES ET CONDITIONS DES APPORTS-FUSION DE KNOLL FRANCE ET DE MEDISENSE **16**
III - DÉCLARATIONS CONCERNANT LES SOCIETES ABSORBEES ET LEURS APPORTS **18**
A - Les sociétés absorbées 18
B - Renonciation au privilège du vendeur d'immeuble et à l'action résolutoire 19
IV - DÉCLARATIONS ET OBLIGATIONS FISCALES **19**
A - Au regard des droits d'enregistrement 19
B - Au regard de l'impôt sur les sociétés 19
C - Au regard de la taxe sur la valeur ajoutée 22
D - Effort de construction 23
E - Taxe d'apprentissage - Formation professionnelle 23
SECTION III - RÉMUNÉRATION DES APPORTS **23**
I - APPORT-FUSION DE KNOLL FRANCE À ABBOTT FRANCE **23**
A - Rapport d'échange des droits sociaux 23
B - Rémunération de l'apport 24
II - PRIME DE FUSION **24**
SECTION IV - CONDITIONS DE RÉALISATION ET EFFETS DE LA FUSION **24**
I - CONDITIONS DE RÉALISATION **24**
II - DISSOLUTION DE KNOLL FRANCE ET DE MEDISENSE **25**
III - REMISE DE TITRES **25**
SECTION V - DISPOSITIONS DIVERSES **25**
I - ANNEXES **25**
II - POUVOIRS - FRAIS - ELECTION DE DOMICILE **26**

ENTRE LES SOUSSIGNEES

1. **ABBOTT FRANCE SA**, société anonyme, au capital de 42.337.600 euros en cours de réduction, dont le siège social est situé 10, rue d'Arcueil, Silic 233, 94528 Rungis Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 602 950 206 RCS Créteil (ci-après désignée "**Abbott France**"),

représentée par Monsieur André Garcia, dûment habilité aux fins des présentes,

ET

2. **LABORATOIRES KNOLL FRANCE SA**, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 15.713.964 euros dont le siège social est situé 10, rue d'Arcueil, 94150 Rungis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 632 014 833 RCS Créteil (ci-après désignée "**Knoll France**"),

représentée par Monsieur André Garcia, dûment habilité aux fins des présentes,

ET

3. **MEDISENSE FRANCE**, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros dont le siège social est situé 12, rue de la Couture, Silic 235, 94528 Rungis Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 380 268 524 RCS Créteil (ci-après désignée "**Medisense**").

représentée par Monsieur André Garcia, dûment habilité aux fins des présentes.

PREAMBULE

PREALABLEMENT AU TRAITE DE FUSION, OBJET DES PRESENTES, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

I - PRESENTATION DES SOCIETES

A - Présentation d'ABBOTT FRANCE (société absorbante)

1. ABBOTT FRANCE est une société anonyme soumise aux dispositions du Code de Commerce. ABBOTT FRANCE a été immatriculée le 12 juillet 1950. Ses statuts disposent que sa durée est de 99 années à compter du 12 juillet 1950, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux statuts.

 Le capital social d'ABBOTT FRANCE s'élève à ce jour à 42.337.600 euros, et est composé de 75.200 actions de 563 euros de nominal chacune.

 ABBOTT FRANCE n'a pas émis de valeurs mobilières quelconques donnant droit à une quote-part de son capital, autres que les actions composant son capital.

2. ABBOTT FRANCE a pour objet :

 - la fabrication, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le conditionnement et l'exploitation, conformément à l'article R 5106 du Code de la Santé Publique :

 (a) de tous produits pharmaceutiques, chimiques, vaccins ou autres, de parfumerie, agro-vétérinaires tant à des fins préventives ou thérapeutiques que pour l'alimentation du bétail ;

 (b) de tous produits ou matériels médico-chirurgical, para-médical, scientifique, hospitalier ou de laboratoire ;

 (c) d'une façon générale, tous produits commercialisés par ABBOTT ou façonnés par d'autres sociétés et commercialisés par ABBOTT.

 - la distribution de médicaments destinés à être expérimentés sur l'homme dans le cadre d'études cliniques ;

 - le dépôt, l'achat, la prise en concession, la vente, l'affermage de tous brevets relatifs à son objet social, ainsi que toutes marques ;

 - toutes opérations concernant le visa des spécialités pharmaceutiques ou autres, en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

ABBOTT FRANCE peut à cet effet, procéder en France et/ou à l'étranger, à tous investissements et prises de participations par voie d'acquisition de fonds de commerce et parts d'intérêts ou de valeurs mobilières, d'apports en nature ou en numéraire, de souscription à toutes émissions d'actions ou d'obligations, de prêts ou crédits et de toute autre manière, dans ce but, contracter tous emprunts et faire appel à tous moyens de financement qu'elle avisera, aliéner lesdits investissements ou participations comme bon lui semble.

Et généralement, effectuer en France et/ou à l'étranger toutes opérations industrielles, commerciales financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter le développement.

B - Présentation de KNOLL FRANCE (société absorbée)

1. KNOLL FRANCE est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance soumise aux dispositions du Code de Commerce. KNOLL FRANCE a été immatriculée le 14 mars 1963. Ses statuts disposent que sa durée est de 99 années sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

 Le capital de KNOLL FRANCE s'élève à ce jour à 15.713.964 Euros divisé en 1.031.100 actions de 15,24 euros chacune, entièrement libérées.

2. KNOLL FRANCE a pour objet en France et dans tous les pays :

 - Toutes études de marketing, actions de prospection dans le domaine pharmaceutique.

 - Toutes opérations généralement quelconques pouvant concerner directement ou indirectement l'achat, la vente, la fabrication, l'échange, l'importation, l'exportation, la consignation, l'emmagasinage, le warrantage, le transit et le transport de tous produits, articles et spécialités pharmaceutiques.

 - L'acquisition et la gestion de toutes participations dans des entités existantes ou à créer, françaises ou étrangères.

 - Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

 - La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous les établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
 - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- La participation directe ou indirecte de KNOLL FRANCE dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

C - Présentation de MEDISENSE (société absorbée)

1. MEDISENSE est une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions du Code de Commerce. MEDISENSE a été immatriculée le 25 février 1991. Ses statuts disposent que sa durée est de 99 années sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

 Le capital de MEDISENSE s'élève à ce jour à 8.000 Euros divisé en 500 parts sociales de 16 euros chacune.

2. MEDISENSE a pour objet :

 - la recherche, le développement, la production, la fabrication, la commercialisation et la distribution de produits dans le domaine de la biotechnologie ;

 - la fabrication, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le conditionnement :

 (a) de tous produits pharmaceutiques, chimiques, vaccins ou autres, de parfumerie, agro-vétérinaires tant à des fins préventives ou thérapeutiques que pour l'alimentation du bétail ;

 (b) de tous produits ou matériels médico-chirurgical, para-médical, scientifique, hospitalier ou de laboratoire ;

 - le dépôt, l'achat, la prise en concession, la vente, l'affermage de tous brevets relatifs à son objet social, ainsi que toutes marques ;

 - toutes opérations concernant l'Autorisation de Mise sur le Marché des spécialités pharmaceutiques ou autres, en conformité avec les lois et règlements en vigueur ;

 - le tout, directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits ;

 - et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

D - Liens des sociétés entre elles

1. Liens en capital

KNOLL FRANCE et MEDISENSE n'ont aucun lien de capital direct avec ABBOTT FRANCE.

Toutefois, ABBOTT FRANCE, KNOLL FRANCE et MEDISENSE appartiennent au même groupe ABBOTT et ont pour actionnaire principal la société américaine ABBOTT LABORATORIES INC.

2. Administrateurs et dirigeants communs

ABBOTT FRANCE, KNOLL FRANCE et MEDISENSE ont des dirigeants communs :

- Monsieur André Garcia, Président du Conseil d'Administration d'ABBOTT FRANCE, est Président du Directoire de KNOLL FRANCE et Co-Gérant de MEDISENSE.

- Monsieur Thomas C. Freyman, administrateur d'ABBOTT FRANCE est également Président du Conseil de surveillance de KNOLL FRANCE et fondé de pouvoirs de MEDISENSE.

- Monsieur Henri Taïeb, administrateur d'ABBOTT FRANCE, est également Co-Gérant de MEDISENSE.

II - MOTIFS ET BUT DE LA FUSION

ABBOTT FRANCE, KNOLL FRANCE, et MEDISENSE souhaitent regrouper leurs activités au sein d'une seule entité juridique de droit français.

En conséquence, ABBOTT FRANCE, KNOLL FRANCE et MEDISENSE envisagent de réaliser une opération par laquelle KNOLL FRANCE d'une part et MEDISENSE d'autre part apporteront à ABBOTT FRANCE l'ensemble de leurs éléments actifs et passifs par voie de fusion-absorption.

La fusion s'inscrit dans le cadre d'une meilleure organisation interne du groupe ABBOTT. Elle permet une simplification des structures. D'un point de vue humain, opérationnel et économique, il n'est pas souhaitable de laisser coexister dans le groupe trois entités françaises distinctes aux activités pourtant proches ou complémentaires

L'objectif de la fusion est de faciliter l'intégration dans le groupe ABBOTT des salariés et des activités de KNOLL FRANCE. Dans le cadre d'une réorganisation interne plus globale du groupe ABBOTT en France, ABBOTT FRANCE absorbera également par fusion MEDISENSE, société de taille plus modeste et demeurée jusqu'à présent juridiquement distincte

L'entité absorbante est ABBOTT FRANCE, société française historique du groupe ABBOTT.

La fusion par absorption de KNOLL FRANCE et de MEDISENSE par ABBOTT FRANCE a donc un caractère purement interne et vise à simplifier la structure du groupe ABBOTT en France.

III - ARRÊTÉ DES COMPTES DES SOCIÉTÉS UTILISÉS POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPÉRATION

Les comptes de la société ABBOTT FRANCE arrêtés au 30 novembre 2000 ont été approuvés par les actionnaires réunis en assemblée générale mixte le 30 mai 2001. L'assemblée générale a décidé la distribution de dividendes d'un montant de 62.416.000 francs. Les comptes de la société ABBOTT FRANCE pour l'exercice clos le 30 novembre 2001 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 17 avril 2002 et seront soumis pour approbation aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire au plus tard le 30 mai 2002. Le Conseil d'Administration a proposé une distribution de dividendes d'un montant de 16.920.000 euros.

Les comptes de la société KNOLL FRANCE arrêtés au 31 décembre 2000 ont été approuvés par les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire le 29 juin 2001. L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice distribuable, soit 5.363.258 euros au compte report à nouveau. Les comptes de la société KNOLL FRANCE pour l'exercice clos le 30 novembre 2001 ont été arrêtés par le Directoire le 28 février 2002 , examinés par le Conseil de Surveillance le 11 avril 2002 et seront soumis pour approbation aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire au plus tard le 30 mai 2002. Le Directoire a proposé d'affecter le résultat au compte report à nouveau.

Les comptes de la société MEDISENSE arrêtés au 30 novembre 2000 ont été approuvés par les associés réunis en assemblée générale ordinaire le 30 mai 2001. L'assemblée générale a décidé la distribution de dividendes d'un montant de 4.700.000 francs. Les comptes de la société MEDISENSE pour l'exercice clos le 30 novembre 2001 ont été arrêtés par la gérance le 17 avril 2002 et seront soumis pour approbation aux associés réunis en assemblée générale ordinaire au plus tard le 30 mai 2002. La gérance a proposé d'affecter le résultat au compte report à nouveau.

Les conditions de l'opération de fusion ont été établies sur la base des comptes annuels d'ABBOTT FRANCE, de KNOLL FRANCE et de MEDISENSE au 30 novembre 2001. Les comptes d'ABBOTT FRANCE arrêtés au 30 novembre 2001 figurent en Annexe 1. Les comptes de KNOLL FRANCE arrêtés au 30 novembre 2001 figurent en Annexe 2. Les comptes de MEDISENSE arrêtés au 30 novembre 2001 figurent en Annexe 3.

IV - MÉTHODES D'EVALUATION DES APPORTS ET PARITÉ D'ECHANGE

L'apport fusion de KNOLL FRANCE à ABBOTT FRANCE sera réalisé sur la base de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif transférés.

Les méthodes pour évaluer les apports-fusions de KNOLL FRANCE et de MEDISENSE et déterminer leur rémunération, de même que les motifs du choix des rapports d'échange des actions de KNOLL FRANCE et des parts sociales de MEDISENSE contre des actions émises par la société absorbante ABBOTT FRANCE sont exposés en Annexe 4.

CECI EXPOSE, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

SECTION I - APPORT-FUSION

I - CONSISTANCE DES APPORTS DE KNOLL FRANCE ET DE MEDISENSE

A - Consistance des apports de KNOLL FRANCE

Monsieur André Garcia, agissant en qualité de Président du Directoire de KNOLL FRANCE et au nom de cette dernière apporte à ABBOTT FRANCE, ce qui est accepté par cette dernière, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions ci-après stipulées, l'intégralité des éléments actifs et passifs, sans exception ni réserve, composant le patrimoine de KNOLL FRANCE, étant précisé que :

- les actifs apportés à ABBOTT FRANCE et les passifs pris en charge par elle décrits et énumérés ci-après composaient le patrimoine de KNOLL FRANCE à la date du 30 novembre 2001, retenue pour l'établissement des modalités de fusion ;

- que la fusion prendra effet rétroactivement au 1er décembre 2001 d'un point de vue fiscal et comptable;

- que, corrélativement, les résultats de toutes les opérations actives et passives effectuées par KNOLL FRANCE à compter du 1er décembre 2001, jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion, seront exclusivement au profit ou à la charge d'ABBOTT FRANCE, lesdites opérations étant considérées comme accomplies par ABBOTT FRANCE , d'un point de vue comptable, depuis la même date ;

- que l'énumération qui va suivre est par principe non limitative, le présent apport constituant une transmission universelle des éléments actifs et passifs composant le patrimoine de KNOLL FRANCE ;

- que, du seul fait de la réalisation de la fusion et de la transmission universelle du patrimoine qui en résultera, l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs ainsi que les engagements hors-bilan et sûretés qui y sont attachés, composant le patrimoine de KNOLL FRANCE seront transférés à ABBOTT FRANCE dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de la fusion.

B - Consistance des apports de MEDISENSE

Monsieur André Garcia, agissant en qualité de Co-Gérant de MEDISENSE et au nom de cette dernière apporte à ABBOTT FRANCE, ce qui est accepté par cette dernière, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions ci-après stipulées, l'intégralité des éléments actifs et passifs, sans exception ni réserve, composant le patrimoine de MEDISENSE, étant précisé que :

- les actifs apportés à ABBOTT FRANCE et les passifs pris en charge par elle décrits et énumérés ci-après composaient le patrimoine de MEDISENSE à la date du 30 novembre 2001, retenue pour l'établissement des modalités de fusion ;

- que la fusion prendra effet rétroactivement au 1er décembre 2001 d'un point de vue fiscal et comptable ;

- que, corrélativement, les résultats de toutes les opérations actives et passives effectuées par MEDISENSE à compter du 1er décembre 2001, jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion, seront exclusivement au profit ou à la charge d'ABBOTT FRANCE, lesdites opérations étant considérées comme accomplies par ABBOTT FRANCE, d'un point de vue comptable, depuis la même date ;

- que l'énumération qui va suivre est par principe non limitative, le présent apport constituant une transmission universelle des éléments d'actifs et de passifs composant le patrimoine de MEDISENSE ;

- que, du seul fait de la réalisation de la fusion et de la transmission universelle du patrimoine qui en résultera, l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs ainsi que les engagements hors-bilan et sûretés qui y sont attachés, composant dans le patrimoine de MEDISENSE seront transférés à ABBOTT FRANCE dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de la fusion.

II - APPORTS FUSION DE KNOLL FRANCE ET DE MEDISENSE

A - Apport Fusion de KNOLL FRANCE

1. Désignation et évaluation des éléments d'actifs apportés par KNOLL FRANCE

L'apport fusion de KNOLL FRANCE comprend l'ensemble des éléments d'actifs figurant à son bilan arrêté au 30 novembre 2001, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de KNOLL FRANCE étant entièrement dévolu à ABBOTT FRANCE dans l'état où il se trouve à la date de réalisation (telle que définie à la Section IV des présentes), à savoir :

a - <u>Immobilisations</u>

Les immobilisations incorporelles comprennent :

-	Concessions, brevets	183.359 Euros
-	Fonds commercial	0 Euro
-	Autres immobilisations incorporelles	6.743.832 Euros

Les immobilisations corporelles comprennent :

-	Terrains	860.729 Euros
-	Constructions	3.155.595 Euros
-	Installations, matériels, outillages	4.744.801 Euros
-	Autres immobilisations corporelles	801.948 Euros
-	Immobilisations en cours	53.016 Euros
-	Avances et acomptes	107.962 Euros

Les immobilisations financières comprennent :

-	Autres participations	0 Euro
-	Autres immobilisations financières	25.038 Euros

L'ensemble de ces immobilisations est apporté pour une valeur globale de	**16.676.281 Euros**

b - <u>Actif circulant</u>

Les éléments d'actif circulant comprennent :

-	Stock et en cours	13.996.091 Euros
-	Avances et acomptes versés sur commandes	224.882 Euros
-	Clients et comptes rattachés	18.245.655 Euros
-	Autres créances	36.915.441 Euros
-	Valeurs mobilières de placement	1.292.100 Euros
-	Disponibilités	168.598 Euros
-	Charges constatées d'avance	131.829 Euros

L'ensemble de ces éléments d'actif circulant est apporté pour une valeur globale de	**70.974.596 Euros**
TOTAL DE L'ACTIF APPORTE	**87.650.877 Euros**

2. <u>Prise en charge du passif de KNOLL FRANCE</u>

L'apport-fusion par KNOLL FRANCE est consenti et accepté moyennant prise en charge par ABBOTT FRANCE, aux lieu et place de KNOLL FRANCE, de l'ensemble des passifs de cette société à savoir, selon les comptes annuels de KNOLL FRANCE arrêtés au 30 novembre 2001 :

a. - <u>Provisions pour risques et charges</u>

Les provisions pour risques et charges comprennent :

-	Provisions pour risques	37.232.454 Euros
-	Provisions pour charges	3.036.050 Euros

L'ensemble des provisions pour risques et charges est apporté pour une valeur globale de	**40.268.504 Euros**

b - <u>Dettes financières</u>

Les dettes financières comprennent :

-	Autres emprunts obligataires	5.244.246 Euros
-	Emprunts et dettes financières	233.610 Euros
L'ensemble des dettes financières est apporté pour une valeur globale de		**5.477.856 Euros**

c - <u>Dettes</u>

Les dettes comprennent :

-	Dettes fournisseurs	10.944.891 Euros
-	Dettes fiscales et sociales	18.343.456 Euros
-	Dettes sur immobilisations	6.501.231 Euros
-	Autres dettes	233.814 Euros
-	Produits constatés d'avance	777.338 Euros
L'ensemble des dettes est apporté pour une valeur globale de		**42.278.586 Euros**

TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE **82.547.090 Euros**

3. <u>Engagements hors bilan de KNOLL FRANCE</u>

Indépendamment de l'actif et du passif ci-dessus désignés, ABBOTT FRANCE bénéficiera, le cas échéant, des engagements reçus par KNOLL FRANCE.

ABBOTT FRANCE sera tenue de se substituer à KNOLL FRANCE dans la charge des engagements donnés par cette dernière.

4. <u>Détermination de l'actif net apporté par KNOLL FRANCE</u>

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

-	le total des actifs apportés par KNOLL FRANCE s'élevant à :	**87.650.877 Euros**
-	et le passif de KNOLL FRANCE pris en charge par ABBOTT FRANCE s'élevant à :	**82.547.090 Euros**

L'ACTIF NET APPORTE PAR KNOLL FRANCE S'ÉLÈVE A **5.103.787 Euros**

B - Apport-Fusion de MEDISENSE

1. Désignation et évaluation des éléments d'actifs apportés par MEDISENSE

L'apport-fusion de MEDISENSE comprend l'ensemble des éléments d'actifs figurant à son bilan arrêté au 30 novembre 2001, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de MEDISENSE étant entièrement dévolu à ABBOTT FRANCE dans l'état où il se trouve à la date de réalisation (telle que définie à la Section IV des présentes), à savoir :

a - Immobilisations

-	Immobilisations incorporelles :	4.353 Euros
-	Immobilisations corporelles :	83.858 Euros
-	Immobilisations financières :	3.377 Euros
L'ensemble de ces immobilisations est apporté pour une valeur globale de		**91.588 Euros**

b - Actif circulant

Les éléments d'actif circulant comprennent :

-	Stock et en cours	27.191 Euros
-	Clients et comptes rattachés	3.272.070 Euros
-	Autres créances	41.178 Euros
-	Disponibilités	1.633.022 Euros
-	Charges constatées d'avance	24.144 Euros
L'ensemble de ces éléments d'actif circulant est apporté pour une valeur globale de		**4.997.605 Euros**
TOTAL DE L'ACTIF APPORTE		**5.089.193 Euros**

2. Prise en charge du passif de MEDISENSE

L'apport-fusion par MEDISENSE est consenti et accepté moyennant prise en charge par ABBOTT FRANCE, aux lieu et place de MEDISENSE, de l'ensemble des passifs de cette société à savoir, selon les comptes annuels de MEDISENSE arrêtés au 30 novembre 2001 :

a - Provisions pour risques

- Provisions pour risques :	**8.666 Euros**

b - Dettes financières

- Dettes financières :	**0 Euro**

c - Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation comprennent :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.000.715 Euros
- Dettes fiscales et sociales	857.017 Euros
- Autres dettes	96.986 Euros
L'ensemble des dettes d'exploitation est apporté pour une valeur globale de	**1.954.718 Euros**
TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE	**1.963.384 Euros**

3. Engagements hors bilan de MEDISENSE

Indépendamment de l'actif et du passif ci-dessus désignés, ABBOTT FRANCE bénéficiera, le cas échéant, des engagements reçus par MEDISENSE.

ABBOTT FRANCE sera tenue de se substituer à MEDISENSE dans la charge des engagements donnés par cette dernière.

4. Détermination de l'actif net apporté par MEDISENSE

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- le total des actifs apportés par MEDISENSE s'élevant à :	**5.089.193 Euros**
- et le passif de MEDISENSE pris en charge par ABBOTT FRANCE s'élevant à :	**1.963.384 Euros**
L'ACTIF NET APPORTE PAR MEDISENSE S'ÉLÈVE A	**3.125.809 Euros**

SECTION II - CONDITIONS GÉNÉRALES DES APPORTS

I - PROPRIÉTÉ ET JOUISSANCE DES APPORTS-FUSION DE KNOLL FRANCE ET DE MEDISENSE

ABBOTT FRANCE aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés par KNOLL FRANCE d'une part et par MEDISENSE d'autre part dès le jour où la fusion deviendra définitive par la réalisation des conditions prévues à la Section IV, I ci-après.

Jusqu'au jour où la fusion sera devenue définitive, KNOLL FRANCE et MEDISENSE s'obligent chacune en ce qui la concerne à gérer les biens et droits apportés avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé et à ne prendre aucun engagement susceptible d'affecter la consistance de ces biens et droits, sans avoir obtenu l'accord préalable d'ABBOTT FRANCE.

II - CHARGES ET CONDITIONS DES APPORTS-FUSION DE KNOLL FRANCE ET DE MEDISENSE

Ainsi qu'il est dit ci-dessus, les apports-fusion de KNOLL FRANCE à ABBOTT FRANCE d'une part, et de MEDISENSE à ABBOTT FRANCE d'autre part, sont faits à charge pour ABBOTT FRANCE de payer aux lieu et place de KNOLL FRANCE ou de MEDISENSE le passif de ces sociétés.

Ces passifs, ainsi que les engagements hors-bilan éventuels de KNOLL FRANCE et de MEDISENSE, seront supportés par ABBOTT FRANCE, laquelle sera débitrice de ces dettes aux lieu et place de KNOLL FRANCE ou de MEDISENSE sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-14 du Code de Commerce, les créanciers d'ABBOTT FRANCE, de KNOLL FRANCE ou de MEDISENSE dont la créance sera antérieure à la publication du présent projet de fusion pourront former opposition dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication de ce projet.

Les apports à titre de fusion de KNOLL FRANCE d'une part et de MEDISENSE d'autre part sont en outre consentis et acceptés sous les conditions ordinaires de fait et de droit et aux conditions suivantes :

1. ABBOTT FRANCE prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre KNOLL FRANCE ou MEDISENSE pour quelque cause que ce soit.

2. ABBOTT FRANCE souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues pouvant grever les immeubles occupés par KNOLL FRANCE ou MEDISENSE, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives s'il en existe, le tout à ses risques et périls.

3. A compter de la date de réalisation définitive de la fusion, ABBOTT FRANCE supportera toutes les charges de quelque nature que ce soit (impôts, contributions,

taxes, salaires, etc.) auxquelles les biens ou les activités apportés peuvent ou pourront être assujettis, le tout de manière à ce que KNOLL FRANCE et MEDISENSE ne puissent être inquiétées ni recherchées à ce sujet.

4. ABBOTT FRANCE sera subrogée à compter de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice de tous droits ainsi que dans le bénéfice et la charge de tous contrats, accords, traités, conventions, baux, marchés, assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques, ou autres conclus par KNOLL FRANCE ou par MEDISENSE, avec toutes administrations et tous tiers, ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations ou permissions administratives qui auraient été consenties à KNOLL FRANCE ou à MEDISENSE.

5. Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou tiers quelconque, KNOLL FRANCE et MEDISENSE solliciteront en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifieront à ABBOTT FRANCE.

6. Conformément aux dispositions de l'article L 122-12 du Code du travail, tous les contrats de travail des salariés de KNOLL FRANCE ou de MEDISENSE en vigueur à la réalisation définitive de la fusion seront transférés à ABBOTT FRANCE à compter de la réalisation définitive de la fusion. ABBOTT FRANCE reconnaît avoir eu connaissance du nombre et des caractéristiques des contrats de travail ainsi transférés pour avoir notamment eu accès et consulté les registres du personnel de KNOLL FRANCE et de MEDISENSE.

7. ABBOTT FRANCE fera effectuer, à ses frais, l'inscription en compte à son profit des valeurs mobilières, droits sociaux et parts de toute nature qui lui sont apportés.

De même, ABBOTT FRANCE notifiera à ses frais, à toutes personnes morales ou entités concernées, sa qualité de titulaire des valeurs mobilières, droits sociaux et parts de toute nature compris dans la présente fusion.

Il est précisé que le défaut d'agrément ne saurait en aucune façon compromettre la validité de l'apport et de la présente convention ; en outre, en cas d'exercice du droit de préemption, l'apport porterait sur le prix de rachat des titres préemptés.]

8. ABBOTT FRANCE remplira toutes formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif ou droits apportés.

ABBOTT FRANCE et KNOLL FRANCE, pour les besoins des formalités relatives à la publicité foncière, déposeront le présent traité de fusion dès après la réalisation définitive de la fusion au rang des minutes de Maître Xavier LIEVRE, notaire à Paris avec reconnaissance d'écriture et de signature. ABBOTT FRANCE et KNOLL FRANCE donnent pouvoir à Monsieur André Garcia ou toute personne qu'il se substituerait à l'effet de faire le nécessaire.

Les représentants de KNOLL FRANCE et de MEDISENSE devront, à première demande d'ABBOTT FRANCE, avant et après la réalisation définitive de la fusion, concourir à l'établissement de tous actes complémentaires, modificatifs, réitératifs ou confirmatifs du présent acte et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires pour faire opérer la transmission régulière des biens et droits apportés,

et l'accomplissement des formalités nécessaires. KNOLL FRANCE et MEDISENSE donnent pouvoir à Monsieur André Garcia ou toute personne qu'il se substituerait à l'effet de faire le nécessaire.

9. ABBOTT FRANCE se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages, concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les apports et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire, le tout à ses risques et périls.

En particulier, ABBOTT FRANCE fera son affaire personnelle de l'obtention des autorisations de mise sur le marché nécessaires à la conduite de ses activités, du transfert des dossiers d'enregistrement, ainsi que de l'accomplissement des formalités permettant de lui conférer le statut d'établissement pharmaceutique. Une liste des autorisations de mise sur le marché dont bénéficie KNOLL FRANCE figure en Annexe 5. Une liste des dossiers d'enregistrement dont bénéficie MEDISENSE figure en Annexe 6.

10. A compter de la date de réalisation définitive de la fusion, ABBOTT FRANCE se substituera aux obligations de KNOLL FRANCE en ce qui concerne les droits acquis par des salariés transférés au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et portés à la réserve de participation.

En conséquence, Monsieur André Garcia, en qualité de Président du Conseil d'Administration d'ABBOTT FRANCE, déclare qu'ABBOTT FRANCE sera purement et simplement subrogée à KNOLL FRANCE s'agissant des obligations de ces dernières vis-à-vis des salariés transférés : elle inscrira en tant que de besoin au passif de son bilan la représentation comptable des droits acquis des salariés qui lui sont transférés du fait de la fusion, et assurera la gestion de ces droits selon les stipulations des accords antérieurement conclus entre lesdits salariés et KNOLL FRANCE pour la durée du blocage restant à courir.

Monsieur André Garcia, en qualité de Co-Gérant de MEDISENSE, déclare que n'existe chez MEDISENSE aucun accord de participation des salariés au résultat de l'entreprise

III - DÉCLARATIONS CONCERNANT LES SOCIETES ABSORBEES ET LEURS APPORTS

A - Les sociétés absorbées

Monsieur André Garcia, agissant en qualité de Président du Directoire de KNOLL FRANCE et au nom de KNOLL FRANCE, ainsi qu'en qualité de Co-Gérant de MEDISENSE et au nom de MEDISENSE, fait les déclarations suivantes :

- que KNOLL FRANCE et MEDISENSE ne sont pas et n'ont jamais été en état de faillite, liquidation des biens, règlement amiable, en redressement ou liquidation judiciaires ou cessation des paiements, ou toute autre procédure assimilée ;

- qu'elles sont à jour, relativement aux biens apportés, du paiement de leurs impôts et cotisations sociales ou parafiscales, ainsi que de toutes autres obligations à l'égard de l'administration fiscale et des divers organismes administratifs et notamment de la sécurité sociale.

B - Renonciation au privilège du vendeur d'immeuble et à l'action résolutoire

Monsieur André Garcia, agissant en qualité de Président du Directoire de KNOLL FRANCE et au nom de KNOLL FRANCE, déclare expressément désister KNOLL FRANCE, en tant que de besoin, du privilège du vendeur d'immeuble et de l'action résolutoire pouvant résulter, au profit de cette dernière, de la charge incombant à ABBOTT FRANCE d'acquitter le passif de KNOLL FRANCE.

IV - DÉCLARATIONS ET OBLIGATIONS FISCALES

Monsieur André Garcia, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration d'ABBOTT FRANCE, en qualité de Président du Directoire de KNOLL FRANCE ainsi qu'en qualité de Co-Gérant de MEDISENSE déclare :

- qu'ABBOTT FRANCE et KNOLL FRANCE sont des sociétés anonymes ayant leur siège social en France, que MEDISENSE est une société à responsabilité limitée ayant son siège social en France, ces trois sociétés étant comme telles, soumises à l'impôt sur les sociétés ;

- que ces sociétés entendent placer l'opération de fusion sous les régimes fiscaux de faveur édictés par l'article 816 du Code Général des Impôts en matière de droits d'enregistrement, et par l'article 210-A du Code Général des Impôts en matière d'impôt sur les sociétés.

En conséquence, les options et engagements relatifs à la présente convention s'établissent ainsi qu'il suit :

A - Au regard des droits d'enregistrement

La formalité de l'enregistrement sera effectuée au droit fixe de 230 Euros, en application de l'article 816 du Code Général des Impôts.

B - Au regard de l'impôt sur les sociétés

(a) Pour assurer à la fusion le bénéfice du régime de l'article 210-A du Code Général des Impôts, ABBOTT FRANCE s'engage, ainsi que Monsieur André Garcia, en qualité de Président du Conseil d'Administration, à respecter les prescriptions suivantes :

(i) reprendre à son passif les provisions de KNOLL FRANCE et de MEDISENSE, dont l'imposition est différée, qui ne deviendront pas sans objet du fait de la fusion stipulée aux présentes, y compris le cas échéant les provisions réglementées.

(ii) reprendre à son passif la réserve spéciale où ont été portées les plus-values à long terme antérieurement soumises à l'impôt sur les sociétés à l'un des taux réduits prévus par l'article 219 I-a) du Code Général des Impôts, telle que cette réserve figurera au bilan de KNOLL FRANCE ou à celui de MEDISENSE à la date de réalisation de la fusion, ainsi que le cas échéant, la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du 6° alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code Général des Impôts.

(iii) se substituer à KNOLL FRANCE et à MEDISENSE pour la réintégration des résultats dont l'imposition avait été différée chez l'une de ces dernières.

(iv) calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables et des titres de portefeuille dont le résultat de cession est exclu du régime des plus ou moins values à long terme qui lui sont apportés, d'après la valeur qu'avaient ces éléments du point de vue fiscal, dans les écritures de KNOLL FRANCE ou dans celles de MEDISENSE.

(v) réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les conditions prévues au paragraphe d) de l'alinéa 3 de l'article 210-A du Code Général des Impôts, les plus-values éventuellement dégagées dans le cadre de la présente fusion sur les biens amortissables qui lui sont apportés ; à cet égard, Monsieur André Garcia, en qualité de Président du Conseil d'Administration, précise que cet engagement comprend l'obligation faite à ABBOTT FRANCE en vertu des dispositions de l'article 210 A-3-d précité, de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession.

(vi) inscrire à son bilan des éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de KNOLL FRANCE ou dans celles de MEDISENSE ou, à défaut, comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération le profit correspondant à la différence entre la valeur d'apport des éléments d'actifs autres que les immobilisations et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de KNOLL FRANCE ou dans celles de MEDISENSE.

(vii) en tant que de besoin, se substituer à KNOLL FRANCE ou à MEDISENSE dans l'engagement de conservation pendant deux ans qu'elles ont souscrit à raison des titres de participation qu'elles ont acquis depuis moins de deux ans, afin de préserver l'application du régime des sociétés-mères prévu par les articles 145 et 216 du CGI aux dividendes reçus de ces participations.

(viii) en tant que de besoin, reprendre à son compte les engagements souscrits, le cas échéant, par KNOLL FRANCE ou par MEDISENSE dans le cadre de précédentes opérations d'apport ou de fusion effectuées par l'une de ces sociétés ou faites au profit de l'une de ces sociétés et placées sous le régime fiscal de faveur ; et notamment à se substituer à KNOLL FRANCE ou MEDISENSE pour la réintégration des plus-values qui lui incombait. De même, conformément aux dispositions de l'article 210-B bis du CGI, ABBOTT FRANCE, KNOLL FRANCE et MEDISENSE s'engagent à ce qu'ABBOTT FRANCE reprenne les

engagements de conservation de titres souscrits par KNOLL FRANCE ou MEDISENSE à l'occasion de telles opérations et dont le délai ne serait pas encore expiré à la date de réalisation définitive de la fusion.

(ix) procéder elle-même, conformément à l'article 42 septies du CGI, à concurrence de la fraction desdites sommes restant à taxer à la date d'effet de la fusion, à la réintégration des subventions d'équipement qu'avait obtenues KNOLL FRANCE. ABBOTT FRANCE s'engage à échelonner cette réintégration sur les durées prescrites par l'article 42 septies susvisé. Il est précisé que la durée de réintégration résiduelle des subventions en cause, à la date d'effet de la fusion, était de 15 ans.

(b) Par ailleurs, ainsi qu'il est dit au paragraphe I de la section I, la présente fusion prenant effet au 1er décembre 2001, les parties reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences. Notamment, les résultats de KNOLL FRANCE d'une part et de MEDISENSE d'autre part, réalisés depuis cette date seront compris dans le résultat fiscal d'ABBOTT FRANCE.

KNOLL FRANCE d'une part et MEDISENSE d'autre part devront produire à l'administration fiscale la déclaration de cessation d'activité et la déclaration de résultats prévues aux articles 201-1 et 201-3 du Code Général des Impôts dans les soixante jours de la première publication de la fusion dans un journal d'annonces légales.

En application de ce qui précède, ABBOTT FRANCE prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats et de liquider l'impôt au titre de l'exercice en cours, tant à raison de sa propre activité que de celle exercée par KNOLL FRANCE ou par MEDISENSE depuis le 1er décembre 2001 (date d'effet rétroactif).

En outre, ABBOTT FRANCE, KNOLL FRANCE et MEDISENSE s'engagent à joindre à leur déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans l'apport-fusion de KNOLL FRANCE ou de MEDISENSE, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I et à l'article 38 quindéciès de l'annexe III, du Code Général des Impôts.

ABBOTT FRANCE inscrira les plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables compris dans l'apport-fusion de KNOLL FRANCE ou dans l'apport-fusion de MEDISENSE, et dont l'imposition a été reportée, dans le registre prévu à l'article 54 septies II du Code Général des Impôts.

C - Au regard de la taxe sur la valeur ajoutée

Conformément aux prescriptions de la Direction Générale des Impôts, ABBOTT FRANCE, KNOLL FRANCE et MEDISENSE déclarent en tant que de besoin que, nonobstant les dispositions du présent projet de fusion, le transfert des biens immobiliers entrant dans le champ d'application de la TVA immobilière, sera réputé inexistant au regard de l'article 257-7 du Code Général des Impôts.

D'autre part, les sociétés entendent bénéficier des dispositions de l'article 210 III de l'annexe II du Code Général des Impôts et de l'instruction administrative 3 D1-96 du 1er mars 1996. ABBOTT FRANCE s'engage à opérer l'ensemble des régularisations de déduction auxquelles auraient été tenues KNOLL FRANCE ou MEDISENSE si elles avaient poursuivi leurs activités. ABBOTT FRANCE s'engage à satisfaire aux obligations déclaratives correspondantes, et notifiera le présent engagement au service des impôts dont elle relève, par déclaration établie en double exemplaire.

La présente fusion emportant transmission de l'ensemble des éléments d'une exploitation autonome, Monsieur André Garcia, en qualité de Président du Conseil d'Administration d'ABBOTT FRANCE, entend se prévaloir des dispositions de l'instruction administrative n° 3 A-6-90 du 22 février 1990 exonérant de la TVA la cession des biens mobiliers d'investissement dans le cadre de la transmission d'une universalité totale ou partielle de biens.

En conséquence, ABBOTT FRANCE s'engage à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement compris dans la fusion.

Par ailleurs, ABBOTT FRANCE s'engage à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 207 bis, 210, 214 et 215, 221 et 225 de l'annexe II du Code Général des Impôts dans les mêmes conditions que la société absorbée aurait été tenue d'y procéder si elle avait poursuivi ses activités.

ABBOTT FRANCE s'engage, en outre, à procéder à la déclaration requise au service des impôts compétent.

ABBOTT FRANCE bénéficiera, à la date de réalisation définitive de la fusion, du crédit de TVA dont KNOLL FRANCE ou MEDISENSE pourront disposer.

ABBOTT FRANCE s'engage à adresser au service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité dans laquelle elle indiquera le montant des crédits de TVA qui lui seront transférés et s'engage à lui en fournir, sur sa demande, la justification comptable.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 271 A 3 du Code Général des Impôts, ainsi que de l'article 3 du décret n°93-1078 du 14 septembre 1993 qui précisent les modalités de gestion et de recouvrement de la créance sur le Trésor, les créances constatées par KNOLL FRANCE au titre de la suppression de la règle du décalage d'un mois seront transférées à ABBOTT FRANCE. ABBOTT FRANCE informera par lettre recommandée avec accusé de réception la Paierie Générale du Trésor qu'elle est le nouveau titulaire de ces créances en joignant à ce courrier le journal dans lequel a été faite l'annonce de la fusion.

D - Effort de construction

ABBOTT FRANCE déclare se substituer à KNOLL FRANCE et à MEDISENSE pour l'application des dispositions des articles 235 bis du Code Général des Impôts et 161 à 163 de l'annexe II du Code Général des Impôts relatifs à la participation des employeurs à l'effort de construction, et s'engage à ce titre à prendre en charge les obligations de KNOLL FRANCE et MEDISENSE, tout en bénéficiant du report des excédents d'investissements réalisés par KNOLL FRANCE et MEDISENSE. Les investissements effectués à ce titre par les sociétés absorbées seront repris au bilan d'ABBOTT FRANCE. Le présent engagement sera annexé aux déclarations n°2080 à souscrire par les sociétés absorbées dans le délai de 60 jours visé à l'article 201 du Code Général des Impôts.

E - Taxe d'apprentissage - Formation professionnelle

En outre, ABBOTT FRANCE s'oblige à prendre en charge la taxe d'apprentissage et la participation des employeurs à la formation professionnelle continue, qui pourraient demeurer dues par KNOLL FRANCE ou par MEDISENSE au jour de réalisation de la fusion et à procéder pour le compte d'ABBOTT FRANCE, dans le délai de 60 jours prévu à l'article 201 du Code Général des Impôts, à la déclaration du versement représentatif de son obligation de participer ainsi qu'à la déclaration spéciale prévue en matière de taxe d'apprentissage.

SECTION III - RÉMUNÉRATION DES APPORTS

I - APPORT-FUSION DE KNOLL FRANCE À ABBOTT FRANCE

A - Rapport d'échange des droits sociaux

Pour déterminer la rémunération de l'apport de KNOLL FRANCE à ABBOTT FRANCE et de MEDISENSE à ABBOTT FRANCE, il a été procédé à une comparaison des valeurs des sociétés ABBOTT FRANCE et KNOLL FRANCE ainsi que de leurs actions, puis des sociétés ABBOTT FRANCE (y compris KNOLL FRANCE) et MEDISENSE ainsi que de leurs actions ou parts sociales selon les méthodes exposées dans la déclaration formant l'Annexe 4.

Au résultat de ces comparaisons, le rapport d'échange s'établit à :

(i) 1 action ABBOTT FRANCE pour 126,113 actions KNOLL FRANCE.

(ii) 1 action ABBOTT FRANCE (y compris KNOLL FRANCE) pour 0,4329 parts MEDISENSE.

B - Rémunération de l'apport

En rémunération et représentation de l'actif net apporté par KNOLL FRANCE et sur la base du rapport d'échange précisé ci-dessus au paragraphe (i), il sera créé par ABBOTT FRANCE 8176 actions nouvelles de 563 euros chacune, entièrement libérées, lesquelles seront attribuées directement par ABBOTT FRANCE aux actionnaires de KNOLL FRANCE à raison de 1 action ABBOTT FRANCE pour 126,113 actions KNOLL FRANCE.

Puis, en rémunération et représentation de l'actif net apporté par MEDISENSE et sur la base du rapport d'échange précisé ci-dessus au paragraphe (ii), il sera créé par ABBOTT FRANCE 1155 actions nouvelles de 563 euros chacune, entièrement libérées, lesquelles seront attribuées directement par ABBOTT FRANCE aux associés de MEDISENSE à raison de 1 action ABBOTT FRANCE pour 0,4329 parts MEDISENSE.

ABBOTT FRANCE procédera donc à une augmentation de capital d'un montant de 5 253 353 euros.

Ces actions seront émises avec jouissance à la date de leur création.

Ces actions nouvelles d'ABBOTT FRANCE seront soumises à toutes les dispositions statutaires d'ABBOTT FRANCE et jouiront des mêmes droits que les actions anciennes, sous réserve de leur date de jouissance.

II - PRIME DE FUSION

Compte tenu des modalités de la fusion, telles qu'envisagées et décrites ci-dessus, une prime de fusion de 2 976 243 euros sera dotée dans les comptes d'ABBOTT FRANCE. Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'ABBOTT FRANCE d'affecter une partie de cette prime à l'imputation des frais de fusion à due concurrence et le solde éventuel de cette prime à la reconstitution de la réserve spéciale des plus values à long terme et des provisions réglementées.

SECTION IV - CONDITIONS DE RÉALISATION ET EFFETS DE LA FUSION

I - CONDITIONS DE RÉALISATION

La fusion par absorption de KNOLL FRANCE par ABBOTT FRANCE, la fusion par absorption de MEDISENSE par ABBOTT FRANCE et l'augmentation de capital d'ABBOTT FRANCE ne deviendront définitifs que sous réserve, et du seul fait, de la levée des conditions suspensives ci-après :

- approbation de la présente convention et de l'apport-fusion de KNOLL FRANCE par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KNOLL FRANCE, cette

assemblée étant appelée à prononcer la dissolution anticipée de KNOLL FRANCE du fait de la réalisation de la fusion ;

- approbation de la présente convention et de l'apport-fusion de MEDISENSE par l'assemblée générale extraordinaire des associés de MEDISENSE, cette assemblée étant appelée à prononcer la dissolution anticipée de MEDISENSE du fait de la réalisation de la fusion ;

- réduction du capital social d'ABBOTT FRANCE et constatation de l'absence d'opposition des créanciers par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ABBOTT FRANCE avant approbation de la présente convention par cette même assemblée ;

- approbation de la présente convention et des apports-fusion qui y sont convenus, ainsi que de l'augmentation de capital permettant la rémunération stipulée sous le paragraphe I.B de la Section III, par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ABBOTT FRANCE, cette assemblée se tenant après les assemblées de KNOLL FRANCE ou MEDISENSE et constatant la réalisation définitive de la fusion et de la dissolution de KNOLL FRANCE et de MEDISENSE.

II - DISSOLUTION DE KNOLL FRANCE ET DE MEDISENSE

Conformément à l'article L. 236-3 du Code de Commerce, la réalisation de la fusion-absorption de KNOLL FRANCE par ABBOTT FRANCE et de MEDISENSE par ABBOTT FRANCE, du fait de la levée de l'ensemble des conditions suspensives stipulées au paragraphe I de la Section IV, entraînera la dissolution sans liquidation de KNOLL FRANCE et la transmission universelle de son patrimoine à ABBOTT FRANCE ainsi que la dissolution sans liquidation de MEDISENSE et la transmission universelle de son patrimoine à ABBOTT FRANCE.

III - REMISE DE TITRES

Lorsque la présente convention sera devenue définitive, il sera remis à ABBOTT FRANCE tous les titres de propriété, actes, documents et autres pièces concernant les biens et droits apportés.

SECTION V - DISPOSITIONS DIVERSES

I - ANNEXES

Les annexes aux présentes font partie intégrante du traité de fusion.

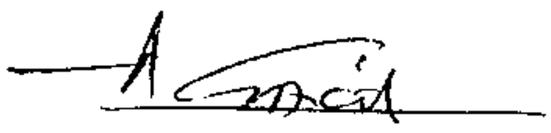
II - POUVOIRS - FRAIS - ELECTION DE DOMICILE

1. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire les dépôts et publications prescrits par la loi, notamment en vue de faire courir, avant la tenue des assemblées générales appelées à statuer sur la présente convention, le délai accordé aux créanciers et, d'une manière générale, pour remplir toutes formalités légales et faire toutes significations ou notifications qui pourraient être nécessaires.

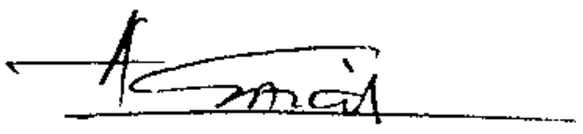
2. Les frais et droits des présentes, et tous ceux qui en seront la conséquence directe ou indirecte, seront supportés par ABBOTT FRANCE.

3. Pour l'exécution des présentes, les soussignés font élection de domicile aux sièges des sociétés qu'ils représentent.

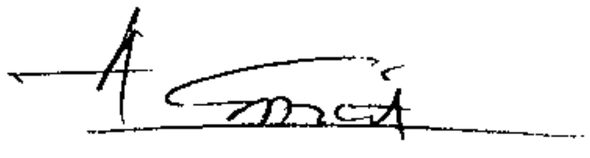
Fait à Paris, le 17 avril 2002, en 14 exemplaires originaux.



Pour ABBOTT FRANCE
Monsieur André Garcia



Pour LABORATOIRES KNOLL FRANCE SA
Monsieur André Garcia



Pour MEDISENSE FRANCE
Monsieur André Garcia

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : **Comptes d'ABBOTT FRANCE arrêtés au 30 novembre 2001**

ANNEXE 2 : **Comptes de KNOLL FRANCE arrêtés au 30 novembre 2001**

ANNEXE 3 : **Comptes de MEDISENSE arrêtés au 30 novembre 2001**

ANNEXE 4 : **Méthode d'évaluation des apports et calcul des rapports d'échange**

ANNEXE 5 : **Liste des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) de KNOLL FRANCE**

ANNEXE 6 : **Liste des dossiers d'enregistrement/autorisations de MEDISENSE**

ANNEXE 1

Comptes d'ABBOTT FRANCE arrêtés au 30 novembre 2001

AGREMENT N° B2101.3003

N° 11937*03

nulaire obligatoire (article 53 A u code général des impôts).

(1) BILAN - ACTIF

D.G.I. N° 2050 1
(2001)

Désignation de l'entreprise : ABBOTT FRANCE SA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise USINE DE L ISLE 28380 SAINT REMY SUR AVRE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 60295020600014 — Code APE 244C

Déclaration souscrite en F [A7] € [A8] X — cocher obligatoirement une case

Exercice N, clos le : 30/11/2001 — N - 1 30/11/2000

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	499 273	AC	499 273		
	Frais de recherche et développement*	AD		AE			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	869 722	AG	747 000	122 721	122 721
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 599 176	AK	2 199 554	399 622	150 967
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	43 410	AO		43 410	43 410
	Constructions	AP	8 452 418	AQ	5 825 716	2 626 703	2 763 524
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	139 151 352	AS	103 474 783	35 676 569	38 130 902
	Autres immobilisations corporelles	AT	13 603 540	AU	7 646 844	5 956 696	6 224 543
	Immobilisations en cours	AV	1 100 608	AW		1 100 608	304 140
	Avances et acomptes	AX	372 503	AY		372 503	108 793
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	477 953	BI		477 953	221 738
	TOTAL (II)	BJ	167 169 954	BK	120 393 170	46 776 785	48 070 738
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	3 087 628	BM	87 015	3 000 613	5 072 736
	En cours de production de biens	BN	5 548 286	BO		5 548 286	6 335 611
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	9 261 697	BS	32 047	9 229 650	7 266 574
	Marchandises	BT	11 463 669	BU	669 014	10 794 655	8 888 310
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	612 989	BW		612 989	689 553
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	63 035 420	BY	448 448	62 586 971	54 256 443
	Autres créances (3)	BZ	4 844 248	CA		4 844 248	6 948 985
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	(0)	CE		(0)	183 486
	Disponibilités	CF	2 749 618	CG		2 749 618	1 739 012
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 120 381	CI		1 120 381	916 922
	TOTAL (III)	CJ	101 723 936	CK	1 236 524	100 487 412	92 297 631
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL	666			666	656
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	180 994			180 994	64 682
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	269 075 551	1A	121 629 694	147 445 857	140 433 708

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: — CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété:* — Immobilisations: — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT N° 82101.1003

N° 10938*03

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

D.G.I. N° 2051 1
(2001)

Désignation de l'entreprise ABBOTT FRANCE SA

				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 42 337 600)		DA	42 337 600	42 360 094
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	4 236 009	4 236 009
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	DF	120 118	97 624
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	DG	0	
	Report à nouveau		DH	65 248	10 359
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	17 072 986	9 570 147
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	63 831 961	56 274 233
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	3 642 169	2 641 981
	Provisions pour charges		DQ	10 245 413	10 725 527
	TOTAL (III)		DR	13 887 582	13 367 508
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	2 833 026	639 498
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	9 510 360	25 949 818
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	26 240 503	25 370 583
	Dettes fiscales et sociales		DY	21 832 859	10 984 012
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	613 427	1 035 020
	Autres dettes		EA	6 620 350	4 676 880
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	2 060 775	1 601 701
	TOTAL (IV)		EC	69 711 301	70 257 512
	Ecarts de conversion passif * (V)		ED	15 013	534 454
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	147 445 856	140 433 707
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre		1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)		1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	97 624	97 624
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	2 833 000	639 498

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT N° B2101.1003

N° 10167*05

nulaire obligatoire (article 53 A
lu Code general des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 1
(2001)

Désignation de l'entreprise: ABBOTT FRANCE SA

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	205 401 098	FB	7 050 319	FC	212 451 417		170 564 647
	Production vendue biens*	FD	56 668 281	FE	29 771 160	FF	86 439 441		95 525 759
	Production vendue services*	FG	18 040 707	FH	909 663	FI	18 950 370		19 254 623
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	280 110 086	FK	37 731 142	FL	317 841 228		285 345 029
	Production stockée*					FM	1 200 725		4 652 587
	Production immobilisée*					FN	639 653		1 097 709
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	13 421 634		11 198 424
	Autres produits (1) (11)					FQ	760 581		517 052
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	333 863 821		302 810 801
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	96 601 140		98 691 570
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(2 378 943)		(1 640 577)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	71 363 948		66 872 287
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 065 437		(1 600 457)
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	43 880 873		39 473 473
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 161 859		10 500 911
	Salaires et traitements*					FY	34 123 583		32 423 624
	Charges sociales (10)					FZ	12 950 663		13 556 725
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	13 983 048		13 095 189
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	887 654		460 895
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	13 317 301		12 353 745
	Autres charges (12)					GE	198 296		163 128
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	299 154 856		284 350 513
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	34 708 965		18 460 288
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			32 464
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	136 837		154 481
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	64 682		101 479
	Différences positives de change					GN	678 217		2 710 475
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	879 736		2 998 899
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	180 994		64 682
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 970 700		1 203 563
	Différences négatives de change					GS	834 381		2 967 343
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	2 986 075		4 235 588
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 106 339)		(1 236 689)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	32 602 626		17 223 599

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT N° B2101.1003

N° 10947*03

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 1
(2001)

nulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABBOTT FRANCE SA

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	52 266	857 966
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 752 887	1 608 297
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	541 930	1 402
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 347 083	2 467 665
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	17 308	806 341
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 593 301	1 659 780
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	227 969	278 939
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 838 577	2 745 060
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	508 506	(277 395)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	3 029 795	1 374 134
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	13 008 352	6 001 921
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	337 090 640	308 277 365
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	320 017 655	298 707 216
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	17 072 985	9 570 149
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	98 083	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	830 295	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX	156 449	
(9)	Dont transfert de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

RENVOIS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. Feuille d'Annexe ci-jointe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Pertes Clients	98 083	
Cf. Feuille d'Annexe ci-jointe		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

001)

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)
Article supplémentaire 10

N°2053

TABLEAU 2053 CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 10

Désignation de l'entreprise : ABBOTT FRANCE SA

N° SIRET 60295020600014

et date de cloture de l'exercice 30/11/2001

7) Détails produits et charges exceptionnels (état annexe)	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Remboursement TVA Etrangère		3 142
Gain sur litiges assurances		46 930
Profits exceptionnels clients		492
Profits sur facture étrangère		1 702
Pertes sur litiges assurances	12 125	
Pertes sur dettes tiers	3 201	
Pertes exceptionnelles clients	595	
Divers	193	
Amendes	1 194	
Total	17 308	52 266

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)
Article supplémentaire 11

TABLEAU 2053 CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 11

Désignation de l'entreprise : N° SIRET		et date de cloture de l'exercice
3) Détails produits et charges sur exercices antérieurs (état annexe)	Charges antérieurs	Produits antérieurs

AGREMENT N° B2101.1003

N° 10169*05
mulaire obligatoire
ticle 53 A du Code
néral des impôts)

(5) IMMOBILISATIONS

D.G.I. N° 2054 [1]

(2001)

Désignation de l'entreprise ABBOTT FRANCE SA

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	KA	499 273	KB		KC	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	2 992 274	KE		KF	476 623
CORPORELLES	Terrains		KG	43 410	KH		KJ	
	Constructions	Sur sol propre	KJ	6 032 803	KK		KL	268 528
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP	1 920 650	KQ		KR	35 554
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	136 320 445	KT		KU	9 861 639
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales agencements, aménagements divers *	KV	192 597	KW		KX	2 287
		Matériel de transport *	KY	6 912 976	KZ		LA	1 988 733
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	6 272 743	LC		LD	714 217
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	304 140	LI		LJ	1 118 673
	Avances et acomptes		LK	108 793	LL		LM	781 950
		TOTAL III	LN	158 108 557	LO		LP	14 771 581
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	221 738	1U		1V	308 063
		TOTAL IV	LQ	221 738	LR		LS	308 063
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		ØG	161 821 842	ØH		ØJ	15 556 267

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I		LT		LU	499 273	1W		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV		LW	3 468 897	1X		
CORPORELLES	Terrains			LX		LY	43 410	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		MA		MB	6 301 331	MC		
		Sur sol d'autrui		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		MG		MH	1 956 204	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		560 668	MJ	6 470 064	MK	139 151 352	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		MM		MN	194 884	MO		
		Matériel de transport		MP	1 688 939	MQ	7 212 770	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		MS	596 191	MT	6 390 769	MU		
		Emballages récupérables et divers *		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY	322 205	MZ		NA	1 100 608	NB		
	Avances et acomptes	NC	518 240	ND		NE	372 503	NF		
	TOTAL III		1 401 113	NG	8 755 194	NH	162 723 831	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			ØU		ØV		ØW		
	Autres participations			ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés			2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		51 848	2E		2F	477 953	2G		
	TOTAL IV		51 848	NJ		NK	477 953	2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		1 452 961	ØK	8 755 194	ØL	167 169 955	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT N° B2101.1003

N° 10171*05

ulaire obligatoire (article 53 A
u Code général des impôts.)

5bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.I. N° 2054 bis (2001) 1

Exercice N clos le 30/11/2001

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

signation de l'entreprise : ABBOTT FRANCE SA

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques mat. et out. industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Participations						
Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

NEANT

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1 ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend.
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE −

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

AGREMENT N° B2101.1003

N° 10172*05

nulatre obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2055 [1]
(2001)

Désignation de l'entreprise ABBOTT FRANCE SA

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	PA	499 273	PB		PC		PD	499 273
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	2 718 586	PF	227 968	PG		PH	2 946 554
Terrains		(PI)		(PJ)		(PK)		(PL)	
Constructions	Sur sol propre	(PM)	3 774 141	(PN)	360 715	(PO)		(PQ)	4 134 856
	Sur sol d'autrui	(PR)		(PS)		(PT)		(PU)	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	(PV)	1 415 787	(PW)	124 085	(PX)		(PY)	1 539 872
Installations techniques, matériel et outillage industriels		(PZ)	98 189 544	(QA)	11 085 190	(QB)	5 799 951	(QC)	103 474 783
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	(QD)	135 443	(QE)	15 545	(QF)		(QG)	150 988
	Matériel de transport	(QH)	2 486 812	(QI)	1 684 174	(QJ)	1 210 337	(QK)	2 960 649
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	(QL)	4 531 517	(QM)	713 339	(QN)	558 661	(QO)	4 686 195
	Emballages récupérables et divers	(QP)		(QR)		(QS)		(QT)	
TOTAL III		QU	110 533 244	QV	13 983 048	QW	7 568 949	QX	116 947 343
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	113 751 103	ØP	14 211 016	ØQ	7 568 949	ØR	120 393 170

CADRE B — VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE *

CADRE C — MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES*

Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais établissement et recherche TOTAL I	QY		2J		2K		2L		2M		
Immob. incorporelles TOTAL II	QZ	227 968	2N		2P		2R		2S		
Terrains	(RA)		(RB)		(RC)		2T		2U		
Constructions — Sur sol propre	(RD)	360 715	RE		RF		2V		2W		
Constructions — Sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y		
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	RJ	117 572	RK	6 513	RL		2Z		3A		
Inst. techniques mat. et outillage	(RM)	10 758 374	(RN)	326 816	(RO)		3B		3C		
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	(RP)	15 545	(RQ)		(RR)		3D		3E		
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	RS	1 684 174	(RT)		(RU)		3F		3G		
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	(RV)	269 407	(RW)	443 932	(RX)		3H		3J		
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	(RY)		(RZ)		(SA)		3K		3L		
TOTAL III	SB	13 205 787	SC	777 261	SD		SE		SF		
Total général (I+II+III)	SG	13 433 755	SH	777 261	SJ		SK		SL		

CADRE D — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	656	10	SM		SN	666	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT N° B2101.1003

N° 10949*03

mulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

D.G.I. N° 2056 1

(2001)

ésignation de l'entreprise ABBOTT FRANCE SA

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG	TH	TI
	Provisions pour fluctuation des cours*	3W		TJ	TK	TL
	Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN	TO
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quiquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z		TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	938 986	4F 774 265	4G 1 279 885	4H 433 365
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	64 682	4U 180 994	4V 64 682	4W 180 994
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M	5N	5P
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	1 269 564	5S 1 112 978	5T 1 060 132	5U 1 322 410
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	11 094 276	5W 11 428 220	5X 10 571 686	5Y 11 950 810
	TOTAL II	5Z	13 367 508	TV 13 496 457	TW 12 976 385	TX 13 887 579
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B	6C	6D
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F	6G	6H
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3	Ø4	Ø5
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V	9W	9X
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	283 818	6P 788 076	6R 283 818	6S 788 076
	Sur comptes clients	6T	574 983	6U 99 577	6V 226 112	6W 448 448
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	858 801	TY 887 653	TZ 509 930	UA 1 236 524
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	14 226 309	UB 14 384 110	UC 13 486 315	UD 15 124 103
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE 14 203 116	UF 13 421 633	
	Dont dotations et reprises - financières			UG 180 994	UH 64 682	
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 °du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE LIBRE MODELE 02 ANNEXLIB02

SUPPLEMENTAIRE 10

Nature et description de la prov	Année	Montant
Indemnittés de licenciement	2001	1 129 033
Clause de sauvegarde	2001	713 850
Primes sur ventes et charges	2001	2 090 848
Contribution publicité	2001	2 076 895
Remise sur ventes	2001	2 770 265
Primes exceptionnelles	2001	830 127
Séminaires	2001	294 463
Retour appareils diagnostic	2001	4 577
Déménagement	2001	129 580
Provision frais de promotion	2001	1 741 750
Provision pour retraite	2001	16 973
Provision frais de représentatio	2001	152 449
Total		11 950 809

AGREMENT N° B2101.1003

N° 10950*03

ulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

D.G.I. N° 2057 [1]

(2001)

Désignation de l'entreprise : ABBOTT FRANCE SA

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	477 953	UV	1 257	UW	476 697
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	357 088		44 977		312 111
	Autres créances clients	UX	62 678 331		62 522 619		155 712
	Créance représentative de titres prêtés * / Provision pour dépréciation antérieurement constituée*	UQ					
	Personnel et comptes rattachés	UY	352 886		60 799		292 087
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	314 848		314 848		
	État et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques : Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 174 651		4 174 651		
	Charges constatées d'avance	VS	1 120 381		1 120 381		
	TOTAUX	VT	69 476 139	VU	68 239 532	VV	1 236 607
RENVOIS (1)	Montant des : - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des : - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : à 1 an maximum à l'origine	VG	2 833 026	2 833 026		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : à plus d'1 an à l'origine	VH				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	9 510 360	9 510 360		
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	26 240 503	26 240 503		
	Personnel et comptes rattachés	8C	5 418 460	5 418 460		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	4 431 746	4 298 699	133 047	
	État et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	8E	8 712 988	8 712 988		
	État et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 361 041	1 361 041		
	État et autres collectivités publiques : Obligations cautionnées	VX				
	État et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 908 624	1 908 624		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	613 427	613 427		
	Groupe et associés (2)	VI				
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	6 620 350	6 620 350		
	Dette représentative de titres empruntés *	SZ				
	Produits constatés d'avance	8L	2 060 775	778 822	1 281 953	
	TOTAUX	VY	69 711 301	VZ 68 296 300	1 415 000	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	117 302 736	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
RENVOIS (1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	133 734 980	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

AGREMENT N° B210L1063

N° 10951*03

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

D.G.I. N° 2058-A 1
(2001)

ıulaire obligatoire (article 53 A lu code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABBOTT FRANCE SA

Exercice N, clos le : 30/11/2001

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	17 072 986
	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) — de l'exploitant ou des associés	WB	
	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) — de son conjoint ____ moins part déductible * ____ à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	99 665
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *	WF	
Charges non déductibles à porter au résultat fiscal	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	457 608
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	10 685 736
	Amendes et pénalités (nature :)	WJ	1 194
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (entreprises à l'IS)	WK	13 008 352
	Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	WM	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme	WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XR	
	Réintégrations diverses à étailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.) SU ____ Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW ____)	WQ	3 363 023
	TOTAL I	WR	44 688 564

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	7 322 976
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 19 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) *	WV	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs WX ____ imputées sur les A.R.D. (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8P) WY ____	XB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (quote-part des frais et charges restant imposables, à déduire des produits nets de participations)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les départements et territoires d'Outre-mer *.	ZY	
	Majoration d'amortissement *	XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations (entreprises nouvelles* (art. 208 sexies et quater A.44 sexies) SX ____ Zones d'entreprises* (activité exonérée) (art. 208 quinquies) SY ____ zones franche Corse (art. 44 décies) ØT ____ zone franche urbaine (art. 44 octies) ØV ____ entreprises en difficulté (art. 44 septies) XC ____)	XF	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS) ZI ____)	XG	1 093 969
	TOTAL II	XH	8 416 945

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés :	bénéfice (I moins II)	XI	36 271 619	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL		
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S)*		XK		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)) (à détailler au tableau 2058-B, cadre I-A, lignes XU à YF)				XL
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)				XM
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	36 271 619	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

001)

ANNEXE LIBRE MODELE 02

ANNEXLIB02

SUPPLEMENTAIRE 10

Libellé		Montant
Ecarts de conversion Passif 2001		15 013
Ecarts de conversion Actif 2000		64 682
Taxe sur la publicité payée		2 830 384
Gain de changes sur couverture à		133 980
Perte de changes sur couverture		318 964
Total		3 363 023

:001)

ANNEXE LIBRE MODELE 02 ANNEXLIB02

SUPPLEMENTAIRE 10

Libellé		Montant
Ecart de conversion passif 2000		534 454
Provision réparation évaporateur		73 623
Provision FORENE		304 898
Ecart de conversion actif 2001		180 994
Total		1 093 969

AGREMENT N° B2101.1003
N° 10952*03
nulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(10) DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

D.G.I. N° 2058-B 1
(2001)

ésignation de l'entreprise ABBOTT FRANCE SA

I. SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

A - Déficits ordinaires : déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices (1)		Déficits imputables (2)		Déficits imputés (ligne XL du 2058-A (1))* (3)	Déficits reportables col. 2 - col. 3 (4)	
N-5	30/11/1996	XT		XU			
N-4	30/11/1997	XV		XW		XX	
N-3	30/11/1998	XY		XZ		YA	
N-2	30/11/1999	YB		YC		YD	
N-1	30/11/2000	YE		YF		YG	
	TOTAL	YH		YI			

(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058 A.

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (lignes XX à YJ)	YK	

B - Amortissements réputés différés

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés *	8N	
Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs	YL	
Imputations opérées à la clôture de l'exercice : sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058-A ligne WY)	8P	
Imputations opérées à la clôture de l'exercice : sur le résultat de l'exercice (tableau 2058-A ligne XM)	8R	
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058-A ligne XK) *	8S	
Amortissements réputés différés restant à reporter *	YM	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AI. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AI. 2 du CGI *	ZV	2 598 680	ZW	2 548 335
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B	4 589 520	9C	2 943 896
Provisions pour dépréciations *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H	49 468	9J	82 322
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S	3 448 068	9T	1 748 423
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	10 685 736	YO	7 322 976
		ligne WI		ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

)01)

ANNEXE LIBRE MODELE 02

ANNEXLIB02

SUPPLEMENTAIRE 10

Libellé	Dotations	Reprises
Perte de change	180 994	64 682
Indemnité de licenciement	585 304	35 826
Contribution publicité	2 076 895	2 830 384
Retour appareils	4 577	13 004
Provision frais de promotion	1 741 750	
Total	4 589 520	2 943 896

001)

ANNEXE LIBRE MODELE 02 ANNEXLIB02

SUPPLEMENTAIRE 10

.ibellé	Dotations	Reprises
)épréciation clients	49 468	82 322
Total	49 468	82 322

:001)

ANNEXE LIBRE MODELE 02

ANNEXLIB02

SUPPLEMENTAIRE 10

Libellé	Dotations	Reprises
Contribution de solidarité	418 273	374 289
Participation des salariés	3 029 795	1 374 134
Total	3 448 068	1 748 423

AGREMENT N° B2101.1003

N° 10953*03

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

D.G.I. N° 2058-C 1 (2001)

Désignation de l'entreprise : ABBOTT FRANCE SA

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	10 358
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	9 570 147
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
	TOTAL I	ØF	9 580 505
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZC	
	- Autres réserves	ZD	
	- Réserve spéciale avant incorporation au capital (art. 219-I-f) *	A5	
	Dividendes	ZE	9 515 258
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	65 247
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	9 580 505

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	201 619	39 055
	- Locations, charges locatives et de copropriété	XQ	1 724 162	1 680 225
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	4 073 275	3 077 542
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	1 805 958	1 482 647
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	6 129 845	6 216 781
	- Autres comptes	ST	29 946 014	26 977 223
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	43 880 873	39 473 473
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *	YW	3 531 406	3 375 546
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	8 630 453	7 125 365
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	12 161 859	10 500 911
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	29 361 840	26 983 196
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	28 758 279	33 993 290
DIVERS	- Montant de l'avoir fiscal imputé sur l'impôt sur les sociétés et correspondant aux dividendes perçus *	ZA		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2000) *	ØB	33 552 508	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		

REGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		plus-values à 19 %	JB		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		plus-values à 19 %	JE		Imputations	JF
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.	JG		Indiquer 1 pour société mere, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la société mère JJ	

	- numéro de centre de gestion agréé	XP		
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 4 handicapés : 15)	YP	840	822
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Filiales et participations : La liste prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être obligatoirement jointe à la présente déclaration.		Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1	ZR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT N° B2101.1003

N° 10179*03

ulaire obligatoire (article 53A
u code général des impôts).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

D.G.I. N° 2059-A 1
(2001)

ésignation de l'entreprise : ABBOTT FRANCE SA

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

I - Immobilisations * relevant du taux de 16 ou 19 %

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt* ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1	Inst Tech Mat Outil	6 470 064		5 392 895		1 077 169
2	Matériel de Transpor	1 688 939		1 210 337		478 602
3	Mat Bureau Inf Mob	596 191		558 661		37 530
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

I - Immobilisations * relevant du taux de 16 ou 19 %

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne ①) ⑦	Valeur résiduelle (report de la colonne ⑥) ⑧	Prix de vente* ⑨	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑩	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* COURT TERME ⑪	LONG TERME ⑫
1	Inst Tech Mat Outil	1 077 169	1 124 875	47 706	10 762	36 944
2	Matériel de Transpor	478 602	627 250	148 648	148 648	
3	Mat Bureau Inf Mob	37 530	762	(36 768)	(36 768)	
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+ 105 587	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+	
17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *		+
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		+
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme		−
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *	+	+
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑪)	228 229	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑫)	(A)	36 944 (B)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT N° 82101.1003

N° 10954*03

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

D.G.I. N° 2059-B (2001) 1

(nuisire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Désignation de l'entreprise : ABBOTT FRANCE SA

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	1999				
		1998				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	1999				
		1998				
		1997				
		1996				
		1995				
		1994				
		1993				
		1992				
		1991				
	TOTAL 2					

NEANT

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer

AGREMENT N° B2101.1003

N° 10955*03

rmulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

D.G.I. N° 2059-C 1 (2001)

Désignation de l'entreprise : ABBOTT FRANCE SA

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 % ❶ ou 16 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values à long terme en application des dispositions de l'article 219-a quater du CGI ❶.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values ou 16% et 26% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16% et 26% ④
Moins-values nettes	2000			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	1999			
	1998			
	1997			
	1996			
	1995			
	1994			
	1993			
	1992			
	1991			
	1990			

NEANT

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①		Moins-values à 25 % ②	Moins-values à 19%, 18% ou 15 % ③	Moins-values à 19 %, 18 % ou 15 % et imputables sur le résultat de l'exercice en application du 2e alinéa de l'article 219 a quater ④	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19 % ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸ ⑥	Solde des moins-values à reporter ⑦
Moins-values nettes	2000						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	1999						
	1998						
	1997						
	1996						
	1995						
	1994						
	1993						
	1992						
	1991						
	1990						

❸ Les moins-values antérieures sur cessions d'éléments d'actifs exclus du régime des plus et moins-value en application des dispositions de l'article 219-a quater du CGI peuvent s'imputer sur le résultat dans certaines limites (BOI 4 B-1-97)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT N° B2101.1003

N° 10182*05

mulaire obligatoire
icle 53 A du code
éral des impôts)

15

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

D.G.I. N° 2059-D (2001) 1

Désignation de l'entreprise : ABBOTT FRANCE SA

I DÉTERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RÉSERVE SPÉCIALE AU COURS DE L'EXERCICE N + 1 AU TITRE DES PLUS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE N

		Plus-values à long terme taxables au taux de 19 %
Montant NET des plus-values de l'exercice	1	
A imputer éventuellement - déficit de l'exercice	2	
- moins-values à long terme	3	
- divers (déficits antérieurs ou amortissements réputés différés)	4	
TOTAL des lignes 2 à 4	5	
Reste (ligne 1 - 5)	6	
Impôt correspondant	7	
Différence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N + 1 (ligne 6 - ligne 7)	8	

II SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9		72 635	41 432	92 339	
Plus-values des exercices antérieurs affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Plus-values figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12		72 635	41 432	92 339	
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14					
TOTAL (lignes 13 et 14)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16		72 635	41 432	92 339	

III INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RÉSERVE SPÉCIALE (EXERCICE N)

			taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8 du tableau n° 2059-D correspondant)	N-1	17	
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices (cadre I des tableaux 2059-D correspondants)	N-2	18	
	N-3	19	
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 10)		20	
Sommes non affectées à imposer (voir notice) 19 - 20		21	
Montant restant à affecter (17 + 18 + 19) - (20 + 21)		22	

IV RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT N° B2101.1003

N° 11484*02

16

mulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

D.G.I. N° 2059-E (2001) 1

Désignation de l'entreprise : _____

Exercice ouvert le : 01/12/2000 et clos le: 30/11/2001 Durée en nombre de mois 12

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	B2	212 451 417
Production vendue - Biens	B3	86 439 441
Production vendue - Services	B4	18 950 370
Production stockée	B5	1 200 725
Production immobilisée	B6	639 653
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	760 581
TOTAL A	B9	320 442 187

II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS

Achats de marchandises (droits de douane compris)	C1	96 601 140
Variation de stock (marchandises) *	C2	(2 378 943)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3	71 363 948
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	2 065 437
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	42 156 711
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionelle	C6	
Autres charges	C7	198 296
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle *	C9	
TOTAL B	D1	210 006 588

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

TOTAL A - TOTAL B	D2	110 435 600

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

AGREMENT N° B2101.1003

N° 11624*01

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

D.G.I. N° 2059-F 1
(2001)

(1)

EXERCICE CLOS LE 30/11/2001

N° SIRET 60295020600014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABBOTT FRANCE SA

ADRESSE (voie) USINE DE L ISLE 28380 SAINT REMY SUR AVR

CODE POSTAL 28380 VILLE SAINT REMY SUR AVRE

NOMBRE D'ASSOCIÉS OU D'ACTIONNAIRES 9 NOMBRE TOTAL DE PART OU D'ACTIONS 75200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination ABBOTT LABORATORIES INC

N° SIRET (si société établie en France) Nb de parts ou actions 70903 % de détention

Adresse : N° Voie NORTH CHICAGO

Code Postal Commune ILLINOIS Pays USA

Forme juridique Dénomination ABBOTT LABORATORIES PANAMA

N° SIRET (si société établie en France) Nb de parts ou actions 4290 % de détention

Adresse : N° Voie NORTH CHICAGO

Code Postal Commune ILLINOIS Pays USA

Forme juridique Dénomination ABBOTT LABORATORIES INT

N° SIRET (si société établie en France) Nb de parts ou actions 1 % de détention

Adresse : N° Voie NORTH CHICAGO

Code Postal Commune ILLINOIS Pays USA

Forme juridique Dénomination ABBOTT INTERNATIONAL LTD

N° SIRET (si société établie en France) Nb de parts ou actions 1 % de détention

Adresse : N° Voie NORTH CHICAGO

Code Postal Commune ILLINOIS Pays USA

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital Nb de parts ou actions % de détention

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital Nb de parts ou actions % de détention

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital Nb de parts ou actions % de détention

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

2001) BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - IMPOT SUR LES SOCIETES N° 2059F

Régime réel normal

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 10

Désignation de l'entreprise

N° SIRET 60295020600014 et date de clôture de l'exercice 30/11/2001

CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique Dénomination

N° SIRET Nombre de parts Pourcentage de détention

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET Nombre de parts Pourcentage de détention

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET Nombre de parts Pourcentage de détention

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

NEANT

Forme juridique Dénomination

N° SIRET Nombre de parts Pourcentage de détention

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET Nombre de parts Pourcentage de détention

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET Nombre de parts Pourcentage de détention

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET Nombre de parts Pourcentage de détention

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

2001) BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - IMPOT SUR LES SOCIETES N° 2059F

Régime réel normal

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 11

Désignation de l'entreprise: ABBOTT FRANCE SA

N° SIRET: 60295020600014 et date de clôture de l'exercice: 30/11/2001

CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES PHYSIQUES

Titre | Nom patronyme: GOUGHLAN | Prénom(s): Gary P.

Nom marital | Nombre de parts: 1 | Pourcentage de détention

Naissance : Date: 14/02/44 | N° Département | Commune | Pays: USA

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie: Central Road Glenview

Code postal | Commune: ILLINOIS | Pays: USA

Titre | Nom patronyme: GARCIA | Prénom(s): André

Nom marital | Nombre de parts: 1 | Pourcentage de détention

Naissance : Date: 02/06/44 | N° Département | Commune | Pays: ALGERIE

Adresse : N°: 08 | *bis, ter* Type voie | Libellé voie: Avenue de Breteuil

Code postal: 75007 | Commune: PARIS | Pays: France

Titre | Nom patronyme: TAIEB | Prénom(s): Henri

Nom marital | Nombre de parts: 1 | Pourcentage de détention

Naissance : Date: 23/06/41 | N° Département | Commune | Pays: TUNISIE

Adresse : N°: 15 | *bis, ter* Type voie | Libellé voie: Rue de Charonne

Code postal: 75011 | Commune: PARIS | Pays: France

Titre | Nom patronyme | Prénom(s)

Nom marital | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

Titre | Nom patronyme | Prénom(s)

Nom marital | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

Titre | Nom patronyme | Prénom(s)

Nom marital | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

Titre | Nom patronyme | Prénom(s)

Nom marital | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

2001) BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - IMPOT SUR LES SOCIETES N° 2059F

Régime réel normal

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 10

Désignation de l'entreprise ABBOTT FRANCE SA

N° SIRET 60295020600014 et date de clôture de l'exercice 30/11/2001

CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique | Dénomination ABBOTT LABORATORIES PACIFIC LTD

N° SIRET | Nombre de parts 1 | Pourcentage de détention

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie C/O ABBOTT LABORATORIES NORTH CH

Code postal | Commune ILLINOIS | Pays USA

Forme juridique | Dénomination SWAN MYERS INCORPORATED

N° SIRET | Nombre de parts 1 | Pourcentage de détention

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie C/O ABBOTT LABORATORIES NORTH CH

Code postal | Commune ILLINOIS | Pays USA

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

2001) BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - IMPOT SUR LES SOCIETES N° 2059F

Régime réel normal

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 11

Désignation de l'entreprise ABBOTT FRANCE SA

N° SIRET 60295020600014 et date de clôture de l'exercice 30/11/2001

CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES PHYSIQUES

Titre Nom patronyme Prénom(s)

Nom marital Nombre de parts Pourcentage de détention

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom patronyme Prénom(s)

Nom marital Nombre de parts Pourcentage de détention

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom patronyme Prénom(s)

Nom marital Nombre de parts Pourcentage de détention

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom patronyme Prénom(s)

Nom marital Nombre de parts Pourcentage de détention

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom patronyme Prénom(s)

Nom marital Nombre de parts Pourcentage de détention

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom patronyme Prénom(s)

Nom marital Nombre de parts Pourcentage de détention

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

NEANT

001) BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - IMPOT SUR LES SOCIETES N° 2059F

Régime réel normal

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 10

Désignation de l'entreprise ABBOTT FRANCE SA

N° SIRET 60295020600014 et date de clôture de l'exercice 30/11/2001

CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

NEANT

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

2001) BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - IMPOT SUR LES SOCIETES N° 2059F

Régime réel normal

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 11

Désignation de l'entreprise ABBOTT FRANCE SA

N° SIRET 60295020600014 et date de clôture de l'exercice 30/11/2001

CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES PHYSIQUES

Titre | Nom patronyme | Prénom(s)

Nom marital | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

Titre | Nom patronyme | Prénom(s)

Nom marital | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

NEANT

Titre | Nom patronyme | Prénom(s)

Nom marital | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

Titre | Nom patronyme | Prénom(s)

Nom marital | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

Titre | Nom patronyme | Prénom(s)

Nom marital | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

Titre | Nom patronyme | Prénom(s)

Nom marital | Nombre de parts | Pourcentage de détention

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie

Code postal | Commune | Pays

AGREMENT N° B2101.1003

N° 11625*01

18

Formulaire obligatoire
38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

D.G.I. N° 2059-G 1
(2001)

(1)

EXERCICE CLOS LE 30/11/2001

N° SIRET 60295020600014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABBOTT FRANCE SA

ADRESSE (voie) USINE DE L ISLE 28380 SAINT REMY SUR AVR

CODE POSTAL 28380 VILLE SAINT REMY SUR AVRE

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

NEANT

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participants excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

2001) BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - IMPOT SUR LES SOCIETES N° 2059G

Régime réel normal

FILIALES ET PARTICIPATIONS
CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 10

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital

Désignation de l'entreprise ABBOTT FRANCE SA

N° SIRET 60295020600014 et date de clôture de l'exercice 30/11/2001

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

NEANT

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

2001) BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - IMPOT SUR LES SOCIETES N° 2059G

Régime réel normal

FILIALES ET PARTICIPATIONS
CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 10

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital

Désignation de l'entreprise ABBOTT FRANCE SA

N° SIRET 60295020600014 et date de clôture de l'exercice 30/11/2001

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

NEANT

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

2001)

BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2059G

Régime réel normal

FILIALES ET PARTICIPATIONS
CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 10

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital

Désignation de l'entreprise ABBOTT FRANCE SA

N° SIRET 60295020600014 et date de clôture de l'exercice 30/11/2001

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* | Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* | Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* | Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

NEANT

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* | Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* | Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* | Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

(2001) BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - IMPOT SUR LES SOCIETES N° 2059G

Régime réel normal

FILIALES ET PARTICIPATIONS
CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 10

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital

Désignation de l'entreprise ABBOTT FRANCE SA

N° SIRET 60295020600014 et date de clôture de l'exercice 30/11/2001

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

NEANT

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIRET | Pourcentage de détention | Adresse : N° | *bis, ter* Type voie | Libellé voie | Code postal | Commune | Pays

:001)

BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2059G

Régime réel normal

FILIALES ET PARTICIPATIONS
CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 10

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital

Désignation de l'entreprise ABBOTT FRANCE SA

N° SIRET 60295020600014 et date de clôture de l'exercice 30/11/2001

'orme juridique Dénomination

I° SIRET Pourcentage de détention

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET Pourcentage de détention

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET Pourcentage de détention

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

NEANT

Forme juridique Dénomination

N° SIRET Pourcentage de détention

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET Pourcentage de détention

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET Pourcentage de détention

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET Pourcentage de détention

Adresse : N° *bis, ter* Type voie Libellé voie

Code postal Commune Pays

12

AGREMENT N° B2101.1103

Formulaire obligatoire - 221 du Code Général des Impôts

N° 11084*02

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 (2001)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/12/2000 et clos le 30/11/2001

Régime simplifié d'imposition ☐ ou réel normal ☒ (cochez la case correspondante)

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration

1 BIS RUE DES GRANGES
28109
DREUX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente de l'adresse du principal établissement :

IDENTIFICATION

Identification du destinataire

ABBOTT FRANCE SA
USINE DE L ISLE
28380
SAINT REMY SUR AVRE

Insp.	N° dossier	N° Siret	Code APE
		60295020600014	244C

Précisez éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone : 02-37-38-86-02

Activités exercées (soulignez l'activité principale) : Vente et Fabrication de Produ

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

B EURO (voir renvoi notice 2065 NOT)

(Cochez systématiquement une case)
(Cochez également le tableau 2050 ou 2033 A ou 2033 B)

Déclaration souscrite en
☐ Francs ☒ Euros

(Si votre comptabilité est tenue en euros, vous pouvez choisir de déclarer en euros ou en francs.
Cependant si la comptabilité reste en francs vous devez toujours souscrire en francs)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

1 Résultat fiscal (report des lignes XN ou XO, 370 ou 372 des tableaux n° 2058-A ou n° 2033-B)

Imposition lors de l'incorporation des bénéfices au capital des PME (art. 219-I-f du CGI)

BÉNÉFICE — Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % : 36 271 619

DÉFICIT — ❶ Bénéfice imposable au taux de 19 % :

❷ PME Bénéfice imposable au taux de 25 % (uniquement pour les exercices ouverts en 2001) :

2 Plus - values à long terme imposables au taux de 19% :

3 Abattements et exonérations en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches.
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.

entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ — créées en Corse, art 208 sexies ☐ — zones d'entreprise art. 208 quinquies ☐ — zone franche Corse art. 44 decies ☐
entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ — créée en Corse, art 208 quater A ☐ — zones franches urbaines art. 44 octies ☐

bénéfice ou déficit exonéré ❸ (indiquer + ou - selon le cas) :

plus-values à long terme imposables au taux de 19% :

D IMPUTATIONS (voir renvois page 4)

Les crédits d'impôts et avoirs fiscaux indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66%).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt ❹
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt et avoirs fiscaux) indiqué sur les certificats joints à la présente déclaration ou afférents aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, ou un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

3. Au titre du précompte acquitté au moment des distributions prélevées sur la réserve spéciale des plus-values à long terme. — somme prélevée sur la réserve spéciale — montant du précompte à imputer sur l'impôt sur les sociétés

4 Crédits d'impôt et imputations

crédit formation — en faveur de la recherche — rachat d'une entreprise par ses salariés — autres imputations ❺

E CONTRIBUTION REPRÉSENTATIVE DU DROIT DE BAIL (voir renvoi page 4)

recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % — recettes nettes soumises à la contribution additionnelle ou à la contribution sur les revenus locatifs 2,50 % — recettes nettes soumises à la contribution 18 % (droits de chasse et de pêche)

Si vous participez à la procédure de transfert des données fiscales et comptables, cochez la case ☒

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable et /ou du conseil : ☐* ❻

n° agrément CGA :

ABBOTT FRANCE SA
USINE DE L ISLE
28380 ST REMY SUR AVRE

VISA et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables ❼

A SAINT.REMY..SUR.AVRE..... le ..13/03/2002.....

Signature et qualité du déclarant : P. FLECHELLE

❻ Préciser dans le cadre ci-dessus, s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (Si Salarié, I. Indépendant)

AGREMENT N° B2101.1103

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Bis
(2001)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : ABBOTT FRANCE SA
Date de clôture de l'exercice : 30/11/2001

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

(Voir renvois page 4)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ❽	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ❾		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d)* ci-dessus ❿		(e)	
		(f)	
*A préciser par nature sur les lignes e à h)		(g)	
		(h)	
Montant des revenus répartis ⓫		total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

NEANT

Pour les S.A.R.L. : nombre de parts sociales possédées à chaque inventaire : toute proportion ou en pourcentage.

Pour les S.A.R.L. : nombre de parts sociales possédées à chaque inventaire : a été effectuée.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :
- SARL : tous les associés ;
- SCA : associés gérants ;
- SNC ou SCS : associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires : associés gérants ou copartiçipants.

1	Pour les S.A.R.L. : nombre de parts sociales possédées à chaque inventaire : toute proportion ou en pourcentage. 2	Pour les S.A.R.L. : nombre de parts sociales possédées à chaque inventaire : a été effectuée. 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, nommé comme tel dans les traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : Traitements, émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6. Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

:001)

IMPÔT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION 2065
SUPPLEMENTAIRE 11

N° 2065 Bis

TABLEAU 2065 BIS CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 11

Désignation de l'entreprise : ABBOTT FRANCE SA

N° SIRET 60295020600014

et date de cloture de l'exercice

30/11/2001

4 MONTANT DES DISTRIBUTIONS AUTRES QUE CELLES VISEES EN (a), (b), (c) et (d) du 2065 BIS

Libellé	Montant

NEANT

(2001)

IMPÔT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION 2065
SUPPLEMENTAIRE 10

N° 2065 Bis

TABLEAU 2065 BIS CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 10

Désignation de l'entreprise :

N° SIRET 60295020600014

et date de cloture de l'exercice

30/11/2001

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

om, prénoms, domicile et qualité (art 43-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom de commandités - SEP et dité de copropriétaire de navires - associé gérants ou copartcipants	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Somme versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associés, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dit.	A titre de frais professionnel autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8

NEANT

AGREMENT N° B2101.1103

Formulaire obligatoire
223 du Code général des impôts

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

D.G.I. N° 2065 Ter (2001)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise ABBOTT FRANCE SA

Date de clôture de l'exercice 30/11/2001

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
	Voir Annexe jointe				
				Cf. Annexes ci-jointes	

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2000, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans les colonnes 20 A ou colonne 5 du modèle 2462. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans les colonnes 22 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

PLUS-VALUES (voir les explications figurant page 5 de la notice n°2033-NOT, rubrique 10)

Inscription des plus-values à long terme à la réserve spéciale			taxées à 19%
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent	N-1	1	
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices.	N-2	2	
	N-3	3	
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice		4	
Sommes non affectées à imposer (voir notice n°2033-NOT page 5)		5	
Montant restant à affecter (1 + 2 + 3) - (4 + 5)		6	

K RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 19%

- Chiffre d'affaires TTC
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

n° FRP (pour les seuls adhérents TDFC)

2001)

IMPÔT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION 2065
SUPPLEMENTAIRE 11

N° 2065 TER

TABLEAU 2065 TER CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 11

Désignation de l'entreprise : ABBOTT FRANCE SA

N° SIRET 60295020600014

et date de cloture de l'exercice 30/11/2001

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
1 PEUGEOT 14 CV	DIRECTION GENERALE	P
1 PEUGEOT 11CV	DIRECTION FINANCIERE	P
1 PEUGEOT 10CV	DIRECTION FINANCIERE	P
1 PEUGEOT 10CV	DIRECTION USINE	P
1 RENAULT 9CV	DIRECTION LABORATOIRE DE CONTROL	P
1 PEUGEOT 10CV	DIRECTION DU PERSONNEL	P
1 PEUGEOT 10CV	DIRECTION DU PERSONNEL	P
1 RENAULT 9CV	DIRECTION COMMERCIALE HPD	P
1 RENAULT 10CV	DIRECTION COMMERCIALE PPD	P
1 PEUGEOT 10CV	DIRECTION MARKETING	P
1 CITROEN 7CV	SERVICES GENERAUX	P
1 RENAULT 7CV	SERVICES GENERAUX ADD	P
2 MERCEDES 9CV	SERVICES GENERAUX	P
1 PEUGEOT 8CV	SERVICES GEGNERAUX	P
1 RENAULT 14CV	DIRECTION DIVISION DIAGNOSTIC	P

(2001)

IMPÔT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION 2065
SUPPLEMENTAIRE 11

N° 2065 TER

TABLEAU 2065 TER CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 11

Désignation de l'entreprise : ABBOTT FRANCE SA

N° SIRET 60295020600014

et date de cloture de l'exercice 30/11/2001

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
1 PEUGEOT 10CV	DIRECTION DIVISION DIAGNOSTIC	P
1 RENAULT 9CV	DIRECTION DIVISION DIAGNOSTIC	P
1 PEUGEOT 7CV	DIRECTION DIVISION DIAGNOSTIC	P
1 RENAULT 9CV	DIRECTION DIVISION DIAGNOSTIC FI	P
1 RENAULT 5CV	SERVICE INFORMATIQUE	P
1 RENAULT 14CV	DIRECTION MEDICALE	P
26 RENAULT 5CV	DIVISION COMMERCIALE PHARMACEUTI	P
26 CITROEN 5CV	DIVISION COMMERCIALE PHARMACEUTI	P
16 PEUGEOT 5CV	DIVISION COMMERCIALE PHARMACEUTI	P
110 RENAULT 6CV	DIVISION COMMERCIALE PHARMACEUTI	P
4 CITROEN 6CV	DIVISION COMMERCIALE PHARMACEUTI	P
19 PEUGEOT 6CV	DIVISION COMMERCIALE PHARMACEUTI	P
23 RENAULT 7CV	DIVISION COMMERCIALE PHARMACEUTI	P
7 CITROEN 7CV	DIVISION COMMERCIALE PHARMACEUTI	P
5 PEUGEOT 7CV	DIVISION COMMERCIALE PHARMACEUTI	P

(2001)

IMPÔT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION 2065
SUPPLEMENTAIRE 11

N° 2065 TER

TABLEAU 2065 TER CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 11

Désignation de l'entreprise : ABBOTT FRANCE SA

N° SIRET 60295020600014

et date de cloture de l'exercice 30/11/2001

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
2 PEUGEOT 8CV	DIVISION COMMERCIALE PHARMACEUTI	P
2 RENAULT 9CV	DIVISION COMMERCIALE PHARMACEUTI	P
1 PEUGEOT 10CV	DIVISION COMMERCIALE PHARMACEUTI	P
38 RENAULT 5CV	DIVISION COMMERCIALE DIAGNOSTIC	P
25 CITROEN 5CV	DIVISION COMMERCIALE DIAGNOSTIC	P
1 PEUGEOT 5CV	DIVISION COMMERCIALE DIAGNOSTIC	P
54 RENAULT 6CV	DIVISION COMMERCIALE DIAGNOSTIC	P
2 PEUGEOT 6CV	DIVISION COMMERCIALE DIAGNOSTIC	P
1 CITROEN 6CV	DIVISION COMMERCIALE DIAGNOSTIC	P
4 PEUGEOT 7CV	DIVISION COMMERCIALE DIAGNOSTIC	P
4 CITROEN 7CV	DIVISION COMMERCIALE DIAGNOSTIC	P
17 RENAULT 7CV	DIVISION COMMERCIALE DIAGNOSTIC	P
1 PEUGEOT 9CV	DIVISION COMMERCIALE DISGNOSTIC	P

(2001)

IMPÔT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION 2065
SUPPLEMENTAIRE 10

N° 2065 TER

TABLEAU 2065 TER CODIFICATION ILLIMITEE ARTICLE 10

Désignation de l'entreprise : ABBOTT FRANCE SA

et date de cloture de l'exercice

N° SIRET 60295020600014

30/11/2001

I - DIVERS

ADRESSE DES AUTRES ETABLISSEMENTS

NEANT

ANNEXE 2

Comptes de KNOLL FRANCE arrêtés au 30 novembre 2001

utorisation D.G.I n° 76001.1002
° 11937*03
ormulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

D.G.I. N° 2050 (2001) | 1

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 11
Adresse de l'entreprise 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret
Durée de l'exercice précédent * 12
Numéro SIRET * 63201483300057
Code APE 244C

Déclaration souscrite en F [A7] € [A8] [X] (cocher obligatoirement une case)

Exercice N clos le, 30/11/2001 — N-1 31/12/2000

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de recherche et développement *	AD		AE			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 301 969	AG	1 118 610	183 359	841 233
	Fonds commercial (1)	AH	492 868	AI	492 868		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	15 675 721	AK	8 931 889	6 743 832	7 658 201
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	860 729	AO		860 729	860 729
	Constructions	AP	8 891 120	AQ	5 735 525	3 155 595	3 512 573
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	16 306 768	AS	11 561 966	4 744 801	5 353 563
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 024 344	AU	1 222 395	801 948	483 432
	Immobilisations en cours	AV	53 016	AW		53 016	54 043
	Avances et acomptes	AX	107 962	AY		107 962	509 663
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	1 040 468	CV	1 040 468	0	14 781 244
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	25 038	BI		25 038	44 149
	TOTAL (II)	BJ	46 780 003	BK	30 103 721	16 676 281	34 098 830
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 420 029	BM	172 653	2 247 376	2 450 970
	En cours de production de biens	BN	204 720	BO		204 720	175 735
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	5 892 183	BS	54 609	5 837 574	5 128 334
	Marchandises	BT	6 047 443	BU	341 021	5 706 421	1 227 768
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	224 882	BW		224 882	357 976
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	18 470 267	BY	224 612	18 245 655	18 868 252
	Autres créances (3)	BZ	37 184 590	CA	269 149	36 915 441	22 222 006
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	1 292 100	CE		1 292 100	
	Disponibilités	CF	168 598	CG		168 598	27 992
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	131 829	CI		131 829	99 959
	TOTAL (III)	CJ	72 036 640	CK	1 062 044	70 974 596	50 558 992
	Charges à répartir sur plusieurs exercices * (IV)	CL					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					(2)
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	118 816 643	1A	31 165 766	87 650 877	84 657 819

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : | CP | (3) Part à plus d'un an : | CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

utonsation D.G.I. n° 76001.1002.
I°10938*03
rmulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts

(2) **BILAN-PASSIF avant répartition**

D.G.I. N° 2051 (2001) 1

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : . 15 713 964		DA	15 713 964	15 713 964
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,...		DB	20 657	20 657
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 571 902	1 571 902
	Réserves statuaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	DF	1 365 528	1 365 528
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	DG		
	Report à nouveau		DH	5 363 258	4 978 520
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(21 868 449)	384 738
	Subventions d'investissement		DJ	385 180	573 028
	Provisions réglementées *		DK	2 551 747	2 789 708
	TOTAL (I)		DL	5 103 787	27 398 045
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL(II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	37 232 454	7 231 010
	Provisions pour charges		DQ	3 036 050	2 718 312
	TOTAL (III)		DR	40 268 503	9 949 323
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT	5 244 246	4 649 695
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	233 610	279 082
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV		9 798 782
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	10 944 891	15 024 522
	Dettes fiscales et sociales		DY	18 343 456	9 828 463
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	6 501 231	7 428 875
	Autres dettes		EA	233 814	301 033
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	777 338	
	TOTAL (IV)		EC	42 278 586	47 310 452
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	87 650 877	84 657 819

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	1 360 474	1 360 474
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	777 338	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	19 121	84 142

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

utorisation D.G.I. n° 76001.1002
°10167°05
mulaire obligatoire (article 53 A
u Code général des impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 (2001) — 1

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	18 744 997	FB	115 841	FC	18 860 838	8 766 120
	Production vendue biens*	FD	65 867 491	FE	13 579 202	FF	79 446 692	84 287 296
	Production vendue services*	FG	168 117	FH	3 614 282	FI	3 782 400	4 680 123
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	84 780 605	FK	17 309 325	FL	102 089 930	97 733 539
	Production stockée *					FM	620 303	(536 010)
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	144 339	60 405
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	8 445 179	7 345 476
	Autres produits (1) (11)					FQ	30 101	51 379
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	111 329 853	104 654 789
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	14 857 067	4 605 432
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(4 602 339)	174 467
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	25 598 570	26 082 867
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	184 720	289 183
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	22 631 160	26 046 356
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 807 727	4 571 777
	Salaires et traitements *					FY	17 348 941	22 555 968
	Charges sociales (10)					FZ	6 729 082	7 778 354
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	3 030 816	3 274 287
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions *					GB	55 801	904 210
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	839 228	1 133 015
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	36 004 141	6 501 919
	Autres charges (12)					GE	116 829	34 628
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	125 601 741	103 952 463
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(14 271 888)	702 326
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	875 490	607 108
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	959	5 568
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	876 449	612 676
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		873 235
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	389 364	743 036
	Différences négatives de change					GS	1 927	22 210
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	391 291	1 638 481
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	485 158	(1 025 805)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(13 786 731)	(323 480)

(RENVOIS voir tableau n° 2053) *Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Autorisation D.G.I. n° 76001.1002
N°10947*03
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 (2001) 1

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	20 385	97 988
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	16 203 649	3 188 471
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	297 264	43 031
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	16 521 298	3 329 490
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	971 720	259 515
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	17 112 092	42 599
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	48 049	521 297
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	18 131 862	823 412
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	(1 610 563)	2 506 078
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	1 642 563	1 797 861
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	4 828 592	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	128 727 600	108 596 954
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	150 596 049	108 212 216
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(21 868 449)	384 738
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2) Dont produits de locations immobilières		HY		
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	243 152	569 319
(3) Dont - Crédit bail mobilier *		HP		
(3) Dont - Crédit bail immobilier		HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	147 461	170 187
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	793 952	599 373
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	5 617	299 213
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)		HX		
(9) Dont transferts de charges		AI	84 436	124 241
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	519	50 606
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	(328)	4 702

RENVOIS

(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles: facultatives A6 ____ obligatoires A9 ____

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf détail joint	18 131 862	16 521 298

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf détail joint	147 461	243 152

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Extension 1

7) Détail produits et charges exceptionnels (état annexe)	Ch. excep.	Pr. excep.
.UR OPERATIONS DE GESTION		
'énalités - Amendes	233	
'entes stock OEDEMA	137 204	
.CCOSS - Redressement TIM	773 864	
)RSSAF - DE ROBIEN	50 623	
Rappel d'impôt retenue à la source	3 354	
Régul TVA s/frais		7 299
)ivers	6 442	13 086
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		
/.N.C. des immos incorporelles cedées (VENOXYL)	2 317 225	
/.N.C. des immos corporelles cédées	7 500	
/.N.C. des immos financières cédées (GNR)	14 781 244	
)ommages et intérêts CARPA	3 125	
Cessions d'immos incorporelles (VENOXYL)		609 796
Cessions d'immos financières (GNR)		15 406 005
Subvention rapportée au résultat		187 848
)ivers	2 998	
)OT.ET REP. PROV. AMORT. ET TRANSFERTS DE CHARGES		
Provision pour hausse de prix	48 049	47 694
Amortissements dérogatoires		238 316
Provision pour risques		10 492
)ivers		762

Extension 2

7) Détail produits et charges sur exercices antérieurs (état annexe)	Ch. antérieures	Pr. antérieurs
ACHATS	32 527	95 478
AUTRES ACHATS EXTERNES		
Travaux à façon	1 544	3 162
Locations - entretien et maintenance	20 159	25 730
Assurances	5 699	194
Etudes extérieures médicales	1 133	
Documentation générale	42	
Consultations banques de données	83	32
Congrès - séminaires	2 074	43
Personnel détaché ou prêté à l'entreprise	3 178	13 826
Commissions	1 286	120
Honoraires	5 973	14 954
Honoraires médicaux	3 027	25 260
Prestations services groupe	162	
Cadeaux	972	18 510
Transports sur ventes	3 878	221
Voyages et déplacements	1 244	8 188
Réunions nationales	76	303
Frais administratifs	1 238	
Publicité		7 855
nformation médicale		20 572
Annonces		1 026
MPOTS ET TAXES		
Taxe d'apprentissage	728	
Formation	35	
PERSONNEL		
Régul coisations sociales	40	5 760
Médecine du travail	113	708
SGAM	62 004	
Divers	246	882
REGUL REDEVANCES		328

Autorisation D.G.I. n° 76001.1002
N°10169*05
Formulaire obligatoire (article 53A du Code general des impôts)

(5)

IMMOBILISATIONS

D.G.I. N° 2054 (2001) 1

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	KA		KB		KC	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	19 959 288	KE		KF	44 815
CORPORELLES	Terrains		KG	860 729	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	KJ	3 771 830	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements, et aménagements des constructions *	KP	5 119 291	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	15 110 764	KT		KU	1 196 004
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	480 760	KW		KX	402 954
		Matériel de transport *	KY	36 290	KZ		LA	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	1 568 833	LC		LD	56 993
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	54 043	LI		LJ	528 743
	Avances et acomptes		LK	509 663	LL		LM	106 755
		TOTAL III	LN	27 512 202	LO		LP	2 291 449
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	15 821 712	8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	44 149	1U		1V	17 831
		TOTAL IV	LQ	15 865 861	LR		LS	17 831
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III +IV)		ØG	63 337 351	ØH		ØJ	2 354 095

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions: Par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			LT		LU		1W
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			LV	2 533 545	LW	17 470 558	1X
CORPORELLES	Terrains				LX		LY	860 729	LZ
	Constructions	Sur sol propre			MA		MB	3 771 830	MC
		Sur sol d'autrui			MD		ME		MF
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			MG		MH	5 119 291	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				MJ		MK	16 306 768	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			MM		MN	883 714	MO
		Matériel de transport			MP		MQ	36 290	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			MS	521 487	MT	1 104 340	MU
		Emballages récupérables et divers *			MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	529 770	MZ		NA	53 016	NB
	Avances et acomptes		NC	508 455	ND		NE	107 962	NF
		TOTAL III		1 038 225	NG	521 487	NH	28 243 939	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				0U		0V		0W
	Autres participations				0X	14 781 244	0Y	1 040 468	0Z
	Autres titres immobilisés				2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				2E	36 942	2F	25 038	2G
		TOTAL IV			NJ	14 818 186	NK	1 065 506	2I
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III +IV)			1 038 225	0K	17 873 218	0L	46 780 003	0M

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

utorisation D.G.I. n° 76001.1002
I°10171°05
ormulaire obligatoire (article 53 A du code general des impots).

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.I. N° 2054 bis

Exercice N clos le 30/11/2001

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriel						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
0 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1— FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2— FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE —

3— FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

utonsation D.G.I. n° 76001.1002
°10172*05
mulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2055
(2001)

1

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement de recherche et de développement — TOTAL I		PA		PB		PC		PD		
Autres immobilisatons incorporelles — TOTAL II		PE	9 137 515	PF	735 141	PG		PH	9 872 656	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	2 879 873	PN	180 678	PO		PQ	3 060 552	
	sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	instal. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	2 498 674	PW	176 299	PX		PY	2 674 973	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 757 201	QA	1 804 765	QB		QC	11 561 966	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	113 431	QE	85 865	QF		QG	199 295	
	Matériel de transport	QH	7 928	QI	5 571	QJ		QK	13 500	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 481 092	QM	42 496	QN	513 987	QO	1 009 601	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	16 738 199	QV	2 295 674	QW	513 987	QX	18 519 887	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	25 875 714	ØP	3 030 815	ØQ	513 987	ØR	28 392 543	

CADRE B — VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE *

CADRE C — MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES *

Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Frais établissement et recherche — TOTAL I	QY		2J	2K	2L	2M
Immob. incorporelles — TOTAL II	QZ	735 141	2N	2P	2R	2S
Terrains	RA		RB	RC	2T	2U
Constructions	Sur sol propre RD	180 678	RE	RF	2V	2W
	sur sol d'autrui RG		RH	RI	2X	2Y
	inst. gales, agenc. et am. des const. RJ	176 299	RK	RL	2Z	3A
Inst. techniques mat. et outillage	RM	1 800 275	RN 4 490	RO	3B	3C 238 316
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers RP	85 865	RQ	RR	3D	3E
	Matériel de transport RS	5 571	RT	RU	3F	3G
	Mat. bureau et inform. mobilier RV	18 078	RW 24 418	RX	3H	3J
	Emballages récup. et divers RY		RZ	SA	3K	3L
TOTAL III	SB	2 266 766	SC 28 908	SD	SE	SF 238 316
Total général (I + II + III)	SG	3 001 907	SH 28 908	SJ	SK	SL 238 316

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			SM		SN	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Autorisation D.G.I. n°76001.1002
°10949*03
ormulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôt

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

D.G.I. N° 2056 (2001) 1

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	658 088	TD		TE		TF	658 088
	Provision pour hausse des prix (1)	3V	314 598	TG	48 049	TH	47 694	TI	314 953
	Provisions pour fluctuation des cours *	3W		TJ	[redacted]	TK		TL	
	Amortissements dérogatoires	3X	1 817 022	TM		TN	238 316	TO	1 578 706
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	JA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	2 789 708	TS	48 049	TT	286 010	TU	2 551 747
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	144 369	4B	83 560	4C	48 174	4D	179 756
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	2 410 180	4Y	355 493	4Z	7 220	5A	2 758 453
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M		5N		5P	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	7 394 774	5W	35 565 088	5X	5 629 566	5Y	37 330 295
	TOTAL II	5Z	9 949 323	TV	36 004 141	TW	5 684 960	TX	40 268 503
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A	2 322 339	6B	55 801	6C	1 707 429	6D	670 711
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	1 040 468	9V		9W		9X	1 040 468
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	543 647	6P	568 283	6R	543 647	6S	568 283
	Sur comptes clients	6T	367 361	6U	224 612	6V	367 361	6W	224 612
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	291 419	6Y	46 332	6Z	68 602	7A	269 149
	TOTAL III	7B	4 565 233	TY	895 028	TZ	2 687 039	UA	2 773 223
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	17 304 264	UB	36 947 218	UC	8 658 008	UD	45 593 474
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	36 899 169	UF	8 360 744		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	48 049	UK	297 264		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Autorisation D.G.I. n° 76001.1002
N°10950*03
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts).

(8) **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

D.G.I. N° 2057 (2001) — 1

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	25 038	UV		UW	25 038
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	153 437				153 437
	Autres créances clients	UX	18 316 829		18 316 829		
	Creance représentative de titres prêtés * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UQ)	UU					
	Personnel et comptes rattachés	UY	160 498		6 448		154 050
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	35 380		35 380		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 161 426		1 161 426		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	777 338		777 338		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	15 631		15 631		
	Groupe et associés (2)	VC	33 256 093		33 256 093		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 778 225		1 778 225		
	Charges constatées d'avance	VS	131 829		131 829		
	TOTAUX	VT	55 811 723	VU	55 479 199	VV	332 525

RENVOIS (1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice VD
- Remboursements obtenus en cours d'exercice VE

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) VF

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	5 244 246	1 631 204	3 613 042	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	233 610	95 244	138 367	
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 944 891	10 944 891		
Personnel et comptes rattachés		8C	5 922 466	5 893 423		29 043
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 130 168	3 130 168		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	4 637 959	4 637 959		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	151 971	151 971		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 500 892	4 500 892		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	6 501 231	818 786	3 135 142	2 547 303
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	233 814	233 814		
Dette représentative de titres empruntés *		SZ				
Produits constatés d'avance		8L	777 338	777 338		
TOTAUX		VY	42 278 586	VZ 32 815 690	6 886 551	2 576 346

RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice VJ 1 204 347
Emprunts remboursés en cours d'exercice VK 609 796

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Autonsation D.G.I. n° 76001.1002
N° 10951*03
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

D.G.I. N° 2058-A (2001) 1

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

Exercice N, clos le : 30/11/2001

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés	WB	
	de son conjoint ; moins part déductible * ; à réintégrer :	WC	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	87 442
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*		WF	
Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	95 310
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*		WI	42 679 680
Amendes et pénalités (nature : ...)		WJ	233
Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire anuelle (entreprises à l'IS)*		WK	4 828 592
Quote-part dans les bénéfices realisés par une société de personnes ou un G.I.E.*		WL	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme		WM	1 707 429
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	— Plus-values nettes à court terme	WN	
	— Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé ; dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée) SW	WQ	
	TOTAL I	WR	49 398 686

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS 21 868 449

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*		WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre II		WU	11 332 626

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	— imposées aux taux de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*	WV	624 761
	— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
	— imputées sur les déficits antérieurs WX ; imputées sur les A.R.D. (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8P) WY	XB	
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales Produit net des actions et parts d'intérêts : quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations		XA	

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les départements et territoires d'Outre-mer.*		ZY	
Majoration d'amortissement *		XD	93 924
Abattement sur le bénéfice et exonérations : entreprises nouvelles * (art. 208 sexies et quater A, 44 sexies) SX ; Zones d'entreprises * (activité exonérée) (art. 208 quinquies) SY		XF	
zone franche corse (art. 44 décies) ØT ; zone franche urbaine (art. 44 octies) ØV ; entreprises en difficulté (art. 44 septies) XC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé ; dont créance dégagée par le report en arrière du déficit * (entreprises à l'IS) ZI		XG	
	TOTAL II	XH	33 919 760

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés :	bénéfice (I moins II)	XI	15 478 926
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S) *		XK	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) (à détailler au tableau 2058-B, cadre I-A, lignes XU à YF)		XL	807 885
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)		XM	1 347 401
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	13 323 640
		XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

utorisation D.G.I. n° 76001.1002
N°10952*03
ormulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

D.G.I. N° 2058-B (2001) 1

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

I. SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

A - Déficits ordinaires : déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices (1)		Déficits imputables (2)		Déficits imputés (ligne XL du 2058-A) (1) * (3)		Déficits reportables col.2 - col.3 (4)	
N-5		XT		XU				
N-4		XV		XW		XX		
N-3		XY		XZ		YA		
N-2		YB		YC		YD		
N-1	31/12/2000	YE	807 885	YF	807 885	YG		
TOTAL		YH	807 885	YI	807 885			

(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058 A.

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)*	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (lignes XX à YJ)	YK	

B - Amortissements réputés différés

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés *	8N	2 999 173
Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs	YL	1 347 401
Imputations opérées à la clôture de l'exercice : sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058-A ligne WY)	8P	
Imputations opérées à la clôture de l'exercice : sur le résultat de l'exercice (tableau 2058-A ligne XM)	8R	1 347 401
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058-A ligne XK) *	8S	
Amortissements réputés différés restant à reporter *	YM	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	1 520 216	ZW	1 593 648
Provisions pour risques et charges *				
Provisions retraite et fidélité	8X	2 758 453	8Y	2 410 180
Taxe sur la publicité	8Z	1 620 110	9A	1 199 836
Provisions autres risques	9B	34 759 096	9C	2 242 525
Provisions pour dépréciation *				
Provision forfaitaire clients douteux	9D	74 413	9E	258 363
Dépréciation stock conditionnement	9F	172 652	9G	
Dépréciation immos incorporelles	9H		9J	1 707 429
Charges à payer				
Organic	9K	132 177	9L	122 784
Participation des salariés	9M	1 642 563	9N	1 797 861
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	42 679 680	YO	11 332 626
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Autorisation D.G.I. n°76001.1002
N°10953*03
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts).

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

D.G.I. N° 2058-C (2001) 1

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	4 978 520
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	384 738
Prélèvements sur les réserves (à détailler)			
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
	TOTAL I	ØF	5 363 258

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	
	- Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZC	
	- Autres réserves	ZD	
	- Réserve spéciale avant incorporation au capital (art. 219-I-f)*	A5	
Dividendes		ZE	
Autres répartitions		ZF	
Report à nouveau		ZG	5 363 258
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	5 363 258

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en reserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAILS DES POSTES

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance	YT	1 314 028	1 272 727
	— Locations, charges locatives et de copropriété	XQ	2 219 275	2 558 074
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU	2 234 573	1 321 269
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	2 242 128	2 574 677
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	— Autres comptes	ST	14 621 156	18 319 610
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052	ZJ	22 631 160	26 046 356
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *	YW	1 135 328	1 231 865
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	1 672 399	3 339 913
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n°2052	YX	2 807 727	4 571 777
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée	YY	4 134 878	4 193 097
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	6 789 289	7 045 791
DIVERS	— Montant de l'avoir fiscal imputé sur l'impôt sur les sociétés et correspondant aux dividendes perçus *	ZA		
	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2000).*	ØB	13 537 989	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		

RÉGIME DE GROUPE

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		plus-values à 19 %	JB		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		plus-values à 19 %	JE		Imputations	JF
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.	JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH	N° SIRET de la société mère	JJ	
— numéro de centre de gestion agréé*	XP						
— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)				YP	436		485
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%		%
— Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration.			Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si presence de filiales et participations, cocher 1			ZR	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Autorisation D.G.I. n° 76001.1002
N°10179*03
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

D.G.I. N° 2059-A (2001) ✓ 1

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

I - Immobilisations * relevant du taux de 16 ou 19 %

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1	Brevets Vénoxyl	2 317 225		1 707 429		609 796
2	Matériel informatique	521 487		513 987		7 500
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

I - Immobilisations * relevant du taux de 16 ou 19 %

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (report de la colonne ①) ⑦	Valeur residuelle (report de la colonne ⑥) ⑧	Prix de vente * ⑨	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑩	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * COURT TERME ⑪	LONG TERME ⑫
1	Brevets Vénoxyl	609 796	609 796			
2	Matériel informatique	7 500		(7 500)	(7 500)	
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+	
17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *		+
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		+
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme		-
20	Divers (détail à donner sur une une note annexe) *	+	+
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑪)	(7 500)	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑫)	**(A)**	**(B)**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Autorisation D.G.I. n° 76001.1002

N°10954*03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

D.G.I. N° 2059-B (2001)

1

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	1999				
		1998				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	1999				
		1998				
		1997				
		1996				
		1995				
		1994				
		1993				
		1992				
		1991				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

utonsation D.G.I. n° 76001.1002
°10955*03
rmulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

(14)

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

D.G.I. N° 2059-C (2001) 1

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 % ❶ ou de 16 % ❷	
Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values à long terme en application des dispositions de l'article 219-a quater du CGI. ❶	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % et 26 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16% ③	Solde des moins values à 16% et 26% ④
Moins-values nettes	2000			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	1999			
	1998			
	1997			
	1996			
	1995			
	1994			
	1993			
	1992			
	1991			
	1990			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①		Moins-values à 25 % ②	Moins-values à 19 %, 18 % ou 15 % ③	Moins-values à 19 %, 18% ou 15 % et imputables sur le résultat de l'exercice en application du 2e alinéa de l'article 219 a quater ④	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19 % ⑤	Imputations sur le résultat ❸ de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter ⑦
Moins-values nettes	2000						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	1999		873 235		624 761		248 474
	1998		167 233				167 233
	1997						
	1996						
	1995						
	1994						
	1993						
	1992						
	1991						
	1990						

❸ Les moins-values antérieures sur cessions d'éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-value en application des dispositions de l'article 219-a quater du CGI peuvent s'imputer sur le résultat dans certaines limites (BOI 4 B-1-97).

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Autonsation D.G.I. n° 76001.1002
N°10182*05
Formulaire obligatoire article 53 A du Code (eneral des impôts).

15

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

D.G.I. N° 2059-D (2001)

1

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

I DÉTERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RÉSERVE SPÉCIALE AU COURS DE L'EXERCICE N+1 AU TITRE DES PLUS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE N

		Plus-values à long terme taxables au taux de 19 %
Montant NET des plus-values de l'exercice	1	
A imputer éventuellement - déficit de l'exercice	2	
A imputer éventuellement - moins-values à long terme	3	
A imputer éventuellement - divers (déficits antérieurs ou amortissements réputés différés)	4	
TOTAL des lignes 2 à 4	5	
Reste (ligne 1 - 5)	6	
Impôt correspondant	7	
Différence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N + 1 (ligne 6 - ligne 7)	8	

II SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9	66 650	1 293 824			
Plus-values des exercices antérieurs affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12	66 650	1 293 824			
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14					
TOTAL (lignes 13 et 14)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16	66 650	1 293 824			

III INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RÉSERVE SPÉCIALE (EXERCICE N)

			taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8 du tableau n°2059-D correspondant)	N - 1	17	
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices (cadre I des tableaux 2059-D correspondants)	N - 2	18	
	N - 3	19	
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 10)		20	
Sommes non affectées à imposer (voir notice) 19 - 20		21	
Montant restant à affecter (17+18+19) - (20+21)		22	

IV RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montants de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
				28

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

:torisation D.G.I. n° 76001.1002
°11484*02
rmulaire obligatoire (article 53 A
Code général des impôts)

(16)

DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

D.G.I. N° 2059-E (2001) 1

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

Exercice ouvert le : 01/01/2001 et clos le : 30/11/2001 Durée en nombre de mois : 11

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	B2	18 860 838
Production vendue - Biens	B3	79 446 692
Production vendue - Services	B4	3 782 400
Production stockée	B5	620 303
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	144 339
Autres produits	B8	30 101
TOTAL A	B9	102 884 673

II - CONSOMMATION DE BIENS ET DE SERVICES EN PROVENANCE DES TIERS

Achats de marchandises (droits de douane compris)	C1	14 857 067
Variation de stock (marchandises)*	C2	(4 602 339)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3	25 598 570
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	184 720
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	20 952 017
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	1 679 142
Autres charges	C7	116 829
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle *	C9	
TOTAL B	D1	58 786 006

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

TOTAL A - TOTAL B	D2	44 098 667

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

De

utonsation D.G.I. n° 76001.1002

°11624°01

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.I)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

D.G.I. N° 2059-F
(2001)

1

1 / 1 (1)

EXERCICE CLOS LE 30/11/2001

N° SIRET 63201483300057

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE KNOLL FRANCE

ADRESSE (voie) 49, avenue Georges Pompidou

CODE POSTAL 92593 VILLE Levallois Perret

NOMBRE D'ASSOCIÉS OU D'ACTIONNAIRES NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS

- CAPITAL DÉTENU PAR DES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination ABBOTT LABORATORIES

N° SIRET (si société établie en France) % de détention 99,9 Nb de parts ou actions

Adresse : N° 100 Voie ABBOTT PARK 60064 - 6046

Code Postal Commune ILLINOIS Pays US

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR DES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

Autorisation D.G.I. n° 76001.1002

N°11625*01

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.I)

N° de dépôt

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital de la société)

D.G.I. N° 2059-G
(2001)

1 / 1 (1)

1

EXERCICE CLOS LE 30/11/2001

N° SIRET 63201483300057

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE KNOLL FRANCE

ADRESSE (voie) 49, avenue Georges Pompidou

CODE POSTAL 92593 VILLE Levallois Perret

Forme juridique S.A. Dénomination Knoll Santé Active

N° SIRET (si société établie en France) 61201444900054 % de détention 99.9

Adresse : N° 49 Voie avenue Georges Pompidou

Code Postal 92593 Commune Levallois Perret Cedex Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Autorisation D.G.I n° 76001.1101

N°11084*02 Formulaire obligatoire (art. 223 du Code general des impôts).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065
(2001)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2001 et clos le 30/11/2001

Régime simplifié d'imposition [] (cochez la case correspondante)
ou réel normal [X]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case) []

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : C.D.I. 90, rue Baudin 92300 Levallois Perret

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente de l'adresse du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire : KNOLL FRANCE
49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret

455	310399	63201483300057	244C
Insp.	N° dossier	N° Siret	Code APE

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone :

Activités exercées (souligner l'activité principale) : Fabric.& distrib.produits pharmac.

Si vous avez changé d'activité, cochez la case []

B EURO (voir renvoi page 4)

(Cochez systématiquement une case)
(Cochez également le tableau 2050 ou 2033 A ou 2033 B)

Déclaration souscrite en
[] Francs [X] Euros

(Si votre comptabilité est tenue en euros, vous pouvez choisir de déclarer en euros ou en francs.
Cependant si la comptabilité reste en francs vous devez toujours souscrire en francs).

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

			BÉNÉFICE	DÉFICIT
1 Résultat fiscal	(report des lignes XN ou XO, 370 ou 372 des tableaux n°2058-A ou n° 2033-B)		13 323 640	
	Imposition lors de l'incorporation des bénéfices au capital des PME (art. 219-I-f du CGI.)	Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %		
		Bénéfice imposable au taux de 19 %		
		❶ PME Bénéfice imposable au taux de 25% (uniquement pour les exercices ouverts en 2001)		

2 Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % : []

3 Abattements et exonérations en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches.

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.

entreprises nouvelles art. 44 sexies [] créées en Corse, art 208 sexies [] zones d'entreprises art. 208 quinquies [] zone franche Corse art. 44 décies []
entreprises nouvelles art. 44 septies [] créées en Corse, art 208 quarter A [] zones franches urbaines art. 44 octies []

bénéfice ou déficit exonéré ❷ (indiquer + ou - selon le cas) [] plus-values à long terme imposables au taux de 19% []

D IMPUTATIONS (voir renvois page 4)

Les crédits d'impôt et avoirs fiscaux indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66%).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt ❸
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt et avoirs fiscaux) indiqué sur les certificats joints à la présente déclaration ou afférent aux primes de remboursement : []

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectiv Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n°2066 : []

3. Au titre du précompte acquitté au moment des distributions prélevées sur la réserve spéciale des plus-values à long terme. somme prélevée sur la réserve spéciale [] montant du précompte à imputer sur l'impôt sur les sociétés []

4. Crédits d'impôt et imputations

crédit formation [] en faveur de la recherche [] rachat d'une entreprise par ses salariés [] autres imputations ❹ []

E CONTRIBUTION REPRÉSENTATIVE DU DROIT DE BAIL (voir renvois page 4)

recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % []
recettes nettes soumises à la contribution additionnelle ou à la contribution sur les revenus locatifs 2,50 % []
recettes nettes sousmises à la contribution 18 % (droits de chasse et de pêche) []

Si vous participez à la procédure de transfert des données fiscales et comptables, cochez la case []

Nom, adresse, téléphone, télécopie :
- du comptable et/ou du conseil [] ❺ Cabinet Andersen 41 rue Ybry Neuilly sur Seine Cedex 92576
- n°agrément du CGA []

Patricia Guéhénneux Responsable comptable
49 avenue Georges Pompidou
Levallois Perret Cedex 92593

A : Levallois Perret le : 14/03/2002

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables ❻

Signature et qualité du déclarant : Pierre POTIGNY, Contrôleur Financier

❺ Preciser dans le cadre ci-dessus s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S . salarié, I . indépendant)

Autorisation D.G.I n° 76001.1101

Formulaire obligatoire
art. 223 du Code general des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N°2065

N° 2065 Bis
(2001)

Désignation de l'entreprise KNOLL FRANCE (A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

et Date de clôture de l'exercice 30/11/2001

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

(Voir renvois page 4)

1 - Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ❼	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ❽		(c)	
3 - Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)	
4 - Montant des distributions autres que celles visées en "(a),(b),(c) et (d)" ci-dessus ❾		(e)	
		(f)	
		(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)	
Montant des revenus répartis ❿		total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :
- SARL - tous les associés ;
- SCA - associés gérants ;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.

Pour les S.A.R.L

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué. 3	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
				Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8

2001 IMPOT SUR LES SOCIETES N°2065 BIS

ANNEXE A LA 2065

Extension 1

3 - REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile qualité (ass., ass. gérant) -tous les associés SRL SNC SCS -tous associés gérants SCA -tous ass. gérants ou non avec profession pour les stés participation, tous pour sté de fait	SRL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés						
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées					
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact		titre frais professionnels		
				indemnités forfaitaires	rembt	indemnités forfaitaires	remboursmts	

001

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA 2065

N°2065 BIS

Extension 2

I - MONTANT DES DISTRIBUTIONS AUTRES QUE CELLES VISEES EN (a), (b), (c), et (d) du 2065 BIS

Libellé	Montant

Autorisation D.G.I n° 76001.1101

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N°2065

D.G.I N° 2065 Ter
(2001)

Désignation de l'entreprise KNOLL FRANCE (A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")
et Date de clôture de l'exercice 30/11/2001

H | AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectee	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
Toyota Land	VAN YSENDYCK Henk Président du Directoire 37 ave	P	Renault Méga	Tous conducteurs usine	NP
Audi A6	DUBOIS Hélène Directeur Industriel 505 rue de l'Eglise	NP	Renault Espa	Tous conducteurs siège	NP
Renault Espac	BENAZECH Didier Directeur Administratif Financier 5	NP	Renault Scén	Tous conducteurs siège	NP
BMW Série 5	BENOIT Martine Directeur Affaires pharmaceutiques 2	NP	Citroen Xsar	Tous conducteurs usine	NP
Opel Astra	Thébault Gérard Responsable formation force de vte 4 a	NP	Renault Méga	Tous conducteurs siège	NP
Audi A4	POTERRE Françoise Directeur des relations humaines 1	NP	Mercedex 320	Tous conducteurs siège	NP
Renault Méga	MARGOT Sophie Responsable des relations publiques 2	NP	Renault Clio	Tous conducteurs usine	NP
Ford Focus	CESANA Fabienne Force de vente 3 rue Emile Littré S	NP	Renault Méga	Tous conducteurs siège	NP

I | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSE DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Z.I. N°2 Batterie 1000

Valenciennes Cedex
59309

J | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2000, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 20 A ou colonne 5 du modèle 2462. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 22 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

PLUS-VALUES (voir les explications figurant page 5 de la notice n° 2033-NOT, rubrique 130)

Inscription des plus-values à long terme à la réserve spéciale			taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent	N-1	1	
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices	N-2	2	
	N-3	3	
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice		4	
Sommes non affectées à imposer (voir notice n°2033-NOT page 5)		5	
Montant restant à affecter (1 − 2 + 3) - (4 + 5)		6	

K | RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires . (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau 2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 19 %

- Chiffre d'affaires TTC

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et nos d'identification de la société mère.

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA 2065

Extension 2

I - AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assuré l'entretien

/oitures utilisées pour les besoins de l'exploitation

Caractéristiques	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire
:ord Focus	Tous conducteurs siège	NP
:ord Focus	Tous conducteurs siège	NP
Renault Mégane	Tous conducteurs siège	NP

001

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA 2065

N° 2065 TER

Extension 3

1 - AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assuré l'entretien

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Caractéristiques	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaires
Renault Mégane	CHANTRAINE Carole Force de vente 50 allée des Petites Garennes Gif Sur Yvette 91190	
Renault Mégane	ZAGRODNIK Didier Force de vente 15 rue du Général de Gaulle Longeville les Metz 57050	NP
Renault Mégane	COEZ Martine Force de vente 45 rue Aristide Briand Marcq en Baroeul 59700	NP
Renault Mégane	COLIN Patrice Force de vente 24 Chemin du Parc Lespignan 34710	NP
Peugeot 306	DEBAENE Suzy Force de vente 3 rue Martin Berteau Valenciennes 59300	NP
Ford Focus	DELAPIERRE Isabelle Force de vente Les Rocailles St André Marc Montmelian 73800	NP

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA 2065

Extension 3

4 - AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assuré l'entretien

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Caractéristiques	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaires
Peugeot 306	DELPORTE Véronique Force de vente 4 Résidence le Moulin CAMPHIN EN PEVELE 59780	NP
Renault Scénic	DIASO Liliane Force de vente 12 Allée des hautes Futaies Soisy Sur Seine 91450	NP
Ford Focus	FOUGERE Valérie Force de vente 33 Impasse de Vallière MORTEFONTAINE 60128	NP
Ford Focus	WOESTELAND Maryse Force de vente 627 bd de la République Dunkerque 59240	NP
Ford Focus	GIRAUD Anne-Sophie Force de vente 14 rue Vieville Sauchy Cauchy 62860	NP
Ford Focus	GILLOTIN Isabelle Force de vente 17 Impasse Mabileau NANTES 44000	

001

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA 2065

N° 2065 TER

Extension 3

I - AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assuré l'entretien

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Caractéristiques	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaires
Renault Mégane	GURGET Véronique	NP
	Force de vente	
	15 rue de Solférino	
	Niort	
	79000	
Renault Clio	HUMBERT Jacqueline	NP
	Force de vente	
	50 rue Mademoiselle	
	Paris	
	75015	
Wolkswagen Passat	HUSQUIN Brigitte	NP
	Force de vente	
	46 rue de la Justice	
	Vendin Le Vieil	
	62880	
Peugeot 306	LORRAIN Valérie	NP
	Force de vente	
	Chemin du Trastour	
	Roquefort Les Pins	
	06330	
Renault Mégane	LURIN Carole	NP
	Force de vente	
	145 rue Jean Moulin	
	Eppeville	
	80400	
Renault Mégane	MAHINGA Peggy	NP
	Force de vente	
	6 rue Germain Pilon	
	Paris	
	75018	

:001

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA 2065

N° 2065 TER

Extension 3

1 - AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assuré l'entretien

/oitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Caractéristiques	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaires
Ford Focus	MICHEL Eric Force de vente 402 Route des Vernes La Balme De Sillingy 74330	NP
Ford Mondéo	PECHEUR Jean-Pierre Force de vente 14 rue Kilstett Weyersheim 67720	NP
Ford Focus	PERKOVIC Sophie Force de vente 48 rue Basfroi Paris 75011	NP
Renault Mégane	VERGNE Christine Force de vente 21 rue Alphonse Daudet EVRY 91000	NP
Ford Focus	ROUX Véronique Force de vente 103 rue des Combattants d'AFN Quincieux 69650	NP
Ford Focus	SEIGNEUR Isabelle Force de vente 465 Avenue des Courcettes Golfe Juan 06220	NP

:001

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA 2065

N° 2065 TER

Extension 3

1 - AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assuré l'entretien

/oitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Caractéristiques	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaires
Peugeot 406	SIBOUR Pascal Force de vente rue Marcel Vandelli Le Pradet 83220	NP
Ford Focus	VEIRY Frédérique Force de vente Place du Général de Gaulle Ajaccio 20000	NP
Renault Clio	ARTARIT Marianne Force de vente 18 rue Neuve Tolbiac Paris 75013	NP
Renault Mégane	AUGUSSEAU Lydie Force de vente 4 b boulevard Ananatole France Boulogne 92100	NP
Renault Mégane	BAOUCHEMyriam Force de vente 57 avenue Gabriel Péri Le Perreux Sur Marne 94170	NP
Renault Mégane	PAUL Alexandra Force de vente 1 Allée des Chataigniers Domont 95330	NP

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA 2065

Extension 3

4 - AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assuré l'entretien

/oitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Caractéristiques	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaires
Peugeot 306	BOURDE Jean-Christophe Force de vente 7 Allée Murillo Marseille 13008	NP
Volkswagen Passat	CORBION Raphael Force de vente 20 rue Jean Gremillion Le Mans 72000	NP
Renault Mégane	COUSIN Olivier Force de vente 158 Route de Sainte Luce Nantes 44300	NP
Renault Mégane	DION Barbara Force de vente Ferme de Mainpou Toucy 89130	NP
Renault Mégane	DJEBLOUNE Anissa Force de vente 3 rue Nicolas Leblanc Saint-Denis 93200	NP
Renault Mégane	ESPINASSE Benoît Force de vente Les Terrasses des Moutiers Rodez 12000	NP

ANNEXE A LA 2065

Extension 3

H - AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assuré l'entretien

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Caractéristiques	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaires
Renault Mégane	FRUIT Benoît Force de vente 12 rue Brulée Honfleur 14600	NP
Renault Mégane	GIRARD Laurence Force de vente 66 avenue de la République Chambray Les Tours 37170	NP
Renault Mégane	GUILLAUME Séverine Force de vente 3 b rue des Etangs Andelnans 90400	NP
Ford Escort	HAMON Benoît Force de vente Le Moulin de la Rive Guimaec 29620	NP
Renault Mégane	HOLLIER Olivier Force de vente 12 avenue Mozart Roissy en Brie 77680	NP
Renault Mégane	JOHNSON Béni Force de vente 9 Square Copernic Le Chesnay 78150	NP

ANNEXE A LA 2065

Extension 3

4 - AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assuré l'entretien

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Caractéristiques	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaires
Volkswagen Passat	LATREUILLE Eric	NP
	Force de vente	
	7 Square des Treilles	
	Bruz	
	35170	
Citroen Xsara	LAUDEREAU Bernard	NP
	Force de vente	
	30 avenue Albert Poncet	
	Domerat	
	03410	
Renault Mégane	LEGRAND Pascal	NP
	Force de vente	
	6 rue Alexandre Muiron	
	Vannes	
	56000	
Renault Mégane	LOYNEL Stéphanie	NP
	Force de vente	
	2 rue du Trou de la Vente	
	Montigny sur Loing	
	77690	
Renault Mégane	TOUBIANA Joelle	NP
	Force de vente	
	134b rue de Paris	
	Charenton Le Pont	
	94220	
Ford Focus	MAFFIOLI Chantal	NP
	Force de vente	
	Route des Lacs	
	La Roquebrussanne	
	83136	

001

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA 2065

N° 2065 TER

Extension 3

I - AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assuré l'entretien

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Caractéristiques	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaires
Renault Mégane	MEYER Caroline Force de vente 118 Rue de Silly Boulogne 92100	NP
Renault Mégane	MIZRAHI Delphine Force de vente 5 Belvédère des Martinets Saint Maurice 94410	NP
Renault Mégane	NGUYEN Quynh Nhu Force de vente 80 avenue Gambetta Courbevoie 92400	NP
Renault Mégane	PENCHAUD Laurette Force de vente 16 rue Alice Hillion Brive La Gaillarde 19100	NP
Renault Mégane	PLAGNIARD Valérie Force de vente 117 rue Rambuteau Macon 71000	NP
Ford Escort	PLANTEGENET Valérie Force de vente 1 Porte des Chevaliers Eguisheim 68420	NP

ANNEXE A LA 2065

Extension 3

H - AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assuré l'entretien

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Caractéristiques	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaires
Renault Mégane	REMY Caroline Force de vente 27 rue Jean Moulin Ambonnay 51160	NP
Opel Astra	RENIER Christophe Force de vente Impasse des Paturages Duclair 76480	NP
Renault Mégane	ROMEU Jean-Yves Force de vente 43 rue des Roziers Toulouse 31000	NP
Renault Mégane	DJEFFAL Oualide Force de vente 47 b rue du Bois Tourcoing 59200	NP
Citroen Xsara	SOEUR Chantal Force de vente 29 rue du Coteau Pirey 25480	NP
Volkswagen Passat	STURBOIS Patrice Force de vente 25 rue François Faber Aulnay Sur Iton 27180	NP

2001

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA 2065

N° 2065 TER

Extension 3

H - AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assuré l'entretien

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Caractéristiques	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaires
Renault Mégane	STROMBONI Myriam	NP
	Force de vente	
	39 t Route d'epernon	
	Poigny La Foret	
	78125	
Renault Mégane	TERRIER Bruno	NP
	Force de vente	
	6 rue Lavoisier	
	Seyssinet	
	38170	
Peugeot 306	THEVENIAUD Camille	NP
	Force de vente	
	11 avenue du Mail	
	TALANT	
	21240	

:001

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA 2065

N°2065 TER

Extension 1

- DIVERS

ADRESSE DES AUTRES ETABLISSEMENTS

Produits à recevoir	Montant
Fournisseurs - avoirs à recevoir	32 684
Subvention à recevoir	15 631
Clients - factures à établir	927 334
Indemnités journalières à recevoir	35 380
Rembt FIRS	73 334
Crédit de remise Aubry 2001	777 338

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

	Montant
arges à payer	4 811 168
misserus - factures à recevoir	1 592 686
tes - Congés payés	2 265 436
sonnel - autres charges à payer	663 780
arges sociales sur congés payés	1 764 148
ganismes sociaux - charges à payer	4 481 311
at charges à payer - I.S.	1 157 548
at charges à payer - Taxe professionnelle	67 012
at charges à payer - Taxe apprentissage	80 414
rganismes sociaux - Formation continue	139 593
rganismes sociaux - Participation Construction	2 885 263
rganismes sociaux - TIM	21 914
NIP	66 969
Charges fiscales - congés payés et compl.semestriel	39 028
Organismes sociaux - taxe spécialités pharmaceutiques	48 271
Organismes sociaux - Agefiph	5 225
Divers	

© Invoke 2001

001

DETAIL DES CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

CA19CHAREP

Nature	Durée amortissement ou étalement	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Produits constatées d'avance, libellé	Date Période	Montants		
		Exploitation	Financier	Exceptionnel
redit de remise Aubry 2001	01/12/2001 au 30/11/20	777 338		

Détail du bilan Actif

Désignation de l'entreprise : **KNOLL FRANCE**

Adresse de l'entreprise : 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret — Durée de l'exercice (en mois) : 11

N° SIRET : 63201483300057 — Code APE : 244C — Durée de l'exercice précédent : 12

		Brut	Amortissement	2001	2000
apital					
apital	AA				
otal Capital					
nmobilisations incorporelles					
rais d'établissement	AB				
rais de recherche et développement	AD				
oncessions, brevets	AF	1 301 969,48	1 118 610,15	183 359,33	841 232,57
05000000000 BREVETS					2 058 061,73
05100000000 LICENCES		350 632,74		350 632,74	609 796,07
05200000000 LOGICIELS		951 336,74		951 336,74	906 521,92
80520000000 AMORT.LOGICIELS			940 767,10	(940 767,10)	(903 675,62)
90500000000 DEPRE.BREVETS,LICENCES,MARQUES			177 843,05	(177 843,05)	(1 829 471,53)
onds commercial	AH	492 867,67	492 867,67		
07000000000 FONDS COMMERCIAL		492 867,67		492 867,67	492 867,67
90700000000 DEPRE.FONDS COMMERCIAL			492 867,67	(492 867,67)	(492 867,67)
utres immobilisations incorporelles	AJ	15 675 720,77	8 931 889,01	6 743 831,76	7 658 201,48
08000000000 AUTRES IMMO. INCORPORELLES		15 675 720,77		15 675 720,77	15 892 040,80
80800000000 AMORT.AUTRES IMMO.			8 931 889,01	(8 931 889,01)	(8 233 839,32)
v. & acomptes immo.	AL				
otal Immobilisations incorporelles		17 470 557,92	10 543 366,83	6 927 191,09	8 499 434,05
mmobilisations corporelles					
errains	AN	860 728,90		860 728,90	860 728,90
11000000000 TERRAINS		688 568,63		688 568,63	688 568,63
12000000000 AGENCEMENTS TERRAINS		172 160,27		172 160,27	172 160,27
Constructions	AP	8 891 120,47	5 735 525,03	3 155 595,44	3 512 572,85
13000000000 CONSTRUCTIONS		3 771 829,54		3 771 829,54	3 771 829,54
13500000000 INSTALL./AMENAG.CONSTRUCTIONS		5 119 290,93		5 119 290,93	5 119 290,93
81300000000 AMORT.CONSTRUCTIONS			3 060 551,77	(3 060 551,77)	(2 879 873,40)
81350000000 AMORT.INSTALL.CONSTRUCTIONS			2 674 973,26	(2 674 973,26)	(2 498 674,22)
nstal. mat. outil	AR	16 306 767,63	11 561 966,19	4 744 801,44	5 353 563,10
15400000000 MATERIEL/OUTILLAGE		16 306 767,63		16 306 767,63	15 110 763,83
81540000000 AMORT.MATERIEL/OUTILLAGE			11 561 966,19	(11 561 966,19)	(9 757 200,73)
Autres immo. corp.	AT	2 024 343,69	1 222 395,39	801 948,30	483 432,09
18100000000 INSTALL./AMENAG.DIVERSES		883 714,35		883 714,35	480 759,89
18200000000 MATERIEL DE TRANSPORT		36 289,81		36 289,81	36 289,81
18300000000 MATERIEL/MOBILIER BUREAU		216 036,17		216 036,17	205 475,40
18310000000 MATERIEL INFORMATIQUE		780 320,17		780 320,17	1 255 374,65
18320000000 MATERIEL AUDIO-VISUEL		107 983,19		107 983,19	107 983,19
81810000000 AMORT.INSTALL./AMENAG.DIVERSES			199 295,36	(199 295,36)	(113 430,60)
81820000000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT			13 499,52	(13 499,52)	(7 928,46)
81830000000 AMORT.MATERIEL/MOBILIER BUREAU			189 416,94	(189 416,94)	(179 429,59)
81831000000 AMORTISS.MATERIEL INFORMATIQUE			712 831,10	(712 831,10)	(1 194 843,41)
81832000000 AMORTISS.MATERIEL AUDIO-VISUEL			107 352,47	(107 352,47)	(106 818,79)
mmo. en cours	AV	53 016,15		53 016,15	54 043,46
31000000000 IMMO.CORPORELLES EN-COURS		53 016,15		53 016,15	54 043,46
Avances & acomptes	AX	107 962,41		107 962,41	509 662,89
38100000000 ACPTES/IMMO. CORPORELLES VALENC.		107 962,41		107 962,41	509 662,89

Détail du bilan Actif

Désignation de l'entreprise : **KNOLL FRANCE**

Adresse de l'entreprise : 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret — Durée de l'exercice (en mois) : 11

N° SIRET : 63201483300057 — Code APE : 244C — Durée de l'exercice précédent : 12

		Brut	Amortissement	2001	2000
otal Immobilisations corporelles		28 243 939,25	18 519 886,61	9 724 052,64	10 774 003,29
nmobilisations financières					
'articip. évaluées	CS				
.utres participat.	CU	1 040 468,02	1 040 468,05	(0,03)	14 781 244,05
61800000000 TITRES GNR PHARMA					14 781 244,08
61820000000 TITRES GALLIER		1 040 468,02		1 040 468,02	1 040 468,02
96000000000 PROV.DEPREC.PARTICIPATIONS			1 040 468,05	(1 040 468,05)	(1 040 468,05)
;réances rattachées	BB				
.utres titres immo	BD				
'rêts	BF				
.utres immo. financ.	BH	25 037,62		25 037,62	44 148,57
75100000000 DEPOTS		103,01		103,01	1 294,95
75500000000 CAUTIONNEMENTS		24 934,61		24 934,61	42 853,62
otal Immobilisations financières		1 065 505,64	1 040 468,05	25 037,59	14 825 392,62
otal 1					
OTAL (I)	BJ	46 780 002,81	30 103 721,49	16 676 281,32	34 098 829,96
Stocks					
Mat. 1ere approvisi.	BL	2 420 028,88	172 652,73	2 247 376,15	2 450 970,08
03110000000 STOCK MAT.PREMIERES ECART R-S		0,01		0,01	
11000000000 STOCKS MATIERES PREMIERES VLC		1 602 530,57		1 602 530,57	1 777 371,62
26100000000 STOCK EMBALLAGES PERDUS VLC		817 498,30		817 498,30	827 377,73
91100000000 PROV.DEPREC.STOCK MATIERES					(24 016,01)
92610000000 PROV.DEPREC.STOCK EMBALLAGES P.			172 652,73	(172 652,73)	(129 763,26)
En cours prod. biens	BN	204 720,12		204 720,12	175 735,04
31100000000 PRODUITS EN-COURS		204 720,12		204 720,12	175 735,04
En cours prod. serv.	BP				
Produits interm.	BR	5 892 182,94	54 609,03	5 837 573,91	5 128 333,52
51100000000 STOCK PRODUITS SEMI-OUVRES		2 736 042,24		2 736 042,24	2 091 806,66
55100000000 STOCK PRODUITS FINIS		2 420 825,23		2 420 825,23	2 895 923,19
55190000000 STOCK PROD. FINIS O.T.C					217 336,10
55200000000 STOCK ECHANTILLONS		735 315,47		735 315,47	58 734,53
95110000000 PROV.DEPREC.STOCK PROD.SEMI-			52 179,58	(52 179,58)	(128 415,84)
95510000000 PROV.DEPREC.STOCK PRODUITS FINIS			2 429,45	(2 429,45)	(7 051,12)
Marchandises	BT	6 047 442,76	341 021,48	5 706 421,28	1 227 767,62
37100000000 STOCK MARCHANDISES		6 037 739,07		6 037 739,07	1 445 103,60
37109000000 STOCK MARCHANDISES O.T.C					37 064,59
38700000000 STOCK EN TRANSIT MARCHANDISES		9 703,69		9 703,69	
39710000000 PROV.DEPREC.STOCK MARCHANDISES			341 021,48	(341 021,48)	
39719000000 PROV. DEP. MARCHANDISES O.T.C					(254 400,57)
Total Stocks		14 564 374,70	568 283,24	13 996 091,46	8 982 806,26
Avances et acomptes					
Avan.& acomp/comm.	BV	224 882,19		224 882,19	357 976,17
40910000000 *ACOMPTES FOURNISSEURS FRANCE		224 882,19		224 882,19	357 976,17
Total Avances et acomptes		224 882,19		224 882,19	357 976,17
Créances					
Clients & cpt rattac	BX	18 470 266,80	224 612,00	18 245 654,80	18 868 251,97

Détail du bilan Actif

Désignation de l'entreprise : **KNOLL FRANCE**

Adresse de l'entreprise : 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret

Durée de l'exercice (en mois) : 11

N° SIRET : 63201483300057 Code APE : 244C

Durée de l'exercice précédent : 12

			Brut	Amortissement	2001	2000
éajustement	*** Réajustement EXTRA COMPTABLE ****					19 235 612,51
11110000000	*CLIENTS GROSSISTES FRANCE		5 058 361,09		5 058 361,09	
11120000000	*CLIENTS HOP. CLIN. FRANCE		43 470,54		43 470,54	
11140000000	*CLIENTS DIVERS FRANCE		561 088,93		561 088,93	
11150000000	*CLIENTS HOP & CLIN PRIV. FRANCE		10 397,18		10 397,18	
11180000000	*CLIENTS SANTE ACTIVE FRANCE		0,01		0,01	
11360000000	*CLIENTS GROUPE HORS C.E.E		956,76		956,76	
11370000000	*CLIENTS GROUPE CEE		2 501 469,91		2 501 469,91	
11510000000	*CLIENTS GROSSISTES EXPORT		98 958,85		98 958,85	
11520000000	*CLIENTS HOP. CLIN. EXPORT		745,66		745,66	
11540000000	*CLIENTS DIVERS EXPORT		4 745,59		4 745,59	
13100000000	*EFFETS A RECEVOIR		8 949 725,26		8 949 725,26	
13500000000	*EFFETS A RECEVOIR EXPORT		113 659,52		113 659,52	
16120000000	*CLTS DTX HOPITAUX/CLINIQUES		10 400,11		10 400,11	
16130000000	*CLTS DTX PHARMACIES FRANCE		72'541,55		72 541,55	
16140000000	*CLTS DTX DIVERS FRANCE		8 156,60		8 156,60	
16510000000	*CLTS DTX GROSS. EXPORT		62 339,19		62 339,19	
18100000000	CLIENTS FACTURE A ETABLIR		927 334,17		927 334,17	
11300000000	*EFFETS A L'ENCAISSEMENT		45 915,88		45 915,88	
91100000000	PROV. CLTS DTX FRANCE			87 860,00	(87 860,00)	
91300000000	PROV. CLTS DTX FORFAIT			74 413,00	(74 413,00)	
91500000000	PROV. CLTS DTX EXPORT			62 339,00	(62 339,00)	
Autres créances		BZ	37 184 590,26	269 149,06	36 915 441,20	22 222 005,86
Réajustement	*** Réajustement EXTRA COMPTABLE ****					22 513 424,51
09600000000	*EMBALLAGES A RENDRE		3 202,62		3 202,62	
09800000000	R.R.R. AVOIRS NON RECUS		32 683,70		32 683,70	
25000000000	*AVANCES S/FRAIS DU PERSONNEL		1 102,31		1 102,31	
25100000000	*AVANCES ET ACOMPTES PERSONNEL		2 515,72		2 515,72	
25120000000	*AVANCES PERMANENTES		154 049,62		154 049,62	
25130000000	*REGUL INDEMNITES JOURNALIERES		2 829,99		2 829,99	
38710000000	INDEMN.JOURNALIER.A RECEVOIR		35 380,09		35 380,09	
45660100000	JAN TVA DEDUCTIBLE B&S		882,06		882,06	
45660200000	FEV TVA DEDUCTIBLE B&S		17 794,07		17 794,07	
45661200000	DEC TVA DEDUCTIBLE B&S		80 364,76		80 364,76	
45662000000	TVA DEDUC S/FRAIS REPRES 96/97		50 290,17		50 290,17	
45670000000	CREDIT TVA REPORT		503 803,00		503 803,00	
45860000000	TVA SUR FACTURES NON PARVENUES		508 292,14		508 292,14	
47220000000	COTIS.EXCEPT./FINANCEMT SECU.SOC		777 338,00		777 338,00	
48700000000	ETAT - PRODUIT A RECEVOIR		15 630,91		15 630,91	
51000000000	*GROUPE CPTE CREDITEUR		0,01		0,01	
51100000000	*GROUPE CPTE DEBITEUR		33 248 976,85		33 248 976,85	
51110000000	C/C INTEG. FISCALE K.S.A		7 115,99		7 115,99	
67500000000	*DEBITEURS DIVERS		646 420,41		646 420,41	
67520000000	TEOFARMA - PROTHIADEN		1 022 583,84		1 022 583,84	
68700000000	DEB./CREDIT.DIV.PRODUIT A RECEV.		73 334,00		73 334,00	
95500000000	PROV P/DEP DES C/C GROUPE			200 547,00	(200 547,00)	
96700000000	PROV DEP DES COMPTES DEBITEURS			68 602,06	(68 602,06)	
Cap.sous app.non ver		CB				
Total Créances			55 654 857,06	493 761,06	55 161 096,00	41 090 257,83
Divers						
Valeurs mobilières		CD	1 292 100,00		1 292 100,00	
08100000000	BONS MONETAIRES SG		1 292 100,00		1 292 100,00	

Détail du bilan Actif

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

Adresse de l'entreprise : 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret

Durée de l'exercice (en mois) : 11

N° SIRET : 63201483300057 Code APE : 244C

Durée de l'exercice précédent : 12

			Brut	Amortissement	2001	2000
Disponibilités		CF	168 597,93		168 597,93	27 992,49
Réajustement	*** Réajustement EXTRA COMPTABLE ****					27 992,49
11200000000	CHEQUES A L'ENCAISSEMENT		0,61		0,61	
12103000000	SOCIETE GENERALE ENTREPRISES		157 075,93		157 075,93	
14000000000	C.C.P.		7 625,37		7 625,37	
18700000000	INTERETS COURUS A RECEVOIR		465,59		465,59	
31100000000	CAISSE LEVALLOIS FRF		1 509,84		1 509,84	
31110000000	CAISSE EN FRANCS		(0,01)		(0,01)	
31400000000	CAISSE LEVALLOIS DEVISES		1 617,88		1 617,88	
31410000000	CAISSE EN DEVISES		0,02		0,02	
32100000000	CAISSE VALENCIENNES FRF		149,13		149,13	
32400000000	CAISSE VALENCIENNES DEVISES		152,58		152,58	
80000000000	VIREMENTS INTERNES		0,99		0,99	
Total Divers			1 460 697,93		1 460 697,93	27 992,49
Comptes de régularisation						
Charges const. d'av.		CH	131 828,55		131 828,55	99 959,14
86000000000	CHARGES COMPTA.D'AVANCE SIEGE		91 926,55		91 926,55	87 503,51
86100000000	CHARGES COMPTA.D'AVANCE VALENC.		39 902,00		39 902,00	12 455,63
TOTAL (2)		CJ	72 036 640,43	1 062 044,30	70 974 596,13	50 558 991,89
Charges à répartir.		CL				
Prim.remb.oblig.		CM				
Ecart convers. act.		CN				(2,44)
Réajustement	*** Réajustement EXTRA COMPTABLE ****					
76300000000	ECART DE CONVERSION ACTIF EURO					(2,44)
TOTAL GENERAL		CO	118 816 643,24	31 165 765,79	87 650 877,45	84 657 819,41

Détail du bilan Passif

Désignation de l'entreprise : **KNOLL FRANCE**

Adresse de l'entreprise : 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret

Durée de l'exercice (en mois) : 11

N° SIRET : 63201483300057 Code APE : 244C

Durée de l'exercice précédent : 12

		2001	2000
Capitaux propres			
Capital social ou individuel	DA	15 713 964,00	15 713 964,00
01300000000 CAPITAL		15 713 964,00	15 713 964,00
Primes d'émission	DB	20 657,31	20 657,31
04100000000 PRIME D EMISSION		6 707,76	6 707,76
04200000000 PRIME DE FUSION		13 949,55	13 949,55
Ecart de rééval.	DC		
Réserves légales	DD	1 571 901,82	1 571 901,82
06110000000 RESERVE LEGALE		1 571 901,82	1 571 901,82
Réserv. stat. contra	DE		
Réserves réglement.	DF	1 365 527,98	1 365 527,98
06200000000 RES.INDISP.CONVERS.CAPITAL EURO		5 054,17	5 054,17
06410000000 RESERVE PLUS VALUES LONG TERME		1 360 473,81	1 360 473,81
Autres réserves	DG		
Report à nouveau	DH	5 363 257,84	4 978 520,02
10000000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITEUR		5 363 257,84	4 978 520,02
Résultat exercice	DI	(21 868 448,97)	384 737,58
Subventions d'inves.	DJ	385 180,03	573 028,04
31100000000 SUBVENTION F.S.A.I. CONSTRUCTION		492 650,13	492 650,13
31120000000 SUBVENTION D.R.I.R.E VLC		762 245,09	762 245,09
31130000000 SUBVENTION D.A.T.A.R VLC		495 459,31	495 459,31
31140000000 SUBVENTION CONSEIL REGIO. VLC		381 122,54	381 122,54
39100000000 SUBV.F.S.A.I. P&P CONSTRUCTION		(492 649,99)	(497 055,99)
39120000000 REP./ SUBV.DRIRE		(694 635,98)	(493 671,23)
39130000000 REP./ SUBV.DATAR		(306 644,03)	(320 886,27)
39140000000 REP./ SUBV.CONSEIL REGIONAL		(252 367,04)	(246 835,54)
Provisions réglement	DK	2 551 747,35	2 789 708,14
42000000000 PROV. POUR INVESTISSEMENT		658 088,26	658 088,26
43100000000 PROVISION POUR HAUSSES DE PRIX		314 952,82	314 597,83
45200000000 AMORTISS.DEROG.IMMO.CORPORELLES		1 578 706,27	1 817 022,05
TOTAL I	DL	5 103 787,36	27 398 044,89
Autres fonds propres			
Prod. émiss. partic.	DM		
Avances conditionné.	DN		
TOTAL II	DO		
Provisions pour risques et charges			
Provisions risques	DP	37 232 453,88	7 231 010,16
151100000000 PROVISION POUR LITIGES		179 755,69	144 369,22
151800000000 PROV.POUR RISQUES & CHARGES		37 052 698,19	7 086 640,94
Provisions charges	DQ	3 036 049,52	2 718 312,37
153100000000 PROVISION POUR RETRAITE		2 387 702,62	2 032 209,88
153200000000 PRIME DE FIDELITE		370 750,00	377 969,90
158000000000 AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES		277 596,90	308 132,59
TOTAL III	DR	40 268 503,40	9 949 322,53
Dettes			
Emprunts. obli.conv.	DS		
Autres Empr. oblig.	DT	5 244 246,19	4 649 695,03
163200100000 EMPRUNT OBLIGATAIRE / PART 95			609 796,08
163200200000 EMPRUNT OBLIGATAIRE / PART 96		1 631 204,48	1 631 204,48

Détail du bilan Passif

Désignation de l'entreprise : **KNOLL FRANCE**

Adresse de l'entreprise : 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret

Durée de l'exercice (en mois) : 11

N° SIRET : 63201483300057 Code APE : 244C

Durée de l'exercice précédent : 12

			2001	2000
53200300000	EMPRUNT OBLIGATAIRE / PART 97		1 067 143,12	1 067 143,12
53200400000	EMPRUNT OBLIGATAIRE / PART 98		686 020,58	686 020,58
53200500000	EMPRUNT OBLIGATAIRE / PART 99		655 530,77	655 530,77
53200600000	EMPRUNT OBLIGATAIRE / PART 2000		1 204 347,24	
Emprunts & dettes		DU	233 610,33	279 081,51
Réajustement	*** Réajustement EXTRA COMPTABLE ****			279 081,51
12101600000	PARIBAS + 6 MOIS EX LKF		3 834,21	
12102600000	SOCIETE GENERALE + 6 MOIS		2 218,70	
12102700000	SOCIETE GENERALE CHEQUE CAUTION		0,14	
12103100000	STE GALE ENT. - PRESTATIONS		4 716,23	
12103200000	STE GALE ENT. - VALENCIENNES		8 351,63	
18680000000	INTERETS PART. EMPRUNTS OBLIG.		214 489,42	
Empr. dettes. finan.		DV		9 798 782,08
51000000000	*GROUPE CPTE CREDITEUR			9 798 782,07
51110000000	C/C INTEG. FISCALE K.S.A			0,01
Avan.accpt.cde.cours		DW		
Dettes fournisseurs		DX	10 944 891,06	15 024 522,00
Réajustement	*** Réajustement EXTRA COMPTABLE ****			15 024 522,00
01100000000	*FOURNISSEURS DIVERS FRANCE		2 293 633,89	
01110000000	*FOUR.DIVERS FRANCE VALENCIENNES		0,03	
01170000000	*HOTELS/RESTAURANTS		8 799,20	
01370000000	*FOURN. GROUPE CEE		3 403 807,13	
01400000000	*HONORAIRES		114 741,56	
01500000000	*FOURN. ETRANGER HORS CEE		532,01	
01700000000	*FOURN. CEE		312 209,46	
03100000000	*EFFETS A PAYER		0,01	
08000000000	FACT. A RECEVOIR		898 294,48	
08044100000	TVA S/FACT.A REC.LEVALLOIS		292 693,98	
08044200000	TVA S/FACT.A REC.VALENCIENNES		68 328,93	
08101000000	FACT. A RECEVOIR CENTRE S1		10 358,51	
08101100000	INTERIM CONDITIONNEMENTS		9 317,75	
08102000000	1FACT. A RECEVOIR FABRICATION		315,61	
08102200000	FACT. A RECEVOIR DIR.TECHN.		9 017,04	
08102300000	FACT. A RECEVOIR LAB.CONTR.		6 354,17	
08102400000	FACT. A RECEVOIR ASS.QUALITE		9 106,34	
08102500000	FACT. A RECEVOIR ENTRETIEN		68 243,62	
08102600000	FACT. A RECEVOIR LOCAUX VAL		109 932,08	
08102700000	FACT. A RECEVOIR REST. VAL		7 074,70	
08102800000	FACT. A RECEVOIR GPAO		17 044,23	
08103400000	FACT. A RECEVOIR MAG. VAL		311,38	
08110100000	FACT.A REC.PO FOUNISSEURS		164 548,42	
08210000000	FACT A RECEV DISTR DIRECT MI		122 746,62	
08210100000	FACT A RECEV DIST DIRECT LKF		1 410,00	
08250000000	FACT. A RECEVOIR DISTRIB.IND		2 337,40	
08400100000	FACT. A RECEVOIR ESBERIVEN		60 376,33	
08400600000	FACT. A RECEVOIR BRUFEN		6 860,30	
08400900000	FAR PROMOTION REDUCTIL		305 708,45	
08401100000	FACT. A RECEVOIR ISOPTINE LP		50 208,38	
08401200000	FACT. A RECEVOIR GOPTEN		53 997,37	
08401300000	FACT. A RECEVOIR RYTHMOL		74 010,92	
08401500000	FACT. A RECEV.PROMO AKINETON		21 462,01	
08401800000	FACT. A RECEV.PROMO TARKA		91 530,40	
08410000000	FACT. A RECEV.PHASE 4 ESBERIVEN		57 461,24	

Détail du bilan Passif

Désignation de l'entreprise : **KNOLL FRANCE**

Adresse de l'entreprise : 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret — Durée de l'exercice (en mois) : 11

N° SIRET : 63201483300057 — Code APE : 244C — Durée de l'exercice précédent : 12

			2001	2000
8410200000	FACT.A RECEV. PHASE 4 REDUCTIL		365 378,49	
8412200000	2FAR PHASE IIIB TARKA LOCAL		204 206,83	
8413200000	F A R PHASE 4 REDUCTIL CENTRAL		193 968,00	
8413400000	FAR PHASE IV ZOTEPINE CENTRAL		29 362,75	
8415100000	3FACT. A RECEV.RYTHMOL PARSIFAL		139 631,47	
8420000000	FAR REUNIONS SEMINAIRES		32 892,45	
8420200000	2FACT. A RECEV.RES COMM.HOPITAUX		162 460,05	
8500100000	FAR TR DOCUMENTATION/ECHANTILLON		23 209,19	
8500200000	FACT. A RECEVOIR FORMATION		15 244,91	
8510000000	0FACT. A RECEVOIR DIRECTION OPERA		16 769,39	
8510100000	FACT. A RECEVOIR SCE INFO STRAT		145 420,67	
8510300000	FACT. A RECEV. MARKET RESEARCH		108 893,16	
8510400000	FACT. A RECEV.RELATION PROFESS		10 711,47	
8521300000	FAR DIV. THERAP. PRDTS HOSP.INNO		18 293,88	
8523000000	FACT. A RECEV.INFORM SCIENTIF		3 570,00	
8601100000	FACT. A RECEVOIR GROUPE SNC 1		1 003,03	
8601200000	FACT. A RECEV.GROUPE ONCOLOGIE		358 360,13	
8601600000	FAR ANGIOLOGIE 2		9 056,80	
8610100000	0FACT A REC ASSURANCE QUALITE		1 600,00	
8700000000	FACT. A RECEVOIR DIRECT GENERAL		27 980,00	
8710000000	FACT. A RECEVOIR D.A.F.		138 900,24	
8710100000	FAR CONTROLE DE GESTION		1 500,00	
8710300000	FACT. A RECEV.GESTION COMMERC		500,00	
8710400000	FACT. A RECEV.SERVICE INFORMA.		27 176,92	
8781000000	FACT. A RECEV.LOCAUX LEVALLOIS		147 180,16	
8802000000	0FACT. A RECEV.INTEGRATION SIEGE		4 888,64	
8803000000	0FACT A RECEV INT.VALENCIENNES		16 431,28	
8840000000	FACT. A RECEVOIR AUDIT COM CPTE		80 597,51	
8904300000	0FACT. A RECEV.VTE FRA BRONCHY		6 547,69	
8921000000	FACT. A RECEV.DISTRIB DIRECTE PH		382,00	
ettes fiscales		DY	18 343 455,59	9 828 463,00
éajustement	*** Réajustement EXTRA COMPTABLE ****			9 828 463,00
21000000000	REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL		253,29	
21500000000	*PERSONNEL NOTES FRAIS P/CHEQUE		445,10	
21500100000	*PERSONNEL NOTES FRAIS P/VIRT		9 904,24	
22000000000	*OEUVRES SOCIALES		13 731,18	
24600100000	RESERVE SPECIALE DE PARTICIPATIO		6 082,82	
24685100000	PARTICIPATION EXERCICE 1985		146,47	
24689100000	PARTICIPATION EXERCICE 1989		5 908,30	
24690100000	PATRTICIPATION EXERCICE 1990		904,97	
24691100000	PARTICIPATION EXERCICE 1991		1 612,09	
24692100000	PARTICIPATION EXERCICE 1992		2 888,38	
24692200000	INTERETS a VERSER		3 351,53	
24693100000	PARTICIPATION EXERCICE 1993		636,48	
24695100000	PARTICIPATION EXERCICE 1995		5 494,90	
24695200000	INTERETS CAPITALISES 1995		2 016,88	
25110000000	PRETS/CV DU C.E. AU PERSONNEL		2 768,19	
27000000000	*OPPOSITIONS		441,04	
28200000000	PROVISION POUR CONGES PAYES		1 257 288,16	
28220000000	PROVISION A.R.T.T		335 397,35	
28400000000	PROV.PARTICIPATION DES SALARIES		1 642 563,02	
28600000000	COMPLEMENT SEMESTRIEL		365 195,55	
28620000000	AUTRES CHARGES A PAYER PERSONNEL		2 265 435,95	
31000000000	*SECURITE SOCIALE		551 215,95	

Détail du bilan Passif

Désignation de l'entreprise : **KNOLL FRANCE**

Adresse de l'entreprise : 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret

Durée de l'exercice (en mois) : 11

N° SIRET : 63201483300057 Code APE : 244C

Durée de l'exercice précédent : 12

			2001	2000
7000000000	*AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		499 009,47	
8200000000	ORGAN.SOCIAUX CH.SOC./CONGES P.		523 624,03	
8220000000	PROV.ISION CH.SOCIALES A.R.T.T		140 156,26	
8600000000	CHARGES SOC./COMPL.SEM.		151 023,82	
8620000000	ORGAN.SOCIAUX AUTRES CH.SOCIALES		1 265 138,36	
4100000000	ETAT ACPTES I.S KNOLL		4 637 958,92	
5870000000	TVA S/FACT A ETABLIR		151 971,15	
7010000000	TAXE PROFESSIONNELLE		1 157 548,14	
7110000000	TAXE D'APPRENTISSAGE		67 012,23	
7120000000	FORMATION CONTINUE		80 414,31	
7130000000	PARTICIPATION CONSTRUCTION		139 593,23	
7210000000	TAXE SUR INFO MEDICALE		2 885 263,00	
8200000000	CHARGES FISCALES/CONGES PAYES		42 967,61	
8220000000	PROVISION CH. FISCALES A.R.T.T		11 658,41	
8600000000	CHARGES FISCALES/COMPL.SEMESTR.		12 343,11	
8620000000	ETAT CHARGES A PAYER		104 091,70	
ettes sur immob.		DZ	6 501 231,49	7 428 875,34
ajustement	*** Réajustement EXTRA COMPTABLE ****		6 501 231,49	
1870000000	*FOURN.CEE RET.GARANTIE			25 181,52
4110000000	*FOURN. IMMO. FRANCE			53 629,56
4800000000	*REDEVANCES IMMOBILISEES			7 350 064,26
utres dettes		EA	233 813,53	301 033,00
ajustement	*** Réajustement EXTRA COMPTABLE ****			301 033,00
9810000000	*CLIENTS CREDITEURS A REMBOURSER		0,01	
9830000000	*CLIENTS AVOIRS A ETABLIR		73 454,96	
7000000000	*CREDITEURS DIVERS TYPE F		150 011,93	
8600000000	DEB./CREDIT.DIV.CHARGES A PAYER		10 346,63	
oduits cons.avan.		EB	777 338,00	
7000000000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		777 338,00	
tal Dettes			42 278 586,19	47 310 451,96
taux				
TAL IV		EC	42 278 586,19	47 310 451,96
art de conv.passif		ED		
TAL GENERAL		EE	87 650 876,95	84 657 819,38

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : **KNOLL FRANCE**

Adresse de l'entreprise : 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret

Durée de l'exercice (en mois) : 11

N° SIRET : 63201483300057 Code APE : 244C

Durée de l'exercice précédent : 12

			2001	2000	Variation	%
roduits d'exploitation						
larchandises		FC	18 860 838,19	8 766 119,84	10 094 718,35	115,16 %
07110000000	VTS MARCHANDISES FRANCE		18 490 958,20	8 364 969,42	10 125 988,78	121,05 %
07120000000	VTES FRANCE MARCHAND.HOPITAUX		30 330,11	158 124,69	(127 794,58)	(80,82) %
07130000000	VTES FRANCE MARCHAND.PHIES			18 144,05	(18 144,05)	(100,00) %
07163000000	VTES DIRECTES . FRANCE GAMME		1 083,77	16 013,28	(14 929,51)	(93,23) %
07170000000	VTES FR. MARCH. GAMME ORL - GR.		(572,37)	20 894,46	(21 466,83)	(102,74) %
07173000000	VTES FR. MARCH. GAMME ORL - PH.			25 615,05	(25 615,05)	(100,00) %
07180000000	VTES FRANCE MARCH. SANTE ACT.		228 531,57	(18 492,84)	247 024,41	(1 335,78) %
07183000000	VTES FRANCE MARCH. SANTE ACT.		(0,03)	18 492,51	(18 492,54)	(100,00) %
07210000000	VTES EXPORT		111 417,38	172 449,47	(61 032,09)	(35,39) %
07220000000	VTES EXPORT MARCHAND.HOPITAUX		102,89		102,89	
07280000000	VTES EXPORT MARCH.SANTE ACTIVE			0,01	(0,01)	(100,00) %
07730000000	VENTES MARCHAND.CEE GROUPE		4 321,00	15 497,21	(11 176,21)	(72,12) %
09710000000	R.R.R.ACCORDES VTES		(3 986,66)	(343,81)	(3 642,85)	1 059,55 %
09750000000	R.R.R.ACCORDES VTES			(228,67)	228,67	(100,00) %
09770000000	R.R.R.ACCORDES ORL		(1 347,59)	(25 014,73)	23 667,14	(94,61) %
09780000000	R.R.R.ACCORDES SANTE ACT. FR.		(0,08)	(0,26)	0,18	(69,23) %
ent.prod.biens		FF	79 446 692,27	84 287 295,84	(4 840 603,57)	(5,74) %
01110000000	VENTES PROD.FINIS FRANCE		65 333 223,44	65 617 863,36	(284 639,92)	(0,43) %
01111100000	VENTES HT A VENTILER		(0,38)	1,13	(1,51)	(133,63) %
01120000000	VENTES FRANCE PRODUITS FINIS		296 968,20	411 152,83	(114 184,63)	(27,77) %
01163000000	VENTES PHIES /P .FINIS GAMME SB		260 279,52	3 216 638,36	(2 956 358,84)	(91,91) %
01210000000	VENTES PROD.FINIS EXPORT GROSS.		420 789,08	1 809 376,81	(1 388 587,73)	(76,74) %
01310000000	VENTES GROUPE PRODUITS FINIS		699 436,58	1 317 654,82	(618 218,24)	(46,92) %
01330000000	VENTES GROUPE PROD.FINIS		186 132,18	174 307,51	11 824,67	6,78 %
01370000000	VENTES GROUPE CEE		12 272 843,83	11 763 879,98	508 963,85	4,33 %
09110000000	R.R.R.ACCORDES VTES		(22 980,18)	(23 578,96)	598,78	(2,54) %
entes services		FI	3 782 399,90	4 680 123,23	(897 723,33)	(19,18) %
08410000000	PREST.SERVICES EXPORT H-GROUPE			301 044,90	(301 044,90)	(100,00) %
08420000000	PREST.SERVICES FRANCE H-GROUPE		163 626,67		163 626,67	
08430000000	PREST.DE SERVICES FRANCE			278 658,61	(278 658,61)	(100,00) %
08431000000	PREST.DE SERVICES EXPORT		2 765 573,51	3 449 236,10	(683 662,59)	(19,82) %
08800000000	PROD.ACCESS.FRANCE GROUPE		783 039,19	160 615,35	622 423,84	387,52 %
08810000000	AUTRES PROD.ACCESS.FRANCE H-		4 490,82	27 559,97	(23 069,15)	(83,71) %
08820000000	AUTRES PROD.ACCESS.EXPORT H-		2 228,04	39 778,24	(37 550,20)	(94,40) %
08833000000	AUTRES PROD.ACCESS.EXPORT		7 774,90	208 853,98	(201 079,08)	(96,28) %
08837000000	AUTRES PROD.ACCESS.CEE GROUPE		55 666,77	214 376,08	(158 709,31)	(74,03) %
hiffre d'affaire		FL	102 089 930,36	97 733 538,91	4 356 391,45	4,46 %
roduction stockée		FM	620 303,01	(536 009,60)	1 156 312,61	(215,73) %
13310000000	VARIATION STOCK PROD.EN-COURS		28 985,08	14 704,17	14 280,91	97,12 %
13510000000	VARIATION STOCK PRODUITS		644 235,58	113 650,89	530 584,69	466,85 %
13551000000	VARIATION STOCK PRODUITS FINIS		(475 097,96)	(340 046,75)	(135 051,21)	39,72 %
13552000000	VARIATION STOCK ECHANTILLONS		676 580,94	(88 971,50)	765 552,44	(860,45) %
13559000000	VAR. STOCK PRODUITS FINIS O.T.C		(254 400,63)	(235 346,41)	(19 054,22)	8,10 %
roduction immobil.		FN				
ubven.Exploitation		FO	144 339,30	60 404,60	83 934,70	138,95 %
40000000000	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		144 339,30	60 404,60	83 934,70	138,95 %
eprise sur amort.		FP	8 445 179,36	7 345 475,98	1 099 703,38	14,97 %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

Adresse de l'entreprise : 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret

Durée de l'exercice (en mois) : 11

N° SIRET : 63201483300057 Code APE : 244C

Durée de l'exercice précédent : 12

			2001	2000	Variation	%
81500000000	REPR.S/PROV. RISQUES-CHARGES		5 666 485,44	5 644 522,29	21 963,15	0,39 %
81570000000	REPR.S/PROV. RETRAITE		7 219,90	909 390,86	(902 170,96)	(99,21) %
81610000000	REPR.S/PROV. DEPREC. BR. / LIC.		1 707 428,99		1 707 428,99	
81730000000	REPR.S/PROV.POUR		543 646,86	240 303,82	303 343,04	126,23 %
81740000000	REPR.S/PROV.DEPR.CLIENTS		367 360,54	427 017,56	(59 657,02)	(13,97) %
81741000000	RE PRO DEPREC CREANCES		68 602,06		68 602,06	
91000000000	TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION		84 435,57	124 241,45	(39 805,88)	(32,04) %
Autres produits		FQ	30 100,80	51 378,68	(21 277,88)	(41,41) %
751100000000	PRODUITS BREVETS/REDEVANCES		519,44	50 605,77	(50 086,33)	(98,97) %
758000000000	PRODUITS DIVERS DE GESTION		28 716,47	617,42	28 099,05	4 551,04 %
758100000000	GAINS SUR REGLEMENTS		864,89	155,49	709,40	456,24 %
TOTAL PROD.EXPLOIT.		FR	111 329 852,83	104 654 788,57	6 675 064,26	6,38 %
Charges d'exploitation						
Achat de marchandise		FS	14 857 067,07	4 605 431,99	10 251 635,08	222,60 %
=607110000000	ACH.MARCHANDISES FRANCE H-			3 319,23	(3 319,23)	(100,00) %
=607130000000	ACH.MARCHANDISES FRANCE		228 673,53	420,76	228 252,77	54 247,74 %
=607730000000	ACH.MARCHANDISES C.E.E. GROUPE		14 628 393,54	4 601 692,00	10 026 701,54	217,89 %
Variation de stock		FT	(4 602 339,16)	174 467,49	(4 776 806,65)	(2 737,94) %
=603700000000	VARIATION STOCKS MARCHANDISES		(4 602 339,16)	174 467,49	(4 776 806,65)	(2 737,94) %
Achts mat.prem.autr.		FU	25 598 569,84	26 082 867,13	(484 297,29)	(1,86) %
=601100000000	ACHATS MATIERES FRANCE H-		6 475 746,65	6 130 990,51	344 756,14	5,62 %
=601130000000	ACHATS MATIERES FRANCE GROUPE		36 260,00	117 768,76	(81 508,76)	(69,21) %
=601700000000	ACHATS MATIERES CEE HORS-		1 231 292,37	995 702,43	235 589,94	23,66 %
=601730000000	ACHATS MATIERES CEE GROUPE		15 374 519,19	15 406 313,92	(31 794,73)	(0,21) %
=602230000000	ACHATS FOURNITURES ATELIERS		188 986,00	461 720,61	(272 734,61)	(59,07) %
=602260000000	ACHATS MATIERES CONSOMMABLES		26 888,29	41 748,94	(14 860,65)	(35,60) %
=602611000000	EMBALLAGES FRANCE HORS-		1 674 112,76	2 209 322,66	(535 209,90)	(24,23) %
=602671000000	EMBALLAGES CEE HORS-GROUPE		590 764,58	718 482,83	(127 718,25)	(17,78) %
=608170000000	FRS ACC.ACHAT MAT.PREM.CEE HG			816,47	(816,47)	(100,00) %
Variation de stock		FV	184 720,44	289 182,99	(104 462,55)	(36,12) %
=603100000000	VARIATION STOCK DE		174 841,01	457 273,27	(282 432,26)	(61,76) %
=603260000000	VARIATION STOCK		9 879,43	(182 296,58)	192 176,01	(105,42) %
=603269000000	VAR. STOCK CONDITIONNEMENT			14 206,30	(14 206,30)	(100,00) %
Autres achats et charges externes		FW	22 631 159,67	26 046 356,17	(3 415 196,50)	(13,11) %
=604110000000	SOUS-TRAIT.INDUS.FRANCE H-		690 946,95	398 577,41	292 369,54	73,35 %
=606010000000	ELECTRICITE		230 556,88	251 209,77	(20 652,89)	(8,22) %
=606020000000	EAU		62 293,92	64 368,31	(2 074,39)	(3,22) %
=606030000000	GAZ		93 024,27	116 757,02	(23 732,75)	(20,33) %
=606040000000	CARBURANT		70 116,18	196 851,99	(126 735,81)	(64,38) %
=606300000000	PETIT OUTILLAGE		400 875,61	302 088,44	98 787,17	32,70 %
606401000000	FOURNITURES DE BUREAU		71 713,18	116 871,51	(45 158,33)	(38,64) %
606402000000	FOURNITURES BUREAU		93 613,84	75 286,22	18 327,62	24,34 %
=606403000000	FOURNITURES BUREAU		47 456,29	38 688,95	8 767,34	22,66 %
606404000000	FOURNITURES AUDIOVISUEL			37,26	(37,26)	(100,00) %
608410000000	FRAIS ACCESS.ACHATS SOUS-TRAIT.			1 617,85	(1 617,85)	(100,00) %
611000000000	TRAVAUX ET FACONS		623 081,23	872 531,51	(249 450,28)	(28,59) %
613200000000	LOYERS IMMEUBLE		689 154,13	843 303,90	(154 149,77)	(18,28) %
613511000000	LOCATIONS MATERIEL		353 625,15	358 803,13	(5 177,98)	(1,44) %
613512000000	LOCATION MATERIEL AUDIO VISUEL		9 104,85	18 381,98	(9 277,13)	(50,47) %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : **KNOLL FRANCE**

Adresse de l'entreprise : 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret

Durée de l'exercice (en mois) : 11

N° SIRET : 63201483300057 Code APE : 244C

Durée de l'exercice précédent : 12

		2001	2000	Variation	%
13513000000	LOCATION TELEPHONES PORTABLES	8 911,84	9 354,33	(442,49)	(4,73) %
13521000000	LOCATION VEHICULES DE TOURISME	12 198,72	17 707,29	(5 508,57)	(31,11) %
13522000000	LOCATIONS VEHICULES UTILITAIRES		274,41	(274,41)	(100,00) %
13523000000	LOCATION AVIS-TEMSYS	471 405,50	496 663,59	(25 258,09)	(5,09) %
13530000000	LOCATIONS DE MATERIELS AUTRES	83 181,74	22 449,07	60 732,67	270,54 %
13531000000	LOCATION MATERIEL REPRO.	51 560,31	60 284,58	(8 724,27)	(14,47) %
14100000000	CHARGES LOCATIVES	540 132,39	730 851,43	(190 719,04)	(26,10) %
15200000000	ENTRETIEN BIENS IMMOBILIERS	278 060,06	395 243,76	(117 183,70)	(29,65) %
15511000000	ENTRETIEN MATERIEL OUTILLAGE	405 880,31	372 008,14	33 872,17	9,11 %
15512000000	ENTRETIEN MATERIEL AUDIO VISUEL	90,96	454,59	(363,63)	(79,99) %
15513000000	ENTRETIEN MATERIEL	73 377,35	26 905,22	46 472,13	172,73 %
15520000000	ENTRETIEN MATERIEL DE	31 021,89	53 924,91	(22 903,02)	(42,47) %
15530000000	ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	12 704,07	11 961,19	742,88	6,21 %
15600000000	MAINTENANCE	281 134,11	331 938,89	(50 804,78)	(15,31) %
16110000000	ASSUR. R.C ENTREPRISE/01.85605	17 281,62	20 759,43	(3 477,81)	(16,75) %
16111000000	ASS. UMBRELLA BASF	11 171,17	11 171,17		
16121000000	ASS. MULTI. ELECTRO/913.855.24		25 881,82	(25 881,82)	(100,00) %
16130000000	ASS.PERTE EXPLOITAT./62954-08		47 718,50	(47 718,50)	(100,00) %
16131000000	ASS.PERTE EXPLOIT / Bris machine		(142,69)	142,69	(100,00) %
16140000000	ASSURANCES MALVERSATION		2 530,43	(2 530,43)	(100,00) %
16150000000	ASSURANCES LA MONDIALE	2 077 024,87	4 953 521,34	(2 876 496,47)	(58,07) %
16370000000	ASS.TRANSPORT S/VENTES/16313-50	17 555,36	28 991,44	(11 436,08)	(39,45) %
16401000000	ASS.FLOTTE 1ER LIGNE/20200494ZH	69 319,67	80 601,82	(11 282,15)	(14,00) %
16402000000	ASS.AUTO-MISSION /20200497	4 443,89	3 448,24	995,65	28,87 %
16411000000	ASS.EUROPE ASSISTANCE/17001443	1 402,12	1 390,50	11,62	0,84 %
16432000000	ASS. INFORMATIQUE/6.001.630	1 321,15	1 898,42	(577,27)	(30,41) %
16440000000	ASSURANCES DIVERS	117 269,92	495,31	116 774,61	23 576,07 %
16441000000	ASS. R.& D.BIOMEDICALES/80/85638	4 842,18	(4 731,21)	9 573,39	(202,35) %
16442000000	ASS. DOMMAGE OUVRAGE/EN COURS		1 812,16	(1 812,16)	(100,00) %
16443000000	ASS.ONP IND.ACCIDENT/03-2116	42 332,52	36 291,52	6 041,00	16,65 %
16452000000	ASSURANCES INCENDIES	84 102,81		84 102,81	
17200000000	ETUDES EXT.MARKETING PHARMA	733 334,29	509 804,66	223 529,63	43,85 %
17300000000	ETUDES DIVERSES PHARMA.	221 234,79	311 989,62	(90 754,83)	(29,09) %
17700000000	ETUDES EXTER.MEDICALES	110 188,59	347 761,96	(237 573,37)	(68,31) %
18100000000	DOCUMENTATION GENERALE	64 839,40	147 297,56	(82 458,16)	(55,98) %
18300000000	DOCUMENTATION TECHNIQUE	68 470,16	9 035,90	59 434,26	657,76 %
18400000000	CONSULT. BANQUES DE DONNEES	53 547,69	177 388,46	(123 840,77)	(69,81) %
18500000000	CONGRES, SEMINAIRES, CONF. +24	600 162,13	211 467,40	388 694,73	183,81 %
18501000000	CONGRES, SEMINAIRES, CONF. -24 H	14 023,81	22 031,53	(8 007,72)	(36,35) %
18510000000	STAGES-FORMATION SANS	2 608,19	5 373,06	(2 764,87)	(51,46) %
20000000000	AUTRES CHARGES EXTERNES EXTRA-		(0,02)	0,02	(100,00) %
21100000000	PERSONNEL INTERIMAIRE	273 801,36	377 812,46	(104 011,10)	(27,53) %
21400000000	PERSONNEL PRETE A L ENTREPRISE	1 960 772,14	943 456,49	1 017 315,65	107,83 %
22211000000	COMMISSIONS DISPHARM	40 929,39	40 357,21	572,18	1,42 %
22212000000	COMMISSIONS VENTES VENOXIL	1 270,53	31,57	1 238,96	3 924,49 %
22214000000	COMMISSIONS CENTRALES D'ACHATS	3 131,92	3 442,11	(310,19)	(9,01) %
22215000000	COMMISSIONS MEDIPOLE	4 167,01	127 179,52	(123 012,51)	(96,72) %
22217000000	COMMISSIONS OEDEMA		17 666,00	(17 666,00)	(100,00) %
22600000000	HONORAIRES DIVERS	16 857,36	132 548,68	(115 691,32)	(87,28) %
22602000000	HONORAIRES MEDICAUX	1 260 449,83	982 041,25	278 408,58	28,35 %
22603000000	HONORAIRES AUDIT		1 829,39	(1 829,39)	(100,00) %
22604000000	HONORAIRES COMMISS.AUX	114 136,29	118 710,52	(4 574,23)	(3,85) %
22606000000	HONORAIRES AVOCATS	51 359,71	71 131,45	(19 771,74)	(27,80) %
22607000000	HONORAIRES RECRUTEMENTS	940,16	33 843,69	(32 903,53)	(97,22) %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : **KNOLL FRANCE**

Adresse de l'entreprise : 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret

Durée de l'exercice (en mois) : 11

N° SIRET : 63201483300057 Code APE : 244C

Durée de l'exercice précédent : 12

			2001	2000	Variation	%
22608000000	HONORAIRES CONSEILS		354 100,93	343 866,02	10 234,91	2,98 %
22609000000	HONORAIRES MARKETING DIVERS		252 776,28	403 966,75	(151 190,47)	(37,43) %
22680000000	REMBOURSEMENTS DE FRAIS		28 858,36	94 520,44	(65 662,08)	(69,47) %
22700000000	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX		574,36	1 017,49	(443,13)	(43,55) %
22820000000	PREST. SERVICES GROUPE		112 575,69	202 524,74	(89 949,05)	(44,41) %
23110000000	ANNONCES ET INSERTIONS PRESSE		468 269,79	445 183,86	23 085,93	5,19 %
23130000000	ANNONCES INSERTIONS DIVERS		37 272,36	82 955,87	(45 683,51)	(55,07) %
23210000000	ORDONNANCES MEDICALES		7 172,02	1 155,57	6 016,45	520,65 %
23220000000	PUBLICITE AUTRES		83 227,27	155 631,60	(72 404,33)	(46,52) %
23310000000	P.L.V.		275,00	990,92	(715,92)	(72,25) %
23320000000	MATERIEL DE VENTES		762,25		762,25	
23400000000	CADEAUX PUBL.<200FTC CLIENTELE		849 128,24	734 879,62	114 248,62	15,55 %
23410000000	CADEAUX NON-PUBL. OU > 200F TTC		(11 781,57)	87 768,02	(99 549,59)	(113,42) %
23610000000	INFORMATION MEDICALE		1 571 217,67	1 557 627,77	13 589,90	0,87 %
23620000000	PUBLICITE POSTE		158 324,23	358 547,57	(200 223,34)	(55,84) %
23800000000	SUBVENTIONS		69 423,74	76 544,73	(7 120,99)	(9,30) %
24210000000	TRANSPORTS SUR VENTES FRANCE		535 938,86	437 957,22	97 981,64	22,37 %
24251000000	TRANSPORTS SUR VENTES EXPORT		238 359,66	259 969,51	(21 609,85)	(8,31) %
24400000000	TRANSPORT ADMINISTRATIF		57 570,91	98 772,32	(41 201,41)	(41,71) %
25110000000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		391 135,67	513 896,36	(122 760,69)	(23,89) %
25120000000	DEPLACEMENTS FORMATION		42 221,64	74 084,95	(31 863,31)	(43,01) %
25130000000	FRAIS DE ROUTE SUR PAIE		1 481 210,33	1 970 528,22	(489 317,89)	(24,83) %
25500000000	DEMENAGEMENTS & FRAIS ANNEXES		17 992,29	44 308,83	(26 316,54)	(59,39) %
25620000000	AUTRES FRAIS SUR MISSIONS		13 412,15	69 315,63	(55 903,48)	(80,65) %
25640000000	REUNIONS <10 PERSONNES <3JRS			722,61	(722,61)	(100,00) %
25650000000	SYMPOSIUM		954 542,26	702 655,18	251 887,08	35,85 %
25670000000	REUNIONS NATIONALES PHARMA.		168 325,55	206 231,72	(37 906,17)	(18,38) %
25710000000	RECEPTIONS TIERS EXTERNES		30 720,69	55 027,06	(24 306,37)	(44,17) %
25720000000	RECEPTIONS INTERNES		32 953,41	2 723,93	30 229,48	1 109,77 %
25730000000	DINERS DEBATS -24 H		214 082,43	144 161,18	69 921,25	48,50 %
25740000000	PRESTATIONS SELF		136 402,52	173 992,08	(37 589,56)	(21,60) %
26100000000	AFFRANCHISSEMENTS		74 975,45	81 772,01	(6 796,56)	(8,31) %
26210000000	TELEPHONE		48 076,93	51 468,18	(3 391,25)	(6,59) %
26220000000	PTT TELEPHONE MINITEL		41 612,28	37 963,80	3 648,48	9,61 %
26300000000	TELEX		128,70	636,32	(507,62)	(79,77) %
26400000000	LIAISONS SPECIALES		38 265,31	94 886,62	(56 621,31)	(59,67) %
26500000000	MINITEL		1 385,11	2 205,87	(820,76)	(37,21) %
27810000000	AUTRES FRAIS BANCAIRES		15 496,10	16 616,78	(1 120,68)	(6,74) %
27820000000	COMMISSIONS BANQUE SOCIETE		1 636,47	1 367,83	268,64	19,64 %
27840000000	COMMISSIONS DE BANQUE CCP		112,94	717,15	(604,21)	(84,25) %
28100000000	COTISATIONS		122 814,76	118 590,73	4 224,03	3,56 %
28400000000	FRAIS DE RECRUTEMENT		1 046,46	48 900,22	(47 853,76)	(97,86) %
28820000000	ENTR.GENERAL/NETTOYAGE LOCAUX		259 050,41	300 467,57	(41 417,16)	(13,78) %
Impôts & taxes		FX	2 807 726,77	4 571 777,41	(1 764 050,64)	(38,59) %
31200000000	ETAT TAXE D'APPRENTISSAGE		67 740,30	76 071,97	(8 331,67)	(10,95) %
31300000000	ETAT PARTICIP.FORMAT.PROF.CONT.		82 470,54	108 185,32	(25 714,78)	(23,77) %
31400000000	ETAT PARTIC.EFFORT		60 310,46	79 276,00	(18 965,54)	(23,92) %
33110000000	VERSEMENTS TRANSPORT		176 570,02	226 704,77	(50 134,75)	(22,11) %
33300000000	AUTRES		176 812,93	173 334,57	3 478,36	2,01 %
35111000000	TAXE PROFESSIONNELLE		659 830,60	665 552,62	(5 722,02)	(0,86) %
35112000000	TAXE PROFESSIONNELLE PROUVY		475 497,33	566 312,26	(90 814,93)	(16,04) %
35121000000	IMPOTS FONCIERS COURBEVOIE			255,66	(255,66)	(100,00) %
35122000000	IMPOTS FONCIERS PROUVY		103 677,38	84 923,25	18 754,13	22,08 %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : **KNOLL FRANCE**

Adresse de l'entreprise : 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret

Durée de l'exercice (en mois) : 11

N° SIRET : 63201483300057 Code APE : 244C

Durée de l'exercice précédent : 12

			2001	2000	Variation	%
B5140000000	TAXE S/VEHICULES DE TOURISME		95 310,34	109 915,71	(14 605,37)	(13,29) %
B5320000000	TAXE INFO MEDICALE		846 246,00	1 983 096,45	(1 136 850,45)	(57,33) %
B5330000000	COTIS.EXCEP./FINANCEMT SECU		(229 435,77)	137 392,24	(366 828,01)	(266,99) %
B5420000000	VIGNETTES VEHICULES		232,79	6 884,15	(6 651,36)	(96,62) %
B5440000000	DROITS COM. ETHIQUE S/AMM		65 248,22	50 226,80	15 021,42	29,91 %
B5460000000	CONTRIB. S/VENTES PHIES		25 208,97	124 561,82	(99 352,85)	(79,76) %
B5800000000	TAXE 1% / PUBLICITE		999,04	2 133,21	(1 134,17)	(53,17) %
B7100000000	CONTRIBUTION SOCIALE SOLIDARITE		132 177,00	122 783,78	9 393,22	7,65 %
B7800000000	TAXES DIVERSES		68 830,62	54 166,83	14 663,79	27,07 %
Salaires traitements		FY	17 348 940,77	22 555 967,76	(5 207 026,99)	(23,08) %
R0000000000	FRAIS PERSONNEL EXTRA-CPTES			(0,05)	0,05	(100,00) %
R1110000000	REMUNERATIONS AU PERSONNEL		9 494 783,97	12 213 732,68	(2 718 948,71)	(22,26) %
R1130000000	REMUNERATIONS PERSONNEL		145 612,08	243 199,15	(97 587,07)	(40,13) %
R1200000000	CONGES PAYES		1 335 409,50	1 850 735,71	(515 326,21)	(27,84) %
R1220000000	PROVISION ARTT		107 613,66	38 186,28	69 427,38	181,81 %
R1300000000	PRIMES ET GRATIFICATIONS		2 617 788,89	973 948,58	1 643 840,31	168,78 %
R1310000000	PRIMES DIVERSES		935 506,84	670 026,91	265 479,93	39,62 %
R1320000000	PRIMES D ANCIENNETE		459 446,64	572 457,72	(113 011,08)	(19,74) %
R1330000000	HEURES SUPPLEMENTAIRES		106 526,31	57 492,15	49 034,16	85,29 %
R1400000000	INDEMNITES DIVERSES		161 082,71	144 956,80	16 125,91	11,12 %
R1410000000	INDEMNITES TRANSPORT		9 452,27	15 241,10	(5 788,83)	(37,98) %
R1420000000	FRAIS DE DEPLACEMENTS		5 349,56	4 302,96	1 046,60	24,32 %
R1430000000	INDEMNITES DE DEPART		24 331,06	25 645,79	(1 314,73)	(5,13) %
R1440000000	INDEMNITES DE PREAVIS		170 505,88	676 312,78	(505 806,90)	(74,79) %
R1450000000	INDEMNITES LICENCIEMENT NON		1 675 999,17	4 995 476,86	(3 319 477,69)	(66,45) %
R1700000000	AVANTAGES EN NATURE		116 659,60	49 085,30	67 574,30	137,67 %
R1800000000	REG. AVANTAGES EN NATURES		(116 919,70)	(50 310,25)	(66 609,45)	132,40 %
R8100000000	AUTRES REMUNERATIONS		99 792,33	75 477,29	24 315,04	32,22 %
Charges sociales		FZ	6 729 082,19	7 778 353,62	(1 049 271,43)	(13,49) %
R5100000000	SECURITE SOCIALE		3 562 264,01	4 668 918,78	(1 106 654,77)	(23,70) %
R5200000000	COTISATIONS MUTUELLES UAP		76 544,81	108 073,79	(31 528,98)	(29,17) %
R5201000000	COTISATIONS MUTUELLES UAP ART36		16 184,71	16 383,65	(198,94)	(1,21) %
R5203000000	COTISATIONS MUTUELLES UAP		31 636,81	36 918,34	(5 281,53)	(14,31) %
R5220000000	APGIS CADRES		45 301,48	65 377,04	(20 075,56)	(30,71) %
R5221000000	APGIS ART 36		19 034,59	17 697,17	1 337,42	7,56 %
R5222000000	APGIS VRP		30 883,89	44 529,39	(13 645,50)	(30,64) %
R5223000000	APGIS NON-CADRES		52 207,67	58 450,19	(6 242,52)	(10,68) %
R5310000000	COTISATIONS C R C P P CADRES		564 598,71	727 193,05	(162 594,34)	(22,36) %
R5311000000	COTISATIONS C R C P P ART 36		55 223,99	64 557,25	(9 333,26)	(14,46) %
R5340000000	CHARGES SOCIALES C R I S		166 554,95	136 603,38	29 951,57	21,93 %
R5350000000	CHARGES SOCIALES C G I S		333 195,72	397 726,51	(64 530,79)	(16,22) %
R5360000000	RETRAITE SURCOMPLEMENTAIRE		26 690,91	35 836,68	(9 145,77)	(25,52) %
R5400000000	CHARGES SOCIALES ASSEDIC		459 344,79	923 171,14	(463 826,35)	(50,24) %
R5800000000	COTIS.ORGANISMES SOCIAUX		266 105,10	269 159,02	(3 053,92)	(1,13) %
R5820000000	CHARGES SOCIALES SUR CONGES		(28 766,87)	(47 922,77)	19 155,90	(39,97) %
R5822000000	PROVISION CH.SOCIALES ARTT		49 106,75	29 403,52	19 703,23	67,01 %
R5830000000	CHARGES SOCIALES SUR PRIMES		828 306,47	(10 624,12)	838 930,59	(7 896,47) %
R7410000000	OEUVRES SOCIALES		7 483,76	21 479,14	(13 995,38)	(65,16) %
R7420000000	COMITES D'ENTREPRISE/D'ETABLT		135 379,77	176 488,55	(41 108,78)	(23,29) %
R7500000000	MEDECINE DU TRAVAIL		31 800,17	38 933,92	(7 133,75)	(18,32) %
Dot.aux amortiss.		GA	3 030 815,53	3 274 287,14	(243 471,61)	(7,44) %
B1115000000	DOTAT.AMORT.BREVETS		698 049,71	753 665,53	(55 615,82)	(7,38) %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : **KNOLL FRANCE**

Adresse de l'entreprise : 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret

Durée de l'exercice (en mois) : 11

N° SIRET : 63201483300057 Code APE : 244C

Durée de l'exercice précédent : 12

			2001	2000	Variation	%
31115200000	DOTAT.AMORT.LOGICIELS		37 091,48	155 263,97	(118 172,49)	(76,11) %
31123000000	DOTAT.AMORT.CONSTRUCTIONS		180 678,37	197 199,49	(16 521,12)	(8,38) %
31124000000	DOTAT.AMORT.CONSTR.S/SOL		176 299,04	204 819,13	(28 520,09)	(13,92) %
31125400000	DOTATION MATERIEL ET OUTILLAGE		1 804 765,46	1 837 124,64	(32 359,18)	(1,76) %
31128100000	DOTATION AGENCEMENTS DIVERS		85 864,77	48 989,58	36 875,19	75,27 %
31128200000	DOTATION MATERIEL DE TRANSPORT		5 571,06	2 079,28	3 491,78	167,93 %
31128300000	DOTAT.MATERIEL/MOBILIER BUREAU		9 987,35	12 733,43	(2 746,08)	(21,57) %
31128400000	DOTAT.MATERIEL INFORMATIQUE		31 974,60	60 320,30	(28 345,70)	(46,99) %
31128500000	DOTATION MATERIEL AUDIO VISUEL		533,69	2 091,79	(1 558,10)	(74,49) %
Dot. aux provisions		GB	55 800,52	904 210,18	(848 409,66)	(93,83) %
31610000000	DOTAT.PROV.IMMO.INCORPORELLES		55 800,52	904 210,18	(848 409,66)	(93,83) %
Dotations aux prov.		GC	839 227,71	1 133 014,57	(293 786,86)	(25,93) %
31731000000	DOT.AUX PROV.DEPREC.STOCK MAT.			24 707,83	(24 707,83)	(100,00) %
31732000000	DOT.AUX PROV.DEPREC.STOCK		172 652,73	129 763,26	42 889,47	33,05 %
31735100000	DOT.PROV.DEPREC.STOCK SEMI-FINI		52 179,58	128 415,84	(76 236,26)	(59,37) %
31735500000	DOT.PROV.POUR DEPREC.STOCK		2 429,45	7 051,12	(4 621,67)	(65,55) %
31735900000	DOT. DEPREC.STOCK PROD.FINIS			254 400,57	(254 400,57)	(100,00) %
31737000000	DOT.AUX PROV.DEPREC.STOCK		341 021,48		341 021,48	
31740000000	DOTATIONS CREANCES DOUTEUSES		224 612,00	297 257,30	(72 645,30)	(24,44) %
31741000000	PROV DEPREC CREANCES		46 332,47	291 418,65	(245 086,18)	(84,10) %
Dot. pour risq.chg.		GD	36 004 140,91	6 501 918,59	29 502 222,32	453,75 %
31510000000	DOTATION RISQUES/CHARGES		35 648 648,18	6 501 918,59	29 146 729,59	448,28 %
31570000000	DOTATION PROVISION RETRAITE		355 492,73		355 492,73	
Autres charges		GE	116 828,87	34 627,98	82 200,89	237,38 %
35101000000	REDEV.MARQUES		(327,55)	4 701,80	(5 029,35)	(106,97) %
35400000000	PERTES S/CREANCES		419,26	4 045,94	(3 626,68)	(89,64) %
35800000000	FRAIS DIVERS DE GESTIONS		116 216,92	22 635,02	93 581,90	413,44 %
35810000000	PERTES SUR REGLEMENTS		520,24	3 245,22	(2 724,98)	(83,97) %
TOTAL CHG EXPLOIT.		GF	125 601 741,13	103 952 463,02	21 649 278,11	20,83 %
Résultat d'exploitation						
RESULTAT EXPLOIT.		GG	(14 271 888,30)	702 325,55	(14 974 213,85)	(2 132,09) %
Total Résultat d'exploitation			(14 271 888,30)	702 325,55	(14 974 213,85)	(2 132,09) %
Opérations en commun						
Bénéfice perte trans		GH				
Perte sup. bénef.tra		GI				
Total Opérations en commun						
Produits financiers						
Produits finan.part.		GJ				
Autres val. mobil.		GK				
Autres intérêts		GL	875 489,67	607 108,05	268 381,62	44,21 %
35000 00000	ESCOMPTE OBTENU			(0,49)	0,49	(100,00) %
35000000000	ESCOMPTES OBTENUS		0,99	7 317,90	(7 316,91)	(99,99) %
38000000000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS		81 537,16	418,11	81 119,05	19 401,37 %
38030000000	PRODUITS FINANCIERS GROUPE		793 951,52	599 372,53	194 578,99	32,46 %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : **KNOLL FRANCE**

Adresse de l'entreprise : 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret

Durée de l'exercice (en mois) : 11

N° SIRET : 63201483300057 Code APE : 244C

Durée de l'exercice précédent : 12

		2001	2000	Variation	%
eprise sur prov.	GM				
iff.positive de chg	GN	958,87	5 567,58	(4 608,71)	(82,78) %
36000000000 GAINS DE CHANGE		952,73	5 558,48	(4 605,75)	(82,86) %
36100000000 GAINS DE CHANGE EURO		6,14	9,10	(2,96)	(32,53) %
rod.net.sur cession	GO				
OTAL PROD. FINANC.	GP	876 448,54	612 675,63	263 772,91	43,05 %
harges financières					
otations finan.	GQ		873 234,68	(873 234,68)	(100,00) %
36620000000 DOTATION PROV. TITRES PARTICIP			873 234,68	(873 234,68)	(100,00) %
térêts chg assimil	GR	389 363,77	743 035,85	(353 672,08)	(47,60) %
31160000000 INTERETS DES EMPRUNTS OBLIG.		295 839,26	297 396,51	(1 557,25)	(0,52) %
31500000000 INTERETS PARTICIPATION		505,60	22 276,10	(21 770,50)	(97,73) %
31612000000 INTERETS FUSION C/C BANCAIRES		(600,00)	2 821,09	(3 421,09)	(121,27) %
35000000000 ESCOMPTES ACCORDES		86 065,69	7 837,32	78 228,37	998,15 %
38000000000 CHARGES FINANCIERES DIVERSES		1 935,82	113 491,58	(111 555,76)	(98,29) %
38030000000 CHARGES FINANCIERES GROUPE		5 617,40	299 213,25	(293 595,85)	(98,12) %
iff.négative de chg	GS	1 927,00	22 210,32	(20 283,32)	(91,32) %
36000000000 PERTES DE CHANGE		1 909,70	19 744,93	(17 835,23)	(90,33) %
36100000000 PERTES DE CHANGE EURO		17,30	2 465,39	(2 448,09)	(99,30) %
hg.nettes.cess.Mob.	GT				
OTAL CHG FINANCIERE	GU	391 290,77	1 638 480,85	(1 247 190,08)	(76,12) %
ésultat financier					
ESULTAT FINANCIER	GV	485 157,77	(1 025 805,22)	1 510 962,99	(147,30) %
otal Résultat financier		485 157,77	(1 025 805,22)	1 510 962,99	(147,30) %
ésultat courant avant impôts					
ESULTAT AV. IMPOT	GW	(13 786 730,53)	(323 479,67)	(13 463 250,86)	4 162,01 %
otal Résultat courant avant impôts		(13 786 730,53)	(323 479,67)	(13 463 250,86)	4 162,01 %
roduits exceptionnels					
rod.exep.oper.gest.	HA	20 384,88	97 988,25	(77 603,37)	(79,20) %
71800000000 PROD.EXCEPT.OPERATION DE		20 384,88	97 988,25	(77 603,37)	(79,20) %
rod.exep.oper.capi.	HB	16 203 649,07	3 188 470,73	13 015 178,34	408,20 %
75100000000 VENTES ACTIFS INCORPORELS		609 796,07	2 556 459,49	(1 946 663,42)	(76,15) %
75200000000 VENTES ACTIFS CORPORELS CEDES			152 449,02	(152 449,02)	(100,00) %
75600000000 VENTES ACTIFS FINANCIERS CEDES		15 406 005,00		15 406 005,00	
77000000000 SUBVENTIONS PORTEES AU		187 848,00	479 562,22	(291 714,22)	(60,83) %
eprise.prov.tr.chg	HC	297 264,49	43 030,87	254 233,62	590,82 %
87250000000 REPRISE AMORT. DEROGATOIRE		238 315,78		238 315,78	
87310000000 REPRISE PROVISION HAUSSE PRIX		47 694,00	2 702,16	44 991,84	1 665,03 %
87500000000 REPRISE PROVISION SUR CHARGES		11 254,71	14 869,72	(3 615,01)	(24,31) %
87510000000 REPRISES PROVISIONS POUR IMPOT			25 458,99	(25 458,99)	(100,00) %
OTAL PROD.EXEPTION.	HD	16 521 298,44	3 329 489,85	13 191 808,59	396,21 %

Détail du Compte de Résultat

Désignation de l'entreprise : KNOLL FRANCE

Adresse de l'entreprise : 49, ave Georges Pompidou,92593 Levallois Perret

Durée de l'exercice (en mois) : 11

N° SIRET : 63201483300057 Code APE : 244C

Durée de l'exercice précédent : 12

		2001	2000	Variation	%
harges exceptionnelles					
g.exep.oper.gest.	HE	971 720,44	259 514,80	712 205,64	274,44 %
1200000000 PENALITES-AMENDES		232,64	(146,33)	378,97	(258,98) %
1800000000 CH.EXCEPT.DIV.S/OPERAT.GESTION		971 487,81	259 661,12	711 826,69	274,14 %
2000000000 CHARGES S/EXERCICES		(0,01)	0,01	(0,02)	(200,00) %
g.exp.oper.capital	HF	17 112 092,44	42 599,40	17 069 493,04	40 069,80 %
5100000000 V.N.C. ACTIFS INCORPORELS CEDES		2 317 225,06		2 317 225,06	
5200000000 V.N.C. ACTIFS CORPORELS CEDES		7 500,34	24 201,69	(16 701,35)	(69,01) %
5600000000 V.N.C. ACTIFS FINANCIERS CEDES		14 781 244,08		14 781 244,08	
8800000000 CHARGES EXCEPT.DIV.		6 122,96	18 397,71	(12 274,75)	(66,72) %
Dt.exp.amort.prov.	HG	48 049,00	521 297,50	(473 248,50)	(90,78) %
7250000000 DOTATION AMORT DEROGATOIRE			337 913,04	(337 913,04)	(100,00) %
7310000000 DOTATIONS POUR HAUSSES DES		48 049,00	80 622,21	(32 573,21)	(40,40) %
7500000000 DOT.CHARGES EXCEPTIONNELLES			102 762,25	(102 762,25)	(100,00) %
OTAL CHG EXEPTION.	HH	18 131 861,88	823 411,70	17 308 450,18	2 102,04 %
ésultat exceptionnel					
ESULTAT EXEPTION.	HI	(1 610 563,44)	2 506 078,15	(4 116 641,59)	(164,27) %
otal Résultat exceptionnel		(1 610 563,44)	2 506 078,15	(4 116 641,59)	(164,27) %
énéfice ou perte					
rticip.sal.fruit.	HJ	1 642 563,00	1 797 860,90	(155 297,90)	(8,64) %
1000000000 PARTICIPATION DES SALARIES		1 642 563,00	1 797 860,90	(155 297,90)	(8,64) %
pôts sur les bén.	HK	4 828 592,00		4 828 592,00	
8100000000 CHARGE D'INTEGRATION FISCALE		4 828 592,00		4 828 592,00	
OTAL DES PRODUITS	HL	128 727 599,81	108 596 954,05	20 130 645,76	18,54 %
OTAL DES CHARGES	HM	150 596 048,78	108 212 216,47	42 383 832,31	39,17 %
ENEFICES OU PERTES	HN	(21 868 448,97)	384 737,58	(22 253 186,55)	(5 783,99) %

ANNEXE 3

Comptes de MEDISENSE arrêtés au 30 novembre 2001

N° 2050
(2001)

(1) BILAN-ACTIF

Désignation : SARL MEDISENSE FRANCE
12 RUE DE LA COUTURE
Adresse : SILIC 238
94528 RUNGIS CEDEX
Numéro SIRET :38026852400028

Durée exercice en mois 12
Durée exercice précédent 12
Code activité 514N

Déclaration souscrite en F A7! ! E A8!x! (cocher une case)		Exercice N clos le, 30 11 2001		Amort. prov.	Net	N-1 30 11 00 Net
Cap. sous. non app. (1)	AA					
I Frais établissement	AB		AC			
N Recherche et dévelop.	AD		AE			
I C Concessions,brevets	AF		AG			
M O Fonds commercial	AH		AI			
M R Autres immos incor.	AJ	33452	AK	29099	4353	7210
O Avc.acpt./immos incor	AL		AM			
B C Terrains	AN		AO			
I O Constructions	AP		AQ			
L R Inst. tech. mat.&out.	AR		AS			
I P Autres immos corpo.	AT	172387	AU	88529	83858	93643
S O Immos en cours	AV		AW			
E Avances et acomptes	AX		AY			
F Partic.évaluées/équiv	CS		CT			
I Autres participations	CU		CV			
N Créances/Particip.	BB		BC			
A Autres titres immo.	BD		BE			
N Prêts	BF		BG			
C Autres immo. fin.	BH	3377	BI		3377	3377
TOTAL (2)	BJ	209216	BK	117628	91588	104230
S Matières prem.,appro.	BL		BM			
C T En cours prod.biens	BN		BO			
I O En cours prod.serv.	BP		BQ			
R C Produits int. finis	BR		BS			
C K Marchandises	BT	38640	BU	11449	27191	1130646
U Avances/Acptes Comm	BV		BW			
L C Clients et cpt ratt	BX	3429208	BY	157138	3272070	2785705
A R Autres créances	BZ	41178	CA		41178	103167
N E Capital scrt,app,nv	CB		CC			
T D Val.mob.plac.(dont	CD		CE			
I action propre)						
Disponibilités	CF	1633022	CG		1633022	1543360
R Charges const.d'avance	CH	24144	CI		24144	53098
G U L TOTAL (3)	CJ	5166192	CK	168587	4997605	5615976
A Charges/plus.exerc (4)	CL					
R Primes remb.oblig. (5)	CM					
I Ecarts conv. actif (6)	CN					
S						
TOTAL GENERAL (1 à 6)	CO	5375408	(1A)	286215	5089193	5720206

Renvois :	(1) dont drt bail		(2)- 1an immo fin	CP	3377	(3)part à + 1an	CR	
Clause réserve propriété	Immobil.		Stocks :			Créances :		

(2) BILAN-PASSIF avant repartition

Désignation : SARL MEDISENSE FRANCE

		Exercice N	Exercice N-1
C Cap. social (dont versé: 8000)	DA	8000	7622
A Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	14	14
P Ecarts réévaL.(2) dt écart équiv. EK!	DC		
. Réserve légale (3)	DD	762	762
P Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
R Réserves régl.(3) dt.rés./fluc.cr. BI	DF		
O Autres réserves dt.rés/oeuvres EJ	DG	775420	887818
P Report à nouveau	DH	1380296	1380296
R RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	961316	604490
E Subventions d'investissement	DJ		
S Provisions réglementées	DK		
TOTAL (1)	DL	3125809	2881003
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL (2)	DO		
Provisions pour risques	DP	8666	17684
Provisions pour charges	DQ		11387
TOTAL (3)	DR	8666	29071
Emprunts obligataires convertibles	DS		
D Autres emprunts obligataires	DT		
E Emprunts et dettes auprès des éts de crédit (5)	DU		
T Emprunts dettes fin.div.dt emp.part!EI!	DV		760139
T Avances et acomptes reçus sur comm. en cours	DW		
E Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1000715	1424597
S Dettes fiscales et sociales	DY	857017	625396
Dettes sur immos et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	96986	
Produits constatés d'avances (4)	EB		
TOTAL (4)	EC	1954718	2810132
Ecarts de conversion passif (5)	ED		
TOTAL GENERAL (1 à 5)	EE	5089193	5720206

(1) Ecart de réévaluation incorp. au capital	(1B)		
R Réserve spéciale de réévaL. (1959)	(1C)		
E (2) Dont Ecart de réévaluation libre	(1D)		
N Réserve de réévaluation (1976)	(1E)		
V (3) Dont réserve spéciales des plus values LT	(EF)		
I (4) Dettes et produits const.d'avance à -1 an	(EG)	1954718	2810132
S (5) Dont concours banc. courants et soldes cr.	(EH)		

(3) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE
en liste

Désignation : SARL MEDISENSE FRANCE

		Exercice N						Exercice N-1
		France		Exportation		Total		
P	Ventes de marchan.	FA	17221298	FB		FC	17221298	19147821
R	Prod. vendue biens	FD		FE		FF		
O	serv.	FG	31509	FH		FI	31509	5107
D	C.A. net	FJ	17252807	FK		FL	17252807	19152927
.	Production stockée					FM		
E	Production immobilisée					FN		
K	Subvention d'exploitation					FO		
P	Reprises sur amortissements et provisions (9)					FP	327556	318013
L	Autres produits (I (11)					FQ	1487	128
Total des produits d'exploitation (2) (1)						FR	17581851	19471068
C	Achats de marchandises(y compris drts de douane)					FS	8589259	11888426
H	Variation de stocks (marchandises)					FT	1314689	386833
A	Achats de M.P. et autres approvts(avec douane)					FU		
R	Variation de stock (M.P. et approvts)					FV		
G	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	3121199	2977312
E	Impots, taxes et versements assimilés					FX	186263	171432
S	Salaires et traitements					FY	1748433	1851909
	Charges sociales (10)					FZ	785134	844385
E	DOTATIONS sur immos -aux amortissements					GA	42687	24442
X	D'EXPLOI- -aux provisions					GB		
P	TATION sur actif circulant : aux provisions					GC	69532	187061
L	pour risques et charges : aux prov.					GD	8666	11387
	Autres charges (12)					GE	36651	682
Total des charges d'exploitation (4) (2)						GF	15902514	18343869
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)						GG	1679337	1127199
	Bénéfice attribué ou perte transférée (3)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (4)					GI		
P	Produits financiers de participation(5)					GJ		
R	Produits des autres valeurs mob. et créances(5)					GK		
.	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	167	291
F	Reprises sur prov. et transfert de charges					GM		
I	Différences positives de change					GN	55	
N	Pdts nets sur cessions de val. mob. de placement					GO		
.Total des produits financiers (5)						GP	222	291
C	Dotations fin. aux amortissements et provisions					GQ		
H	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	99554	133523
.	Différences négatives de change					GS		
F	Charges nettes sur cessions de val. mob. de plct					GT		
I								
N	**Total des charges financières (6)**					GU	99554	133523
2 - RESULTAT FINANCIER (5-6)						GV	(99332)	(133232)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)						GW	1580005	993967

(4) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE
(Suite)

Désignation : SARL MEDISENSE FRANCE

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations gestion (6bis	HA		26614
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		4866
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7)	HD		31480
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	244	4035
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	9242	27707
Dotations exceptionnelles aux amortissmts et prov.	HG		
Total des charges exceptionnelles (8)	HH	9486	31742
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	HI	(9486)	(262)
Participation des salariés (9)	HJ		
Impôts sur les bénéfices (10)	HK	609203	389215
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7)	HL	17582072	19502839
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10)	HM	16620756	18898349
5-BENEFICE OU PERTE (produits - charges)	HN	961316	604490
R (1) Dont prdts nets partiels sur ope. à L.T.	HO		
E (2) Dont produits de locations immobilières	HY		
N Dont prdts d'expl. afférents exer. anté.	1G		
V (3) Dont -Crédit-bail mobilier	HP		
O Dont -Crédit-bail immobilier	HQ		
I (4) Dont chges d'expl. afférents exer. anté.	1H		
S (5) Dont prdts concernant les entrepr. liées	1J		
(6) Dont intérets concernant les entrepr. liées	1K		
(6bis) Dont dons faits à organisme intérêt général	HX		
(9) Dont transfert de charges	A1	53057	67887
(10) Dt cot.personnelles exploitant	A2		
(11) Dont redevances concess. brev.licences(pdts)	A3		
(12) Dont redevances concess. brev.licences(ch.)	A4		
(13) Dt primes/cot.personnelles facult. A6 / obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels

	Exercice N	
	Charges ex.	Prodts. ex.
PENALITES CONTROLE FISCAL	243	
VNC IMMOBILISATIONS CEDEES	9242	

(8) Détail des produits et charges sur exer. anté.

	Exercice N	
	Charges ant	Prodts ant

(5) IMMOBILISATIONS

Désignation : SARL MEDISENSE FRANCE

CADRE A *IMMOBILISATIONS*		Valeur brute des immos au début exerc.		Augmentations Rééval. en cours exerc.		Acq.,créat. vir.pst à pst	
Frais ets. rech.& devlp. **TOTAL 1**		KA		KB		KC	
Autres immos incorp. **TOTAL 2**		KD	33723	KE		KF	900
Terrains		(KG)		(KH)		KI	
C	sur sol propre	(KJ)		(KK)		KL	
O Constr.	sur sol d'autrui	(KM)		(KN)		KO	
R	inst.géné.agenc.& am.	(KP)		(KQ)		KR	
P Instal.tech.mat.& outil. indus.		(KS)		(KT)		KU	
O Autres	inst.géné.agenc.& am.	(KV)	32785	(KW)		KX	
R immos	matériel de transport	!KY!		(KZ)		LA	
E corp.	mat.bur.&info.,mobil.	(LB)	197387	(LC)		(LD)	38387
L	emb. récup. & divers	(LE)		(LF)		(LG)	
L Immos corporelles en cours		(LH)		(LI)		LJ	
E Avances et acomptes		LK		LL		LM	
S **TOTAL 3**		LN	230172	LO		LP	38387
F Participations évaluées/équival.		8G		8M		8T	
I Autres participations		8U		8V		8W	
N Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
C Prets & autres immo. financières		1T	3377	1U		1V	
TOTAL 4		LQ	3377	LR		LS	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)		(0G)	267272	(0H)		(0J)	39287

CADRE B *IMMOBILISATIONS*		Diminutions /vir.poste		par cession	valeur brute immos fin ex.		Réval.légale val. origine	
Frais étab. recherche & dévelop. **TOTAL 1**			LT		LU		1W	
Autres immobilisations incorp. **TOTAL 2**			LV	1170	LW	33452	1X	33452
Terrains			LX		(LY)		(LZ)	
C	sur sol propre		MA		(MB)		(MC)	
O Cstr	sur sol d'autr		MD		(ME)		(MF)	
R	ins.g.ag.&am.ctr		MG		(MH)		(MI)	
P Instal.tech.mat.& out			MJ		(MK)		(ML)	
O	ins.g.ag.&am.div		(MM)	32785	(MN)		(MO)	
R	mat. transport		!MP!		(MQ)		(MR)	
	mat.bur.&inf.mob		(MS)	63387	(MT)	172387	(MU)	172387
	emb.récup.& div.		!MV!		(MW)		(MX)	
Immo.	corp.en cours	MY	(MZ)		(NA)		(NB)	
Avances & acomptes		NC	ND		NE		NF	
TOTAL 3			NG	96172	NH	172387	NI	172387
F Partic.évaluées/équiv			0U		0V		0W	
I Autres participations			0X		0Y		0Z	
N Autres titres immob			2B		2C		2D	
. Prets & immo. finan.			2E		2F	3377	2G	3377
TOTAL 4			NJ		NK	3377	2H	3377
TOTAL GEN (1+2+3+4)			0K	97342	0L	209216	0M	209216

(6) AMORTISSEMENTS

Désignation : SARL MEDISENSE FRANCE

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mnt. amort. déb. exercice		Augment. dot. de l'exercice		Amort. élém sortis &rep		Mnt. amort. fin exercice	
Frais ets. rech. & dévelop.TOTAL 1	PA		PB		PC		PD		
Autres immos incorp. TOTAL 2	PE	26512	PF	3756	PG	1170	PH	29099	
Terrains	(PI)		(PJ)		(PK)		(PL)		
Constr sol propre	(PM)		(PN)		(PO)		(PQ)		
Constr sol d'autrui	(PR)		(PS)		(PT)		(PU)		
Constr ins.g.agc ctr.	(PV)		(PW)		(PX)		(PY)		
Instal.tech.mat.& out	(PZ)		(QA)		(QB)		(QC)		
Autres immos corpor ins.g.agc.div.	(QD)	21389	(QE)	2154	(QF)	23542	(QG)		
Autres immos corpor mat. transport	(QH)		(QI)		(QJ)		(QK)		
Autres immos corpor mat.bur.& inf.	(QL)	115141	(QM)	36776	(QN)	63387	(QO)	88529	
Autres immos corpor Emb.récup.& dv	(QP)		(QR)		(QS)		(QT)		
TOTAL 3	QU	136530	QV	38930	QW	86929	QX	88529	
TOTAL GEN (1+2+3)	(0N)	163042	(0P)	42686	(0Q)	88099	(0R)	117628	

CADRE B — VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

CADRE C — MOUVEMENTS AFFECTANT PROV.P.AMORT.DEROGAT

Im.amor	Am. linéaires	Am.dégressifs	Am.exception.	Dotations	Reprises
Ets/rec		()	()	()	()
TOT.1	QY	(2J)	(2K)	(2L)	(2M)
Im.inco		()	()	()	()
TOT.2	QZ 3756	(2N)	(2P)	(2R)	(2S)
Terrain	(RA)	(RB)	(RC)	(2T)	(2U)
sol pro	(RD)	(RE)	(RF)	(2V)	(2W)
sol aut	(RG)	(RH)	(RI)	(2X)	(2Y)
am cons	(RJ)	(RK)	(RL)	(2Z)	(3A)
mat&out	(RM)	(RN)	(RO)	(3B)	(3C)
ag&am.d	(RP) 2154	(RQ)	(RR)	(3D)	(3E)
transpr	!RS!	(RT)	(RU)	(3F)	(3G)
inf,mob	(RV) 36776	(RW)	(RX)	(3H)	(3J)
Emb. re	(RY)	(RZ)	(SA)	(3K)	(3L)
TOT.3	SB 38930	SC	SD	SE	SF
TOT.G 1+2+3	() (SG) 42686	() (SH)	() (SJ)	() (SK)	() (SL)

CADRE D

MVT EXER.AFF.CHAR/PLS EX	Mtt net déb	Augmentat.	Dot.aux am		Mtt net fin	
Charges à rép. /plsrs exer			SM		SN	
Primes de remb. des oblig.			SP		SR	

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation : SARL MEDISENSE FRANCE

		Montant deb. de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant fin de l'exercice
Pr. reconst. gisement	3T		(TA)	(TB)	(TC)
Pr. investissement	3U		(TD)	(TE)	(TF)
Pr. hausse de prix(1)	3V		(TG)	(TH)	(TI)
Pr. fluct. de cours	3W		!TJ!	(TK)	(TL)
Amortis. dérogatoires	3X		(TM)	(TN)	(TO)
Pr.implant avt 01/92	IA		IB	IC	ID
l'étranger après01/92	IE		IF	IG	IH
Pr. pour prêts d'inst	IJ		(IK)	(IL)	(IM)
Autres prov. régl.	3Y		(TP)	(TQ)	(TR)
TOTAL 1	3Z		TS	TT	TU
Pr. pour litiges	4A	17684	4B	4C 17684	4D
Pr. gar. données clts	4E		4F 5666	4G	4H 5666
Pr. pertes/mar. terme	4J		4K	4L	4M
Pr. amendes et pénal.	4N		4P	4R	4S
Pr. pertes de change	4T		4U	4V	4W
Pr. pens. et obl. sim	4X		4Y	4Z	5A
Pr. pour impots	5B	11387	5C	5D 11387	5E
Pr. renouvel. immob.	5F		5H	5J	5K
Pr. grosses répar.	5L		5M	5N	5P
Pr. ch.soc.fisc.congé	5R		5S	5T	5U
Aut.pr. risq & charge	5V		5W 3000	5X	5Y 3000
TOTAL 2	5Z	29071	TV 8666	TW 29071	TX 8666
/immos incorporelles	6A		6B	6C	6D
corporelles	6E		6F	6G	6H
titres équiv.	02		03	04	05
titres partic.	9U		9V	9W	9X
autres financ.	06		07	08	09
Sur stocks&en cours	6N	222684	6P 4568	6R 215802	6S 11449
Sur comptes clients	6T	121799	6U 64964	6V 29625	6W 157138
Autres prv p.dépré.	6X		6Y	6Z	7A
TOTAL 3	7B	344483	TY 69532	TZ 245427	UA 168587
TOTAL GEN (1+2+3)	7C	373554	UB 78198	UC 274498	UD 177254
Dont dotations - d'exploitation			UE 78198	UF 274499	
et reprises - financières			UG	UH	
- exceptionnelles			UJ	UK	

Titres mis en équivalence: montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon régles prévues article 39-1-5e CGI

(8) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Désignation : SARL MEDISENSE FRANCE

CADRE A Etat des créances		MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS UN AN
Créances rattach. à des particip.	UL		UM	UN
Prêts (1) (2)	UP		UR	US
Autres immos financières	UT	3377	UV 3377	UW
C Clients douteux ou litigieux	VA			
I Autres créances clients	UX	3429208	3429208	
R Cr.repr.titr.prê.!UQ!	UU			
C Personnel et comptes rattachés	UY	27722	27722	
U S.S. & autres organismes sociaux	UZ			
L Etat & autres \| Impots/bénéfices	VM			
A collectivités \| T.V.A.	VB	12418	12418	
N publiques \| Autres impôts.....	VN			
T \| divers	VP			
Groupe et associés (2)	VC	1039	1039	
Débiteurs divers(Dt créances sur opé.pension titres)	VR			
Charges constatées d'avance	VS	24144	24144	
TOTAUX	VT	3497907	VU 3497907	VV
(1) Montant -Prets acc. dans exer.	VD			
-Rembours. dans exer.	VE			
(2) Prets & avances cons. aux ass.	VF			

CADRE B Etat des dettes		Montant brut	1an au plus	plus d'1 an 5an au plus	A plus de 5 ans
Emprunts oblig. conv. (1)	(7Y)				
Autres emprunts oblig.(1)	(7Z)				
Empr. & dettes \| 1an max	VG				
près Ets crédit \| + de 1an	VH				
Empr. & dettes fin. div.	(8A)				
Fournisseurs & cptes rat.	(8B)	1000715	1000715		
Personnel & cptes rat.	(8C)	207777	207777		
S.S. & autres org. soc.	(8D)	269585	269585		
Etat et \| Impots/bénéf.	(8E)	328013	328013		
autres \| T.V.A.	VW				
collect. \| Obligat. cauti.	VX				
publiques \| Autres impôts..	VQ	51643	51643		
Dettes sur immos&cpt rat.	(8J)				
Groupe et associés (2)	!VI!				
Autres dettes (Dt dettes/	(8K)	96986	96986		
opé.pension titres)					
Dettes représ.titr.empr.	SZ				
Produits const. d'avance	(8L)				
TOTAUX	(VY)	1954718	VZ 1954718		
(1) Emprunts sous. ds exe	VJ		2) Mt emp.det./assoc.	VL	
" remb. ds exe	VK	457347			

N° 2058-A
(2001)

(9) DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation : SARL MEDISENSE FRANCE

		Exercice N 30 11 2001
I. REINTEGRATIONS Bénéfice comptable de l'exercice	WA	961316
Rémunération de l'exploitation ou des associés	WB	
(E à l'IR) Du conjoint moins déduct. réintég.	WC	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements)	WD	
Amortissements excédentaires & autres amortiss. non déductibles	WE	70674
Autres charges & dépenses somptuaires visées à l'art.39-4 CGI	WF	
Taxe sur les voitures particulières des sociétés(Ent.à l'IS)	WG	30666
Provisions & charges à payer non déductibles(cf 2058-BN II)	WI	62036
Amende.&pénalités:	WJ	244
Impôt/sociétés & imposition forfaitaire annuelle(Ent.à l'IS)	WK	609203
Quote-part ds les bénéf. réalisés par une soc. de personnes/GIE	WL	
Moins-values nettes à long terme	WM	
Fraction imposable des plus-values -nettes à court terme	WN	
réalisées au cours d'ex. antérieurs -soumises au rég. des fus.	WO	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (Ent.à l'IS)	XR	
Réintégrations diverses \| SU \| Intérêts excédent. Zones d'entreprises \| SW \|	WQ	
TOTAL 1	WR	1734139
II. DEDUCTIONS Perte comptable de l'exercice	WS	
Quote-part dans les pertes subies par une soc. de pers. ou GIE	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles et réintégrées	WU	41778
Plus-values -imposées à 19 % (16 % pour e. soumises à IR)	WV	
nettes -imputées sur les moins-values nettes à LT ant.	WW	
à long -imputées/ déf.ant. \| WX \| imputées/ les ARD \| WY \|	XB	
terme		
Fraction des plus-values nettes à CT de l'ex. dt l'imp. est dif	WZ	
Pdt net actions&parts d'int.(Q/P frais&ch.impos.)! !	XA	
Déduction autorisée au titre des investissements dans DOM-TOM	ZY	
Majoration d'amortissement	XD	
Abattement/bénéfice et exonérations	XF	
entreprises nouvelles !SX! Zones d'e. !SY!		
Ent. implantées zone franche Entreprises en		
Corse!0T! urbaine!0V! difficult!XC!		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (Ent. à l'IS)	XS	
Déductions diverses (Ent. à l'IS) \| ZI \|	XG	
III. RESULTAT FISCAL TOTAL 2	XH	41778
Résultat fisc. avt imp. des défic. bénéfice (1-2)	XI	1692361
reportables et des amort. rép.dif déficit (2-1)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière(E IS)	ZL	
Amort. réputés diff.créés au titre de l'ex.	XK	
Déficits ant.imp.sur les résultats de l'ex.	XL	
Amort.rep.diff.imputés à la cloture de l'ex.	XM	
BENEFICE Résultat Fiscal	XN	1692361
DEFICIT report.en avant	XO	

(10) DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation : SARL MEDISENSE FRANCE

I. SUIVI DEFICITS ORDINAIRES ET AMORTISSEMENTS REPUTES DIFFERES

A. *Déficits ordinaires*

Dates cloture	imputables	imputés		reportables	
N-5 / /	(XT)	XU			
N-4 / /	(XV)	XW		XX	
N-3 / /	(XY)	XZ		YA	
N-2 / /	(YB)	YC		YD	
N-1 / /	(YE)	YF		YG	
TOTAL	(YH)	YI			
Déficit de l'exercice(tableau 2058-A ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter			(XX à XJ)	YK	

B. *Amortissements réputés différés*

8N

Amort. rép.diff.,reportabl. au titre des ex. ant.	YL	
Imputations opér :)sur la +value nette à LT (WY)	8P	
à la cloture exerc.)sur le résult. de l'ex.(XM)	8R	
Amort. rép.diff. créés au titre de l'exercice	8S	
Amort. rép.diff. restant à reporter	YM	

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES & FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'art.39-1, 1 bis AL 1er CGI, dotations de l'exercice	ZT	178629

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

Indemnités congés payés, charges sociales fiscal. (pour entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1er bis Al.2 du CGI	Dotations		Reprises	
	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
PENALITES REDRESSEMENT FISCAL	8X		8Y	11387
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation				
CLIENTS	(9D)	35339	(9E)	
	(9F)		(9G)	
	(9H)		(9J)	
Charges à payer				
ORGANIC	(9K)	20605	(9L)	24501
TVTS	(9M)	6092	(9N)	5890
	(9P)		(9R)	
	(9S)		(9T)	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-AN	YN	62036	YO	41778

ligne WI ligne WU

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT

ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

N° 2058-C
(2001)

Désignation :SARL MEDISENSE FRANCE

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT (entr.soumises IS)

ORIGINES	Rep.à nouveau fig.au bilan de l'ex.ant. p. lequel décl. étab		OC	1380296
	Résultat de l'exercice précédent celui p. lequel décl. étab.		OD	604489
	Prélèvements (AUTRES RESERVES	112021		
	sur réserves (			
	Sous-Total (à reporter)	112021	OE	112021
	TOTAL 1		OF	2096806
AFFECTATION	Affectations (réserve légale		(ZB)	
	aux réserves (réserve spéciale des +values à long terme		!ZC!	
	(autres réserves		(ZD)	
	(réserve spéciale avant incorp.au capital		A5	
	Dividendes		ZE	716510
	Autres répartitions		(ZF)	
	Report à nouveau		ZG	1380296
	(NB Le total 1 doit etre égal au total 2) **TOTAL 2**		(ZH)	2096806

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N	Exercic.N-1
(A)Montant des engagements			
- Engagements de crédit-bail mobilier	YQ		
- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
(B)Détail poste:Autr.achats&charge.exter.2052-N FW			
- sous-traitance	YT	1092	8677
- Locations,charges locatives et de copropriété	XQ	399368	220458
- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	209229	248276
- Rémunér. d'interméd. et honor.(hors rétroc.)	SS	476228	459870
- Rétrocessions d'honor.,commissions & court.	YV		
- Autres comptes	ST	2035282	2040030
Total du poste (ligne FW du 2052N)	ZJ	3121199	2977312
(C)Détail poste:Impots taxes&versem.ass.2052-N FX)			
- Taxe professionnelle	YW	46437	60154
- Autres impots,taxes&versem.assim.!ZS!	9Z	139826	111278
Total du cpte (ligne FX du 2052N)	YX	186263	171432
(D)T.V.A.			
- Montant de la TVA collectée	YY	936510	1736760
- Montant de la TVA déduc. exerc./ biens & serv.	YZ	247801	1081327
(E)Divers			
- Mont. avoir fiscal imputé/IS et corr. div. per.	ZA		
- Sommes fig. cadre F1 de la dernière DADS1	0B	1658451	
- Mont. plus values en franch. d'impot régime simp	OS		

REGIME DE GROUPE

Société:Résultat si pas membre groupe	JA		+val. 19%	JB		Impu-tations	JC
Groupe: Résultat d'ensemble	JD			JE		Impu-tations	JF

Société/bénéfice consolidé 1 intégré 2, groupe 3	JG		S.Mère1 filia.2	JH		Siret Sté Mère	JJ

Numéro de centre de gestion agréé XP

Effectif moyen app. :	YP	41	42
hand :			
Taux intéret le plus élevé servi aux associés	ZK		
Filiales et participations Liste art 24 décret 83-1020 ? si non, coder 0 si oui, coder 1	ZR	0	

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Désignation : SARL MEDISENSE FRANCE

A Détermination de la valeur résiduelle

	Nature et date d'acquisition éléments cédés	Val.orig.	Val.net.réé	Amort.prat.	Autr.amort.	Val.résid.
1	LOGICIELS	1170		1170		
2	AGENCEMENTS	32785		23543		9242
3	MAT.BUREAU	56142		56142		
4	MOBILIER	7245		7245		
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B Détermination des plus et moins values réalisées

	Nature et date d'acquisition éléments cédés	Val.résid.	Prix vente	Mt.+,- val.	Qualification fiscale Court terme	Long terme
1	LOGICIELS					
2	AGENCEMENTS	9242		(9242)	(9242)	
3	MAT.BUREAU					
4	MOBILIER					
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle prov. spéciale réévaluation					
14	Amort. irrégulièrement différés / éléments cédés					
15	Amort. afférents éléments cédés non déductibles					
16	Amort.non pratiqu.compta,déduct fiscale investis.					
17	Rés.nets concession.licence.exploit.acquis -2 ans					
18	Prv dép.titres régime PV/MVLT dev.ss obj.cours ex					
19	Dot. ex./cptes provs dép. titres régime PV/MVLT					
20	Divers					

Plus ou moins value nette (total algébrique des lignes 1 à 20)	(9242)	
A: Plus ou moins value nette à court terme col.11	(A)	
B: Plus ou moins value nette à long terme col.12		(B)

AFFECTATION DES PLUS VALUES

A COURT TERME ET DES PLUS VALUES

DE FUSION OU D'APPORT

Désignation : SARL MEDISENSE FRANCE

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS_VALUES A COURT TERME

Origine		Montant net plus values	Montant an— tér.Réint.	Montt comp. résultat ex	Montt rest. à réintégr.
Plus value réalisées au cours exercice	Imposition répart. sur 3 ans(E. IR) sur 10 ans sur durée différ.				
	TOTAL I				
Plus-value	Imposition répart.	Mtt Net +va	Mtt ant.ré.	Mtt rap.rés	Mtt rest.ré
Réalisées au cours des exercices antérieurs	/3 ans au titre 99 98 /10 ans ou 1999 ou 1998 /durée dif. 1997 au titre 1996 de : xxxx 1995 1994 1993 1992 1991				
	TOTAL II				

B Plus values réintégrées dans résultats société.bénéficiaires des apports

! ! de fusion, d'apport partiel ou scission (pers.morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

! ! d'apport à une société professionnel.exercée à titre individuel

Origine des plus values et date des fusions ou apports	Mtt net +value réa.	Mtt antéri. réintégré	Mtt rappor. résultat ex	Mtt restant à réintégr.
TOTAL				

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation : SARL MEDISENSE FRANCE

Rappel plus ou moins value de l'exercice au taux 19% ou 16 % Gains nets cessions élts actif exclus régime PV ou MV à LT	

SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR REVENU

ORIGINE	moins-values à 16 % et à 26 %	Imputation /PV à LT à 16%	Solde MV à 16 % et à 26%
Moins-value 2000			
1999			
1998			
Moins-Value 1997			
long terme 1996			
des dix 1995			
derniers 1994			
exercices 1993			
antérieurs 1992			
1991			
1990			

SUIVI DES MOINS-VALUES A LT DES ENT. SOUMISES A IMPOT SOCIETES

ORIGINE	Moins-values à 25 %	Moins-values 18%19%15%	Moins-values imp.s/rés.	Imputat. PV à LT à 19 %	Imputat. s/résultat l'exercice	Solde MV à reporter
2000						
Moins 1999						
values 1998						
nettes 1997						
LT des 1996						
dix 1995						
exerc. 1994						
anté- 1993						
rieurs 1992						
1991						
1990						

AFFECTATION DES PLUS ET MOINS VALUES A LONG TERME

RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation : SARL MEDISENSE FRANCE

DETERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RESERVE SPECIALE AU COURS DE L'EXERCICE N+1 AU TITRE DES PLUS-VALUES REALISEES DANS L'EXERCICE N

		Plus values long terme au taux de 19 %
Montant NET des plus values de l'exercice	1	
A imputer - déficit de l'exercice	2	
éventu- - moins-values Long terme	3	
ellement - divers	4	
TOTAL des lignes 2 à 4	5	
Reste(ligne 1- ligne 5)	6	
Impôt correspondant	7	
Différence à porter à réserve spéciale	8	

SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR N

		sous-compte réserve spéciale des plus-value LT				
		tax.à 10%	tax.à 15%	tax.à 18%	tax.à 19%	tax.à 25%
Mtt rés. spéc.clot.N-1	9					
+val.ex.ant.aff.rés.spé	10					
Rés. sociétés absorbées	11					
Total	12					
prél.opé avec compl.IS	13					
prél.opé sans compl.IS	14					
Total	15					
Mtt réser.spéc. clot.ex	16					

INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RESERVE SPECIALE (EXERCICE N)

		taxées à 19 %
Plus-value réalisée exer.N-1	17	
Plus-value exercice antér.N-2	18	
restant à affecter N-3	19	
Sommes affectées réserve spéciale	20	
Sommes non affectées à imposer	21	
Montant restant à affecter	22	

IV RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS*

mt réserve ouvert.bilan	rés.absorbées dans année	mts prélevés /la réserve		mt réserve à clôt.exerc
		compl.impôts	sans compl.imp	

DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : SARL MEDISENSE FRANCE

Exercice ouvert le : 01/12/2000 et clos le : 30/11/2001 Durée en mois : 12

I PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	B2	17221298
Production vendue - Biens	B3	
Production vendue - Services	B4	31509
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	1487
TOTAL A	B9	17254294
II CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	8589259
Variation de stock (marchandises)	C2	1314689
Achats de matières premières et autres approvionnements (droits de douanes compris)	C3	65187
Variation de stock (matières premières, approvis.)	C4	
Autres achats et charges externes sauf les loyers	C5	2656644
Fraction des loyers sauf immo. corp. (location-gérance, crédit-bail ou location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle.)	C6	253595
Autres charges	C7	36650
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contrib. ind. (droits sur les alcools, tabacs...)taxe intérieure de consommations sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dot.aux amort. afférents aux immo. corp. (location-gérance, crédit-bail ou location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe prof.	C9	
TOTAL B	D1	12916023
III VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
TOTAL A - TOTAL B	D2	4338271

Pour les entreprises de crédit, d'assurance, de capitalisation et de ré-assurance, cette fiche sera adaptée aux modalités particulières ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

SA ABBOTT 12 rue de la Couture
SCILIC203
94518 RUNGIS CEDEX

ENTREPRISES LIEES

Compte courant groupe	€ 1 038,89
Fournisseurs inter-compagnies	
ABBOTT France	€ 144 566,04
MEDISENSE GROUPE GERMANY	€ 282 738,41
MEDISENSE UK LTD	€ 25 299,97

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F

(personnes ou groupement détenant directement au moins 10% du capital)

N° de dépôt :
Exercice clos le : 30/11/2001 N° SIRET : 38026852400010
Dénomination de l'entreprise : **SARL MEDISENSE FRANCE**
Adresse (voie) : **12 RUE DE LA COUTURE**
Code postal : **94528** Ville : **RUNGIS CEDEX**
Nb associés ou actionnaires : 3 Nb total part/act : 500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Dénomination : ABBOTT LABORATOIRES
SIRET : % détention : Nb part/act : 498
Adresse N°: Bis,Ter: Type voie: Voie:
Code postal : Commune : CHICAGO
Pays : ETATS UNIS D'AMERIQUE

Forme juridique : Dénomination :
SIRET : % détention : Nb part/act :
Adresse N°: Bis,Ter: Type voie: Voie:
Code postal : Commune :
Pays :

Forme juridique : Dénomination :
SIRET : % détention : Nb part/act :
Adresse N°: Bis,Ter: Type voie: Voie:
Code postal : Commune :
Pays :

Forme juridique : Dénomination :
SIRET : % détention : Nb part/act :
Adresse N°: Bis,Ter: Type voie: Voie:
Code postal : Commune :
Pays :

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre : Nom patronymique :
Prénom : Nom marital :
% détention : Nb part/act :
Naissance Date : / / Départ : Commune :
Pays :
Adresse N°: Bis,Ter: Type voie: Voie:
Code postal : Commune :
Pays :

Titre : Nom patronymique :
Prénom : Nom marital :
% détention : Nb part/act :
Naissance Date : / / Départ : Commune :
Pays :
Adresse N°: Bis,Ter: Type voie: Voie:
Code postal : Commune :
Pays :

Titre : Nom patronymique :
Prénom : Nom marital :
% détention : Nb part/act :
Naissance Date : / / Départ : Commune :
Pays :
Adresse N°: Bis,Ter: Type voie: Voie:
Code postal : Commune :
Pays :

PRODUITS A RECEVOIR

	Exercice	Exer.préc.
AUTRES CREANCES		
R.R.R. A OBTENIR & AV NON REC.		5386,94
ORG.SOCIAUX PROD.A RECEVOIR		17223,38
ETAT PRODUITS A RECEVOIR		26613,79
		49224,11

REGULARISATION-ACTIF

	Exercice
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
MAINTENANCE	2627,54
PUBLICITE	2410,43
CONGRES SEMINAIRES	13770,00
SUBVENTIONS	5335,72
	24143,69

CHARGES A PAYER

	Exercice
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
ASSURANCE	4044,42
LOCATIONS	8105,21
TRANSPORT	12690,00
TELEPHONE	2270,00
FICHIERS	5392,00
TRAVAIL TEMPORAIRE	27361,00
MARCHANDISES	49519,12
ENTRETIEN	6758,44
HONORAIRES	27910,17
MAINTENANCE INFORMAT.	2000,00
SUPPORT ORGANISATION	5500,00
	151550,36
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
PROV.CONGES PAYES	119085,50
PROV.DEPART CDD	2355,27
PROV.PRIMES	86336,13
PROV.CH.SOC.CONGES	59543,00
PROV.CH.SOC.PRIMES	43168,23
PROV.TAXE VEHICULES STE	6092,00
PROV.ORGANIC	20605,00
PROV.TAXE PROFESSIONNEL	10200,00
PROV.TAXE APPRENTSISSAG	7652,00
PROV.AGEFIPH	4000,00
FORMATION PROF.CONTINUE	(350,41)
PROV.TAXE CONSTRUCTION	3444,00
	362130,72
AUTRES DETTES	
CLIENTS RRR A ACCORDER	96985,60
	96985,60

ément N° 82101.1101

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code Général des Impôts)

11084*02

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPôT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065
(2001)

Timbre à date du service

ercice ouvert le 01 12 2000 et clos le 30 11 2001

Régime simplifié d'imposition ☐
ou réel normal ☒
(cocher la case correspondante)

claration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case) ☐

resse du service
doit être déposée
te déclaration

CDI L'HAY LES ROSES
4 RUE DISPAN
94246 L'HAY LES ROSES CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et / ou adresse du siège social si elle est différente de l'adresse du principal établissement :

IDENTIFICATION

lentification du destinataire

SARL MEDISENSE FRANCE
12 RUE DE LA COUTURE
94528 RUNGIS CEDEX

Insp.	4 15338 N° dossier	38026852400028 N° Siret

B **EURO** (voir renvoi page 4)

(Cocher systématiquement une case)
(Cochez également le tableau 2050 ou 2033-A ou 2033-B)

Déclaration souscrite en

☐ Francs ☒ Euros

(Si votre comptabilité est tenue en euros vous pouvez choisir de déclarer en eurosou en francs
Cependant si votre comptabilité reste en francs vous devez toujours souscrire en francs)

ciser éventuellement:
ncienne adresse en
s de changement :

téléphone :

1 RUE JEAN MONNET
67300 SCHILTIGHEIM

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

Résultat fiscal (report des lignes XN ou XO, 370 ou 372 des tableaux n° 2058-A ou n° 2033-B)

Imposition lors de l'incorporation des bénéfices au capital des PME (art. 219-If du CGI)

	BÉNÉFICE	DÉFICIT
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %	1692361	
1 Bénéfice imposable au taux de 19 %		
2 PME Bénéfice imposable au taux de 25 % (uniquement pour les exercices ouverts en 2001)		

2 Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % :

Abattements et exonérations en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zone d'entreprises ou zones franches. (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

- reprises nouvelles art. 44 sexies ☐
- reprises nouvelles art. 44 septies ☐
- créées en Corse, art. 208 sexies ☐
- créées en Corse, art. 208 quater A ☐
- zones d'entreprises, art. 208 quinquies ☐
- zones franches urbaines, art. 44 octies ☐
- zone franche Corse, art. 44 decies ☐
- bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 3 :
- plus-values à long terme imposables au taux de 19 % :

IMPUTATIONS (voir renvois page 4)

Les crédits d'impôts et avoirs fiscaux indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 4 mpôt déjà versé au Trésor (Crédit d'Impôt et avoirs fiscaux) indiqué sur les certificats joints à la présente déclaration ou afférent aux rimes de remboursement :

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 :

Au titre du précompte acquitté au moment des distributions prélevées sur la réserve spéciale des plus-values à long terme — somme prélevée sur la réserve spéciale :

montant du précompte à imputer sur l'impôt sur les sociétés :

Crédits d'impôt et imputations

- crédit mation :
- en faveur de la recherche :
- rachat d'une entreprise par ses salariés :
- autres imputations 5 :

CONTRIBUTION REPRÉSENTATIVE DU DROIT DE BAIL (voir renvoi page 4)

- cettes nettes soumises à la contribution 2,50 % :
- recettes nettes soumises à la contribution additionnelle ou à la contribution sur les revenus locatifs 2,50 % :
- recettes nettes soumises à la contribution 18 % (droit de chasse et de pêche) :

Si vous participez à la procédure de transfert des données fiscales et comptables, cochez la case X

Nom, adresse, téléphone, télécopie :
– du comptable et/ou du conseil ☒ 6

IBCC 11 RUE DU PARC OBERHAUSBERGEN
67088 STRASBOURG CEDEX 2

n° d'agrément du CGA

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables 7

A STRASBOURG le 08 02 2002

Signature et

n° 11093 * 03
obligatoire (article 54 quater
de général des impôts)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ____ ou exercice

tion de l'entreprise MEDISENSE

12 rue de la Couture SILIC 235 94528 RUNGIS Cedex

du 01/12/2000

au 30/11/2000

RAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
IKA Edmond Directeur Commercial	72 rue Julien 92170 VANNES
JET Yann Directeur Marketing	13 Av des Arts 94100 ST MAUR DES FOSSES
AMPEL Dominique Chef des ventes	3 Chemin de Belvedère 13100 AIX EN PROVEN
VAN Philippe Directeur des ventes	34 Avenue Houette 93160 NOISY LE GRAND
SSIER Michel Chef des ventes	55 rue du Cugnot 54113 MOUTROT

ÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

ntant des unérations ute nature notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
99 092		1 464		100 556	39 841	14 480		154 877
88 072		1 464		89 536	23 720	14 370		127 626
81 244		1 464		82 708	26 077	14 345		123 130
66 142		1 464		67 606	11 000	10 332		88 938
61 449		1 464		62 913	25 746	19 750		108 409
395 999		7 320		403 319	126 384	73 277		602 980

AUX

AUTRES FRAIS

	10
aux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 200 F (30,49 €) énéficiaire (toutes taxes comprises)	107 168
de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
	107 168

ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
l'exercice .200 (total col. 9 + total col. 10) ⓫	710 148	– de l'exercice .200 ⓭	1692 361
l'exercice précédent ⓬	658 350	– de l'exercice précédent ⓮	1079 815

MONNAIE DE DÉCLARATION
(cochez systématiquement une case)

Francs ☐ Euros ☒

elez ci-dessus, la monnaie de la déclaration de résultat n° 2031 ou 2065, qui alement celle utilisée sur le présent imprimé.

A RUNGIS, le

Signature.

Nom et qualité du signataire

ntants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPRIMERIE NATIONALE 2001443104 - Février 2001 - 00266481

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATIO

nent N° B2101.1101

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 Bis
(2001)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Formulaire obligatoire
rticle 223 du Code général des Impôts)

nation de l'entreprise
te de clôture de l'exercice

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")
SARL MEDISENSE FRANCE
30 11 2001

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

(Voir renvois page 4)

fontant global brut des distributions correspondant aux ntérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et arts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de arts 8	Payées par la société elle-même (a)		716510
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) 9		(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus 10 A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
Montant des revenus répartis 11		total (a à h)	716510

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

m, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : RL - tous les associés ; A - associés gérants ; NC ou SCS - associés en nom ou commandités ; EP et stés de copropriétaires de navires - associés, gérants ou participants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Somme versées au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement...		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
GARCIA ANDRE CO-GERANT	1							
3 AVENUE DE BREUTEUIL								
75007 PARIS								
TAIEB HENRI	1							
32 BOULEVARD DE PICPUS								
75012 PARIS								
ABBOTT LABORATOIRES	498							
CHICAGO USA								

ément N° B2101.1101

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code general des Impôts)

IMPôT SUR LES SOCIÉTÉS

D.G.I. N° 2065 Ter
(2001)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

ignation de l'entreprise: SARL MEDISENSE FRAN
)ate de clôture de l'exercice: 30 11 2001

AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
			PEUG.607	DIRECTEUR COMMERCIAL	NP
			LAGUNA	DIRECTEUR DES VENTES	NP
			PEUG.406	CHEF DES VENTES	NP
			10 MEGANE	RESPONSABLES REGIONAUX	NP
			3 PEUG306	RESPONSABLES REGIONAUX	NP
			2 XSARA	RESPONSABLES REGIONAUX	NP
			1 EVASION	DIRECTEUR MARKETING	NP

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

MUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2000, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 20 A ou colonne 5 du modèle 2462. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 22 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

LUS-VALUES (voir les explications figurant page 5 de la notice n° 2033-NOT, rubrique 130)

Inscription des plus-values à long terme à la réserve spéciale			taxées à 19 %
us-values réalisées au cours de l'exercice précédent	N-1	1	
us-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve éciale et réalisées au cours des exercices	N-2	2	
	N-3	3	
mmes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice		4	
mmes non affectées à imposer oir notice n° 2033-NOT page 5)		5	
ontant restant à affecter (1 + 2 + 3) - (4 + 5)		6	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du C.G.I.)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis)

bénéfice ou déficit (indiquer - ou + selon le cas)

plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 19 %

- Chiffre d'affaires TTC

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

n° TPP (pour les seuls adhérents TDFC)

Exemplaire n° 2

CRÉDIT D'IMPÔT FORMATION

D.G.I. N° 2068 — 2000

.1082 * 03

Code direction | | | — Exercice ouvert le 0 1 1 2 0 0 — clos le 3 0 1 1 2 0 0

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code APE
SARL MEDISENSE 12 rue de la Couture SILIC 235 94528 RUNGIS Cedex	380 268 524	
	(ancienne adresse en cas de changement) 1 rue Jean Monnet 67300 SCHILTIGHEIM	

du Service

• Société faisant partie d'un groupe ☐ cocher la case

eprises ayant engagé pour la 1re fois, en 2000, dépenses de formation éligibles au crédit d'impôt — AA

• Entreprises nouvelles créées en 2000 — AB

• Nombre de salariés — AC 4 1

ignation et adresse de la société mère

iret : ZE

Cette déclaration doit être obligatoirement souscrite dans la même monnaie que la déclaration de résultats N° 2065, N° 2031, N° 2035, N° 2139 ou N° 2143

Cochez la case correspondant à la monnaie de la déclaration

[X] EUROS ☐ FRANCS

ASE DU CRÉDIT D'IMPÔT

A) DÉPENSES DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	DÉPENSES TOTALES EXPOSÉES : Année civile 1999		Année civile 2000	
enses de formation interne	PA	134 223	PC	150 208
enses de formation externe	QA	132 864	QC	129 549
unérations des stagiaires	RA		RC	
s dépenses	SA		SC	
ments divers	JA		JC	
entions publiques reçues (à déduire)	FA		FC	
ant de l'obligation légale (à déduire)	GA	134 310	GC	164 715
l lignes (1+2+3+4+5) – (6+7) if ou nul	CA	132 777	CC	115 042
AL (Report ligne 8)	KA	132 777	KC	115 042

(Ne pas reporter le montant des centimes ou cents)

ent de revalorisation des dépenses de 1999 :

laires versés en 2000 = 10 981 060 ÷ 1,226 KD

Si la ligne 58 est inférieure à la ligne 57, le coefficient de revalorisation est : 1

laires versés en 1999 = 8 954 017

Montant revalorisé des dépenses : (KA × KD) — KE 162 835

Variation des dépenses de formation : KC – KE — WA – 47 793

En cas de transferts de dépenses de personnel intervenus en 1999 ou 2000 entre entreprises ayant des liens de dépendance directe ou indirecte, ou résultant de fusions, scissions, apports ou opérations assimilées : cocher la case KB ☐ et déposer en trois exemplaires un état spécial retraçant les dépenses éligibles au crédit d'impôt dont le modèle figure au bulletin officiel des impôts 4 A-4-00.

PENSES LIÉES À L'ACCUEIL DE STAGIAIRES SOUS STATUT SCOLAIRE

mbre d'élèves en stage au cours de l'année scolaire 1999-2000 — AG

nombre d'élèves en stage au cours de l'année scolaire 1998-1999 — AH

AG – AH = AJ × 3 000 F (457.35 €) = WE

(joindre obligatoirement l'attestation visée par l'inspection de l'Education Nationale ou par l'inspection de l'enseignement agricole)

TAL

TOTAL DES CASES WA + WE = WF – 47 793

CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT PROPRE A L'ENTREPRISE

WF est positif : porter WF × 35 % + LA

- Si WF est négatif : porter WF × 35 % — LG – 16 728

ort du crédit négatif antérieur : (ligne LH de la déclaration de 1999) — LE

WF est positif et LA > |LE| + LF

- Si WF est négatif porter LG + LE — LH

ANNEXE 4

Méthode d'évaluation des apports et calcul des rapports d'échange

1. Méthode d'évaluation des apports et de détermination des valeurs économiques relatives

Les apports seront réalisés sur la base des valeurs comptables au 30 novembre 2001 des éléments d'actif et de passif transférés.

Les rapports d'échange ont quant à eux été déterminés sur la base des valeurs économiques relatives des sociétés concernées, selon la méthodologie suivante :

Un ratio représentatif des valeurs économiques relatives a été déterminé sur la base d'une approche multicritère intégrant la moyenne sur les deux exercices 2000 et 2001 des rapports des agrégats suivants :

1.1 Approche par le Bilan (capitaux propres)

Il s'est agi ici de déterminer le rapport entre les actifs nets des sociétés concernées au 30 novembre 2001, reflétant leurs performances et structures financières jusqu'à cette date. Ces valeurs intègrent notamment les conséquences financières des restructurations engagées chez KNOLL France (y compris la fermeture programmée du site industriel de Valenciennes). Ces valeurs ont également fait l'objet de certains retraitements visant à intégrer à l'actif net de KNOLL France le bénéfice de l'actif d'impôt différé lié notamment aux provisions pour restructuration (idem pour ABBOTT France) et à prendre en compte une distribution probable du résultat 2001 d'ABBOTT France.

1.2 Approche par le Compte de Résultat et le Chiffre d'Affaires

Il s'est agi ici de déterminer le rapport entre les performances commerciales des sociétés compte tenu de leur portefeuille de produits sur la base d'un chiffre d'affaires normatif. A cet effet, le chiffre d'affaires de KNOLL France a été retraité aux fins d'exclure du périmètre de l'analyse le chiffre d'affaires réalisé par le site de Valenciennes (dont la contribution s'arrêtera à la fin de l'année civile 2002), d'éliminer l'impact d'éléments exceptionnels comme des cessions ponctuelles d'autorisations de mise sur le marché, de corriger la durée exceptionnelle de l'exercice 2001 (11 mois).

1.3 Approche par le Compte de Résultat et le Résultat Normatif

Il s'est agi ici d'évaluer le rapport entre les moyennes de quatre indicateurs de rentabilité (résultat d'exploitation, résultat courant, résultat avant impôts, résultat net après impôts) retraités là encore afin d'éliminer l'impact des événements exceptionnels. Les retraitements les plus importants ont porté sur les frais et provisions pour restructuration comptabilisés

chez KNOLL France ainsi que sur des redressements fiscaux au titre de la Taxe sur l'Information Médicale enregistrés chez ABBOTT France et chez KNOLL France.

In fine, une moyenne des ratios obtenus sur les trois agrégats ci-dessus a été effectuée sans pondération aucune afin de déterminer le rapport entre les valeurs économiques des sociétés concernées.

2. *Calcul des rapports d'échange*

Les rapports d'échange ont été calculés en retenant les valeurs économiques relatives des sociétés :

2.1 Calcul du rapport d'échange ABBOTT FRANCE / KNOLL FRANCE

- **Valeurs économiques relatives d'ABBOTT FRANCE et de KNOLL FRANCE**

Le calcul du rapport d'échange ABBOTT France/KNOLL France se fonde sur une comparaison des valeurs économiques respectives des deux sociétés de laquelle il ressort que la valeur économique d'ABBOTT France est égale à la valeur économique de KNOLL France multipliée par un facteur égal à 2,44.

- **Calcul du rapport d'échange ABBOTT FRANCE / KNOLL FRANCE**

Après la fusion-absorption de KNOLL FRANCE par ABBOTT FRANCE, la valeur nette d'ABBOTT FRANCE sera de 63 831 961 Euros + 5 103 787 Euros, soit 68 935 748 Euros.

Le rapport d'échange s'établit à 1 action ABBOTT FRANCE pour 126,113 actions KNOLL FRANCE.

Il sera ainsi créé 8176 actions de la société ABBOTT FRANCE afin de rémunérer les actionnaires de la société KNOLL FRANCE.

2.2 Calcul du rapport d'échange ABBOTT FRANCE / MEDISENSE

- **Valeurs économiques relatives d'ABBOTT FRANCE (y compris KNOLL FRANCE) et de MEDISENSE**

Le calcul du rapport d'échange ABBOTT France (y compris KNOLL France)/MEDISENSE se fonde sur une comparaison des valeurs économiques respectives des deux sociétés de laquelle il ressort que la valeur économique d'ABBOTT France (y compris KNOLL France) est égale à la valeur économique de MEDISENSE multipliée par un facteur égal à 24,66.

La valeur économique d'ABBOTT FRANCE retenue pour établir le rapport d'échange avec les parts MEDISENSE prend en compte l'apport fusion de KNOLL FRANCE à ABBOTT FRANCE réalisé un instant de raison auparavant.

➢ **Calcul du rapport d'échange ABBOTT FRANCE / MEDISENSE**

Après la fusion-absorption de KNOLL FRANCE par ABBOTT FRANCE et la fusion-absorption de MEDISENSE par ABBOTT FRANCE, la valeur nette comptable d'ABBOTT FRANCE sera de 68 935 748 Euros + 3 125 809 Euros, soit 72 061 557 Euros.

Le rapport d'échange s'établit à 1 action ABBOTT FRANCE pour 0,4329 parts MEDISENSE.

Il sera ainsi créé 1155 actions de la société ABBOTT FRANCE afin de rémunérer les associés de la société MEDISENSE.

2.3 Augmentation de capital d'ABBOTT FRANCE et prime de fusion

Il sera par conséquent procédé à une augmentation du capital d'ABBOTT FRANCE d'un montant de 5 253 353 Euros (montant de 4 603 088 Euros afin de rémunérer les actionnaires de KNOLL FRANCE et montant de 650 265 Euros afin de rémunérer les associés de MEDISENSE). Après fusion-absorption de KNOLL FRANCE et de MEDISENSE, le capital d'ABBOTT FRANCE sera porté à 16 485 203 Euros et sera divisé en 29 281 actions de 563 Euros chacune.

Une prime de fusion d'un montant de 2 976 243 Euros sera dotée dans les comptes d'ABBOTT FRANCE. Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'ABBOTT FRANCE d'affecter une partie de cette prime pour l'imputation des frais de fusion à due concurrence et le solde éventuel de cette prime à la reconstitution de la réserve spéciale des plus values à long terme et des provisions réglementées.

ANNEXE 5

Liste des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) de KNOLL FRANCE

Autorisations de Mise sur le Marché KNOLL France

NOM DU PRODUIT	FORME	N° DOSSIER
ACETYLCYSTEINE GNR 200 mg	poudre pour solution buvable en sachet	NL 22835
AKINETON LP 4 mg	comprimés pelliculés à libération prolongée	VNL 8627
BRONCHYTEINE ADULTES	Sirop	NL 24736
BRONCHYTEINE ENFANTS ET NOURRISSONS	Sirop	NL 24735
BRUFEN 400 mg	comprimés enrobés	NL 10783
BRUFEN 500 mg	suppositoires	VNL 10136
BRUFEN 600 mg	comprimés pelliculés	NL 13324
BRUFEN 600 mg	granulés effervescents en sachet-dose	NL 24699
BRUFEN 800 mg	comprimés pelliculés	NL 18358
BRUFEN LP 800 mg	comprimés pelliculés à libération prolongée	NL 19702
CLIVARINE 1432 UI antiXa/0,25 ml (1750 UI antiXa/0,25 ml)	solution injectable en seringue pré-remplie	NL 16394
CLIVARINE 3436 UI antiXa/0,6 ml (4200 UI antiXa/0,6 ml)	solution injectable en seringue pré-remplie	NL 19430
CLIVARINE 5153 UI antiXa/0,9 ml	solution injectable en seringue pré-remplie	NL 16 394-2
CYTEMBENA	poudre pour préparation injectable	NL 11564
DISCASE 6000 U	lyophilisat pour usage parentéral	NL 13894
DISCASE 10000 U	lyophilisat pour usage parentéral	NL 13298
ESBERIVEN	crème	VNL 8386
ESBERIVEN FORT	solution buvable en ampoules	NL 17768
ESBERIVEN FORT	comprimés	NL 19006
FROBEN 50 mg	comprimés enrobés	NL 24344
FROBEN 100 mg	comprimés enrobés	NL 24345
FROBEN LP 200 mg	gélules à libération prolongée	NL 23984
GOPTEN 0,5 mg	gélules	NL 17689
GOPTEN 2 mg	gélules	NL 17688
ISOPTINE 40 mg	comprimés enrobés	VNL 7135
ISOPTINE 120 mg	gélules	VNL 8626
ISOPTINE LP 240 mg	comprimés pelliculés sécables à libération prolongée	NL 14375
ISOPTINE 5mg/2 ml	solution injectable	VNL 8625
RYTHMOL 300 mg	comprimés pelliculés sécables	NL 12658
SIBUTRAL 10 mg	gélules	NL 23289
SIBUTRAL 15 mg	gélules	NL 23290
TARKA LP	comprimés pelliculés à libération prolongée	NL 24336
TARKA LP	gélules à libération prolongée	NL 22 655

ANNEXE 6

Liste des dossiers d'enregistrement de MEDISENSE

- Dossier d'enregistrement concernant le réactif ELECTRODE PRECISION PLUS (G2B) *REF 98801-01 enregistré dans le fichier AFSSAPS sous le n° T 78552 le 17 mars 1999

- Dossier d'enregistrement concernant le réactif ELECTRODE PRECISION OPTIUM *REF 98758-01/98759-01/98760-01 enregistré dans le fichier AFSSAPS sous le n° T 85022 le 27 août 1999

- Dossier d'enregistrement concernant le réactif ELECTRODE PRECISION PCX *REF 98 757-01 enregistré dans le fichier AFSSAPS sous le n° T 87072 le 28 octobre 1999

- Dossier d'enregistrement concernant le réactif ELECTRODE MEDISENSE OPTIUM B-CETONE *REF 98 761-01 enregistré dans le fichier AFSSAPS sous le n° U 93862 le 4 juillet 2000

- Dossier d'enregistrement concernant le réactif SOLUTION DE CONTROLE MEDISENSE *REF 991270001 enregistré dans le fichier AFSSAPS sous le n° V 97312 le 8 janvier 2001

- Dossier d'enregistrement concernant le réactif ELECTRODE OPTIUM PLUS 25/50/100 * REF 98758/59/60-15 enregistré dans le fichier AFSSAPS sous le n° V 01043 le 25 septembre 2001